

Raconnée d'Utilité Publique par Décret du 2 janvier 1957
Approuvée par le Ministère des Affaires Culturelles
et le Ministère de la Jeunesse et des Sports
Affiliée à la Confédération Internationale
des Sociétés Populaires de Musique
Membre du Comité National de la Musique

Directeur-Gérant :

M. A. AMELLER

Abonnement (10 Nos) LE NUMERO : 3 F
1er janvier FRANCE un an : 15
au 31 décembre ETRANGER un an : 30

Compte Chèque Postal 4638 - 65. PARIS
CONFEDERATION MUSICALE DE FRANCE
121, rue La-Fayette, PARIS-10ème - Tél. 878.30.42

DIX NUMEROS PAR AN : Janvier - Février - Mars
Avril - Mai - Juin-Juillet - Août-Septembre - Octobre
Novembre - Décembre

« L'art parfait, l'art qui prétend
révéler l'homme tout entier,
exige toujours ces trois mo-
des d'expression : geste, mu-
sique, poésie ».

Richard WAGNER.

journal de la CONFÉDÉRATION MUSICALE DE FRANCE

N° 298 — ORGANE MENSUEL DES 46 FEDERATIONS, DES 6.000 SOCIÉTÉS, ÉCOLES ET DES 600.000 MUSICIENS FÉDÉRÉS — FEVRIER 1977

Quelques réflexions sur les méthodes de formation des jeunes compositeurs

par Tadeuz BAIRD

Tadeuz Baird est né le 26 juillet 1928 à Grodzisk-Mazowiecki en Pologne, élève de Woytowicz et de Sikorski à Lodz et en 1947 au Conservatoire de Musique de Varsovie où il terminera ses études. Actuellement professeur de composition au Conservatoire de la capitale de Pologne, il est, avec Penderecki, un des compositeurs les plus en vue de la nouvelle école polonaise. Sa musique reste néo-classique, cependant, il touche à toutes les formes et apporte dans certaines de ses œuvres des matériaux actuels ; présent lors du Congrès des Directeurs de Conservatoire Européens à Varsovie, cet hiver, il a bien voulu me confier cet article pour notre journal.

André AMELLER

De plus en plus nombreux sont ceux qui soutiennent que l'enseignement de la composition musicale est devenu à notre époque impossible, voire même futile. Des jugements de cet ordre trouvent d'ailleurs des références non seulement dans la musique mais également dans l'art plastique, dans la poésie, etc... On va parfois jusqu'à affirmer que les profonds changements subis par la substance sonore et en conséquence par la pensée musicale sont responsables de ce que l'enseignement de la composition, dans le sens traditionnel de ce terme, a perdu la signification qu'il possédait jusqu'à présent. Ceci a été causé également par les changements affectant la hiérarchie des valeurs dans le domaine de la musique et dans l'art en général.

L'auteur de la présente communication voudrait bien soumettre à la discussion les idées qu'il présente, soutenant que l'enseignement de la composition et la contribution apportée par le pédagogue pour la détector, la formation et le développement des jeunes artistes demeurent toujours possibles et nécessaires.

Mes propres expériences, à savoir celles que j'ai acquises dans le domaine de la pédagogie, sont relativement récentes pour que je puisse tenter de porter un jugement exhaustif et définitivement cristallisé sur les méthodes d'enseignement de la composition musicale, pour en déterminer les normes les plus rationnelles et les plus efficaces. Je ne me sens donc point capable de vous donner des recettes ou des propositions en cette matière, car, ce que je peux faire, c'est seulement essayer de rassembler et de coordonner des réflexions et des suggestions s'y rapportant, réflexions d'ailleurs non dépourvues d'hésitations. Dans cette tentative, je me référerai à mes expériences de compositeur aussi bien qu'à mes idées concernant l'art, sa signification dans la vie de l'homme et de la société, son rôle dans l'histoire et son influence sur le façonnement de l'avenir. Bref, j'essayerai de présenter

ma conception de l'art qui, quoique bien définie, n'échappe pas pour autant à la critique. Mes idées sur l'art et sur la signification que présente la culture artistique pour l'individu et la collectivité, influent sur le portrait que je me fais du compositeur, du peintre, du poète, bref de l'artiste capable de supporter un double fardeau : le fardeau de l'art compris en tant qu'aspiration nous portant sans réserve vers quelque chose de grand et de beau, et le fardeau de nos temps qui ne sont guère propices à la création artistique ainsi conçue. Toutes ces considérations peuvent servir de référence pour la détermination des conditions et des activités les plus favorables à la formation du jeune compositeur, formation qui rend apte celui-ci à comprendre les principes de l'art.

Ainsi conçu, le compositeur (*) devrait être, à mon avis, plus qu'un homme possédant tous les

(Suite page 3)

CONCOURS DE COMPOSITION DE LA C.M.F.

Un concours est ouvert pour la composition d'œuvres destinées aux examens fédéraux pour les instruments suivants :

Clarinette, Saxophone alto, saxophone sib, trompette et tuba, trombone basse, saxhorn si b.

A. — Pour la division préparatoire. Ces œuvres devront être très faciles avec un simple accompagnement de piano. La durée de ces œuvres ne devra pas excéder 64 mesures.

B. — Pour la division élémentaire. Les morceaux devront être faciles, d'un intérêt musical certain et ne pas dépasser la technique instrumentale d'un élève de 2 années d'études. Ils devront comporter un mouvement lent et un allegro. La durée du mouvement doit être d'environ 3 minutes.

Un prix de 350 F récompensera dans chaque catégorie la composition classée première. Celle-ci sera immédiatement éditée par la Maison d'Éditions Billaudot, donatrice du montant des prix.

Au cas où le concours se révélerait insuffisant, les prix pourraient ne pas être attribués.

Les manuscrits devront parvenir au Président de la Confédération Musicale de France : 121 rue La Fayette, 75010 Paris, avant le 25 avril prochain dernier délai.

Porter sur la seconde enveloppe contenant le manuscrit, une devise reproduite en tête dudit manuscrit. Bien préciser la division : élémentaire ou préparatoire, y joindre une enveloppe cachetée contenant le nom et l'adresse du concurrent. Le retour des manuscrits n'est pas assuré. Ils pourront être réclamés à la C.M.F. par demande accompagnée du montant des frais d'envois ou repris directement dans nos bureaux.

Les résultats du concours jugé par un jury composé d'éminents musiciens seront publiés dans le journal de la Confédération Musicale de France (numéro de juin 1977).

74^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA C.M.F.

11 et 12 MARS 1977, à ISSY-LES-MOULINEAUX

La 74^{ème} assemblée générale de la C.M.F. se déroulera à la Salle des Congrès du Théâtre d'Issy-les-Moulineaux, 25, avenue Victor-Cresson, à Issy-les-Moulineaux (à 200 mètres de la station de métro Mairie d'Issy de la ligne N° 12).

VENDREDI 11 MARS

à 9 h.

-) Ouverture de l'Assemblée Générale,
- 1) Allocution du Président ;
- 2) Rapport moral du Secrétaire Général ;
- 3) Rapport financier du Trésorier,
) Rapport des Commissaires aux comptes,
) Approbation des comptes de l'Exercice 1977 ;
- 4) Fixation du montant de la cotisation pour 1978.

à 11 h. 30

Audition de Mlle Elsbeth Moser, accordéoniste, professeur à la Musikhochschule de Hanovre.

à 12 h. 30

à 14 h.

- Déjeuner, sur place.
- 5) Rapport de la Commission du Journal,
) Fixation du prix de l'abonnement pour 1978 ;
- 6) Rapports de la Commission des Affaires Administratives et de la Commission des Relations Extérieures ;
- 7) Rapport du Comité de Gestion de Toucy ;
- 8) Rapport de la Commission Jeunesse ;
- 9) Rapport de la Commission Artistique et Technique ;

à 18 h.

- 10) Intervention de M. Jean-Loup Tournier, Directeur Général de la SACEM ;

à 18 h. 45

Apéritif offert par la C.M.F., auquel seront invités les représentants de la Presse.

à 19 h. 30

à 21 h.

Dîner, sur place.
Concert par l'Harmonie du Personnel de la RATP (direction : Jacques Mas) et par la Musique des Gardiens de la Paix (direction : Désiré Dondayne).

SAMEDI 12 MARS

à 9 h.

- 11) Elections pour le renouvellement partiel du Conseil d'Administration, pour la désignation des membres de la Commission de Vérification des comptes et des membres de la Commission de Conciliation et d'Arbitrage ;

à 10 h.

- 12) Rapport de la Commission de la Musique scolaire et péri-scolaire ;

à 10 h.

- 13) Intervention de M. Jacques Chailley, chargé de mission du Ministère de l'Éducation ;

à 12 h.

- 14) Rapport de la Commission des Musiques Militaires ;
- 15) Rapport de la Commission des Vœux,
 Discussion des Vœux.

à 12 h. 45

Audition de Mlle Elsbeth Moser, accordéoniste.

à 12 h. 45

Banquet, sur place.

COMITÉ NATIONAL DE LA MUSIQUE

Notre Président, André Ameller, lors de l'Assemblée générale du Comité national du 31 janvier 1977, a été brillamment élu au Conseil d'Administration du Comité.

D'autre part, Mme Blanche Leduc, présidente de la Section Française de l'I.S.M.E., a été élue et nommée vice-présidente.

Nous nous en réjouissons vivement et leur adressons toutes nos félicitations.

Vœux de la Confédération Internationale des Sociétés Populaires de Musique :

La Confédération Musicale de France a reçu de la Confédération Internationale des Sociétés Populaires de Musique la lettre suivante dont nous donnons communication à nos lecteurs :

A l'occasion du nouvel an nous présentons, à nos fidèles collaborateurs et amis, nos vœux et nos souhaits les plus sincères.

Nous remercions vivement di-

rigents, musiciens et choristes qui, par leur effort, ont largement contribué durant l'année écoulée à notre réussite commune au bon fonctionnement de nos sociétés de chants et de musique.

Que notre œuvre persiste à garder ce caractère universel de rendre la joie et le bonheur à nos familles et nos amis c'est notre plus grand souhait et désir pour l'avenir.

LA PAGE DES JUNIORS

MUSICIENS D'AUJOURD'HUI

Sous ce titre, la Commission Jeunesse vous présente chaque mois, un compositeur et une de ses œuvres.
 Ces pièces de niveau facile et moyenne difficulté permettront à nos Directeurs, la découverte d'un répertoire existant mais peu joué. Après Serge Lancen, Trévor J. Ford et Paul Yoder, nous faisons connaissance avec Maurice Faillenot, puis viendront Henk Van Lijnschooten, Désiré Dondeyne, Harold L. Walters, André Ameller, etc.
 Les auteurs collaborent activement puisqu'ils nous ont adressé l'analyse — textes musicaux à l'appui — de la composition choisie.

Esquisses Médiévales

Écrites pour le concours de composition organisé en 1954 par la Confédération Musicale de France, réservé à des œuvres destinées au répertoire des Sociétés de 3ème division, les Esquisses Médiévales ont été conçues de manière à éviter des difficultés de technique instrumentale, il s'agit donc d'une œuvre relativement facile d'exécution.

L'orchestration est réalisée pour harmonie ou fanfare avec de nombreux « à défaut », ce qui permet son abord par des sociétés de faible effectif.

La forme des deux pièces, très simple, suit le petit texte en exergue dont elles sont inspirées, un large usage du mineur sans sensible a été fait pour créer le climat, la durée totale est d'environ 6 minutes.

Éditeur Robert Martin.

No 1 — LE TROUBADOUR

« Bien que le chant du Troubadour fit pleurer les beaux yeux des dames de l'assistance celles-ci trouvèrent ce chant si beau qu'il dut leur redire ».

Cette pièce est constituée par une mélodie qui se répète deux fois, avec au milieu un petit épisode de 4 à 5 qui caractérise « les pleurs des Dames de l'assistance ».

Les 8 premières mesures seront de préférence interprétées par un petit ensemble de solistes, le tutti entrant un temps avant 1, veiller au respect des nuances, mais ne pas exagérer les «-Forte ».

A 2 équilibrer la sonorité des quintes parallèles de manière à obtenir un fondu des sonorités, et ralentir légèrement.

A 4 veiller au soutien de la partie grave, les respirations ne doivent pas couper la nuance, en cas de besoin faire respirer après le « La » ; les cors et trombones marqueront bien les accents mais n'écourteront pas la Noire. L'équilibre de la sonorité des trompettes et cornets, qui ne devront pas forcer la nuance, est très important.

A 5 retour de la mélodie initiale avec quelques différences d'harmonisation et d'orchestration, le contrepoint en croches des basses sera très legato mais piano ; 2 mesures avant 7, comme indiqué ne pas ralentir.

L'avant dernière mesure 9/8 sera bien élargie, le dessin des croches bien accentué, le dernier accord sera long et, sans faiblir, faire entendre avec netteté le Fa # pour bien faire ressortir le ré majeur (tierce Picarde).

No 2 — LES CROISÉS

« Lorsque l'armée des Croisés s'en fut combattre les infidèles le son des tambours et des trompettes se mêlait aux chants de guerre des soldats et aux cantiques des Prêtres en un étrange concert ».

Pour bâtir le thème des Croisés il a été utilisé les trois premières Notes « La, Ré, Fa » de la Mélodie du troubadour afin de créer une unité entre les 2 pièces.

Du début jusqu'à une mesure avant 5, c'est la marche et les chants de guerre des soldats. De 5 à 7 : les cantiques des Prêtres ; de 7 à 9 : les éléments guerriers et religieux se mêlent ; à 9 : retour de la marche.

Le début de la marche sera joué énergiquement malgré le mf en respectant le mouvement métronomique ; faire soutenir les croches pointées et les noires de manière à éviter une exécution sautillante, il en sera ainsi tout au long de la pièce.

Une mesure avant 2, bien ressortir le crescendo pour amener le f (forte) du thème qui est repris à la quinte supérieure.

A 4 le coup de cymbale sera très sonore, les cornets et trompettes éclatants, bien équilibrer la réponse en quarte des bugles, Cors et Altos qui devra elle aussi être très sonore.

Deux mesures avant 5 bien diminuer en élargissant. (Le Fa # du 4ème Temps est une Noire), prendre le nouveau Tempo dès les 3 Noires avant 5, (pour caractériser le Cantique des Prêtres, il a été utilisé le début de l'hymne de Pâques O FILII et FILIAE), ne pas ralentir exagérément le « Large » 4 mesures avant 6 mais veiller au crescendo de la blanche pointée qui ne devra pas être écourtée mais s'enchaîner au PP des cuivres clairs ; ne pas exagérer la nuance de ceux-ci.

Deux mesures avant 7, l'accélération doit ramener le 1er Tempo ; entre 7 et 8 respecter les changements de Tempo.

De 8 à 9 les croches « Sostenuito ».

A 9 retour du thème du début qui module en ré majeur à 11.

Quatre mesures avant la fin, équilibrer la sonorité des triolés des cuivres clairs, décomposer les deux derniers Temps de l'avant dernière mesure en prenant bien soin de marquer le Fa # Croche (anticipation) et tenir longtemps le dernier accord, sans faiblir.

Maurice FAILLENOT.

MAURICE FAILLENOT



Maurice Faillenot, né à Troyes (Aube) en 1920, issu d'une famille de musiciens depuis cinq générations, se destinait primitivement à la carrière de chef de musique de l'Armée.

Directeur de l'Harmonie Municipale et professeur de clarinette à l'École Nationale de Musique de Troyes, il a assuré également pendant plus de 20 ans la classe de saxophone.

Elève d'Eugène Gay pour la clarinette, il a étudié l'Harmonie avec René Delaunay, la contrepoint et la fugue avec Pierre Lantier, et la composition avec Albert Bertelin.

Il a écrit une trentaine d'œuvres pour la plupart inédites. Les esquisses médiévales sont la deuxième œuvre écrite pour l'orchestre d'harmonie.

Pendant 20 ans, il a assuré le poste de directeur artistique de la Fédération Musicale Aube - Haute-Marne dont il est actuellement le président.

Il est très attaché aux sociétés musicales d'amateurs dont l'importance dans la vie musicale française est énorme, et qu'il considère comme de véritables foyers culturels irremplaçables jouant un très grand rôle, trop souvent ignoré dans l'Éducation Musicale.

ORCHESTRE NATIONAL JUNIOR

Deuxième quinzaine de juillet 1977 C.N.P.M.A.E. — TOUCY (Yonne)

Conditions de participation :
 — Être né après le 31 décembre 1956.
 — Participer à un stage de sélection au C.N.P.M.A.E. à Toucy.

a) Stages de perfectionnement en instrument à vents - tous niveaux
 1ère session : du 6 au 12 février 1977.
 2ème session : du 13 au 19 février 1977.

3ème session : du 20 au 27 février 1977.

b) Stage de réalisation en Orchestre d'Harmonie
 Niveau minimum : degré moyen, du 28 mars au 9 avril 1977.

COMPOSITION DE L'ORCHESTRE :

1 piccolo ; 2 flûtes ; 2 hautbois ; 2 bassons ; 20 clarinettes ; 1 clarinette basse ; 4 saxophones altos ; 2 saxophones ténors ; 1 saxophone baryton ; 4 cors ; 2 trompettes ; 2 cornets ; 1 bugle ; 4 basses ; 2 contrebasses ; 3 percussions.

INSTRUMENTATION

Petite flûte
 Grande flûte
 Hautbois
 Petite clarinette
 1ère et 2ème clarinettes
 Saxophone soprano
 Saxophones alto
 Saxophones ténor
 Saxophone baryton
 1ère et 2ème cornets
 Trompette Sib
 1ère, 2ème et 3ème trombones
 1er et 2ème cors
 1er et 2ème altos
 Petit bugle
 1er et 2ème bugles
 Baryton
 Contrebasse Mib
 Contrebasse Sib
 Batterie

Cette page est réalisée par Claude DECUGIS

Nouvelles de Belgique

La Confédération Musicale de Belgique vient de publier une liste d'œuvres plus spécialement recommandées aux orchestres juniors. Nous vous la soumettons — sans engagement de notre part — à titre de témoignage.

- | | |
|--|-------------------------------|
| — Concertalbum | Den Arend A. |
| — Choral and Rock Out | Ted HUGGENS |
| — KARAKTERSPIEGEL | Mathieu MAX |
| — Mini, Midi, Maxi | Jos MOERENHOUT |
| — SUITE uit « Torenmuziek » | PEZEL ar. H. Van LIJNSCHOOTEN |
| — Koninklijke Muziek | Michael PRAETORIUS |
| — Vier Middeleeuwse Dansen | Jan W. SINGERLING |
| — Danserye | Susato TIELMAN |
| — Kleine Suite | ar. H. Van LIJNSCHOOTEN |
| — Kleine Suite over Volksliederen | P.I. TSAIKOWSKY ar. K. VLAK |
| — Le premier jeu | Van LIJNSCHOOTEN H. |
| — Acht Klankstudies | Van LIJNSCHOOTEN H. |
| — Variations on a French Folk-song (*) | Van LIJNSCHOOTEN H. |
| — Count Seven | Van LIJNSCHOOTEN H. |
| — Klokken feest | Van LIJNSCHOOTEN H. |
| — A Music Box | Van den Bos Chris |
| — Euro Ouverture | Van den Bos Chris |
| — Danzas Folcloristicas | Kees VLAK |
| — Around the World part one (*) | Kees VLAK |
| — Around the World part two (*) | Kees VLAK |
| — Around the World part three (*) | Kees VLAK |
| — Around the World part four (*) | Kees VLAK |
| — Happy Sound Selection nr 1 | Kees VLAK |
| — Happy Sound Selection nr 2 | Kees VLAK |
| — Happy Sound Selection nr 3 | Kees VLAK |
| — Trumpet Wilds | H.L. WALTERS |
| — Jesus Christ Superstar | Lloyd WELBER |

Toutes ces œuvres sont publiées aux Editions Molenaar sauf « Midi Mini, Maxi » publiée aux Editions Scherzando, et « Trumpet Wilds » publiée aux Editions Tierolff.

FESTIVAL EUROPEEN DE MUSIQUE POUR LA JEUNESSE

A l'occasion du 25ème anniversaire de sa création, les organisateurs du Festival Européen de Musique pour la Jeunesse — qui aura lieu à Neerpelt (Belgique), fin avril et début mai — invitent les harmonies, fanfares et chorales françaises à participer à cette fête de la Jeunesse et de la Musique.

Pour tous renseignements, écrire à :
 EUROPEES MUZIEKFESTIVAL, Voor DE JEUGD, Stationsstraat 25
 B - 3580 NEERPELT — Tél. : (011) 64.07.01.

SOLUTION DE LA GRILLE N° 10

HORIZONTALEMENT. — A. Beccare... VERTICALEMENT. — 1. Barcarolle.
 Ma. — B. Adam. Envoi. — C. Ravel. — 2. Eda. Tete. — 3. Cavalleria. —
 II. — D. Espana. — E. Atlas. Er. — 4. Ame. As. On. — 5. Lest. — 6. Re.
 F. Relatif. Si. — G. Ote. Si. — H. — 7. En. Pifs. Mi. — 8. Via. Ite. —
 Leroux. Ton. — I. In. Mene. — J. Ela. 9. Moines. Ont. — 10. Ai. Ariane.
 Oui.

Exemples musicaux

All^o marziale $\text{♩} = 124$
 Cors Altos 1^{er} Bugles

mf

2^e Bugle Baryt Basse Solo Trb

mf

2^e Bass C.B.

Meno mosso $\text{♩} = 100$
 Bois Saxos

p Cornet solo en fanf

Bois Saxos (Saxhorns en fanf)

Non troppo lento $\text{♩} = 58$
 Hautb ou Sopr^o Cornet Solo en fanf

mf

Cornet del en fanf. Bugle Solo et 1^{er} Alto

en H^o Sax alto et ten. (1)

Saxo baryt^o Baryt. fanf.

Bois. Saxhorns (1)

mf

1^o de préférence en H^o en quatuor de Saxos jusqu'à une

RÉFLEXIONS SUR LES MÉTHODES DE FORMATION DES JEUNES COMPOSITEURS

(Suite de la 1ère page)

arcanes du métier de composition. Il s'agit là évidemment de la première condition de toutes démarches artistiques, d'une condition nécessaire, bref d'un fondement qu'on ne saurait construire trop solidement. Mais, selon ma conception de l'art, et de son rôle actuel (ou plutôt du rôle qu'elle devrait jouer), l'artiste est quelqu'un de beaucoup plus grand, quelqu'un qui est de notre temps, ne serait-ce qu'intentionnellement, l'artiste, c'est l'équivalent, peut-être le dernier de l'histoire, de l'ancien humaniste, homme lucide possédant une large instruction, connaissant le passé et cherchant, sciemment et avec un esprit ouvert, à découvrir la forme de l'avenir.

Je crois qu'à notre époque qui n'est guère bienveillante à un art d'envergure, seul un artiste de cet acabit, à la chance de s'imposer. Ainsi donc, la question de savoir comment aider un jeune compositeur à devenir un artiste de ce genre se ramène au fond à la question de savoir comment enseigner la composition.

Autrefois, à une époque néanmoins pas trop éloignée de nous, la chose se présentait d'une manière plus simple. Pendant des années et des années, un jeune peintre pulvérisait les matières colorantes, apprêtait la toile et les planches, nettoyait les pincesaux, balayait l'atelier, et ce faisant, observait le travail et la technique du maître. Ensuite venait le moment où on l'autorisait à peindre d'après l'esquisse et sous l'œil scrutateur du maître, les détails d'arrière fond d'un tableau ou à en faire une copie réduite pour un client amateur moins fortuné. Il en était de même du jeune compositeur qui, durant des années copiait les partitions du maître, réalisait la basse, préparait les voix pour les exécutants, jouait, chantait, s'initiant progressivement aux arcanes de l'art tout en s'assimilant les finesses et les habiletés du métier. L'art dans tout son ensemble, y compris celui qui ne seules les testateurs, mais les héritiers eux-mêmes considéraient comme le plus grand des grands, était traité comme une technique et nul ne songeait à reconnaître à l'artiste, aussi éminent qu'il fût, un autre statut que celui de l'artisan. On n'attachait aucune importance à l'originalité, la qualité primordiale du jeune artiste consistant pendant des siècles à rendre son art semblable à celui qu'il côtoyait. Seuls, les artistes doués d'un talent exceptionnel, talent qui dans l'essentiel se traduisait par des efforts inlassables visant à connaître et à formuler les nouvelles vérités dans la perspective d'une synthèse irréalisable, pouvaient s'écarter de cette règle ne s'en rendant pas souvent compte, ce qui ne manquait point de leur créer des ennuis tout en enrichissant l'art de nouvelles œuvres et en lui ouvrant la voie au progrès. A en juger d'après les résultats, il s'agissait là, d'une excellente méthode de formation des jeunes artistes et il est dommage que la complication grandissante

de la vie, de la science et de l'art l'ait exclue de la pratique.

Ce n'est pas d'ailleurs l'unique domaine où l'on se prend à regretter la simplicité des anciennes formules, peut-être naïves de notre point de vue, mais combien belles et efficaces. Hélas, il n'y a pas de retour en arrière. Il n'y a pas de retour ne serait-ce que pour cette simple raison que tout compositeur, peintre ou écrivain contemporain possède aujourd'hui des connaissances sur la substance de son art, beaucoup plus vastes que celles que possédaient les plus grands de ses prédécesseurs. Cela n'a rien de commun ni avec la valeur des œuvres; il est plus que certain que la plupart des artistes actuellement en vie ne sont pas du niveau des grands maîtres d'autrefois. Mozart ou Bach demeurent jusqu'à nos jours sans égal dans la musique et on ne porte aucune atteinte à leur génie en constatant que leurs connaissances concernant les processus virtuels du son, cette particule élémentaire de la matière musicale, étaient, en comparaison avec nos connaissances à nous, plus que modestes. C'est cette différence qui fait que pour pouvoir évoluer librement au milieu d'un si grand nombre de moyens d'expression musicale, inconnus, voire même insoupçonnés autrefois, le compositeur contemporain doit élargir ses habiletés et finesses techniques dans l'optique des temps futurs. Je ne suis pas sûr si la musique, ou plutôt si l'art en général, est aujourd'hui meilleur qu'il n'était autrefois. Mais, il ne fait aucun doute que la composition, même dans l'acceptation traditionnelle de ce terme, est devenue beaucoup plus difficile et réclame beaucoup plus de travail qu'à aucune autre époque, sans parler des nouveaux genres de musique exigeant en règle générale de vastes connaissances d'ordre théorique et pratique dans le domaine de toute une série de disciplines scientifiques apparentées à la physique, aux mathématiques, à l'électro-acoustique ou à l'électronique. Sous ce rapport, il suffit d'ailleurs de rappeler qu'au cours des vingt dernières années, on a été témoin d'une incomparable évolution accomplie dans le domaine de la technique du jeu des instruments traditionnels, on a perfectionné un grand nombre d'anciens instruments tout en construisant de nouveaux, on a mis au point de nouvelles possibilités techniques, coloristiques et expressives, on a introduit presque pour tous les instruments des échelles de quart de ton, on a appris à obtenir sur les instruments à vent des accords polyphoniques; tout ceci a fait que la science des instruments, matière auxiliaire dont l'assimilation était si facile jusqu'à ces derniers temps, est devenue une discipline autonome, discipline vaste et complexe connaissant une évolution continue. Il en est de même presque dans toutes les spécialités musicales. Il n'est donc pas étonnant que l'initiation d'un jeune compositeur — tout comme l'initiation d'un peintre ou d'un sculpteur — réclame aujourd'hui

une quinzaine d'années, laps de temps pendant lequel le jeune homme acquiert à vrai dire juste l'essentiel des connaissances, habiletés et expériences requises pour l'exercice du métier choisi.

Dans cette situation, il est facile de comprendre pourquoi maints élèves et plus d'un artiste ou pédagogue se révoltent contre un programme d'études si dilué dans le temps. Constatant que l'âge moyen des débutants est de plus en plus avancé et que le programme est surchargé par des matières présentant des liens apparemment vagues avec la discipline fondamentale, certains proposent de limiter la scolarisation aux problèmes pratiques, techniques, suggérant que tout le reste constitue une surcharge futile, voire même nuisible pour un développement rapide et affranchi de toute entrave, de la personnalité du futur artiste. Certains représentants d'options expérimentales, par exemple les compositeurs s'occupant exclusivement de la musique électronique, du théâtre instrumental ou du dessin musical de même que les plasticiens se consacrent principalement au happening ou à la sculpture noble, vont parfois encore plus loin. De leur point de vue, toutes les techniques et tous les styles artistiques traditionnels sont déjà complètement morts, ne possèdent qu'une importance historique et parlant, ne représentent aucune valeur pour l'art nouveau visant d'autres objectifs avec d'autres moyens de réalisation artistique, absolument différents des anciens, et avec d'autres méthodes d'action sur l'auditeur ou le spectateur. D'autres vont jusqu'à soutenir que l'apprentissage du métier de compositeur est absolument futile, la musique devant être engendrée et être perçue d'une manière spontanée, en dehors de toute règle et de toute technique.

Abstraction faite de la dernière attitude, apparemment bizarre et menant fatalement à un amateurisme bon marché, les autres opinions que je viens de présenter succinctement ne sont point dépourvues de motivations. On peut être pour ou contre, mais on doit reconnaître que ces opinions sont loin d'être isolées. De plus en plus nombreux sont les pédagogues et les spécialistes représentant les disciplines les plus diverses, universitaires, médicales, économiques ou techniques, qui ne cachent point leur inquiétude face à une initiation professionnelle de plus en plus longue et difficile du fait de l'accroissement rapide du bagage scientifique destiné à être assimilé par les étudiants. Ainsi donc, il s'agit là d'un problème plus vaste, d'un problème qui ne date pas d'hier et qui concerne non seulement l'art mais aussi tous les autres domaines de l'activité de l'homme.

ÉDITIONS Henry LEMOINE

17, Rue Pigalle, 75009 PARIS — Téléphone : 874-09-25

EXTRAITS DE NOS CATALOGUES

- | | |
|--|---|
| MÉTHODES DE PIANO | MÉTHODES DE CLARINETTE |
| BATALLA : Précis de technique du piano. | DIDIER : Au service du clarinette |
| GABARD : Méthode de piano et de solfège, en 36 leçons. | PARES : Méthode élémentaire. |
| HAMEL : La nouvelle méthode de piano. | MÉTHODES DE FLÛTE |
| LEMOINE : Méthode pratique et théorique. | ARTAUD : Méthode élémentaire pour la flûte traversière. |
| MARTENOT : L'étude vivante du piano, 4 volumes (du préparatoire au supérieur). | PARES : Méthode élémentaire. |
| MÉTHODES DE VIOLON | TULOU : Méthode. |
| DOMERC : Le guide du violoniste. | MÉTHODES DE HAUTBOIS |
| MAZAS : Méthode complète. | BROD : Méthode. |
| MÉTHODES DE VIOLONCELLE | PARES : Méthode élémentaire. |
| LEE : Méthode complète et pratique. | MÉTHODE DE SAXOPHONE |
| LIEGEOIS : Les premiers pas du violoncelliste. | LONDEIX : Le saxophone en jouant en 4 cahiers. |
| MÉTHODES DE GUITARE | PARES : Méthode élémentaire. |
| AGUADO : Méthode de guitare. | MÉTHODE DE CLAIRON |
| CARULLI : Méthode de guitare suivie de 44 morceaux progressifs et de 6 études. | PARES : Méthode élémentaire. |
| SOR : Méthode complète de guitare. | MÉTHODES DE COR |
| MÉTHODE DE MANDOLINE | LAMBERT : Méthode complète et progressive. |
| COTTIN : Méthode explicative attrayante et progressive. | PARES : Méthode élémentaire. |
| MÉTHODE DE BASSON | VOBARON : Grande méthode. |
| PARES : Méthode élémentaire. | MÉTHODES DE TROMBONE |
| | PARES : Méthode élémentaire. |
| | VOBARON : Grande méthode. |
| | MÉTHODE DE TROMPE DE CHASSE |
| | TYNDARE - GRUYER : Méthode complète. |

La spécialisation constitue aujourd'hui un des impératifs auquel on ne peut échapper dans beaucoup de cas. Cet impératif de l'heure cache néanmoins de nombreux dangers. Dans certaines professions, et notamment dans les professions techniques, un spécialiste d'un domaine restreint, peut s'avérer socialement et même scientifiquement utile. Par contre, une spécialisation excessive dans les disciplines humaines — je parle évidemment des activités scientifiques et professionnelles de haute marque — conduit à la stérilisation intellectuelle en limitant les horizons de l'esprit. C'est le cas surtout des artistes, des créateurs d'œuvres d'art, hommes ayant pour tâche de révéler et de créer le beau, de le rendre accessible aux autres et de donner un témoignage de plus des efforts accomplis par l'homme en quête de la vérité sur lui-même et le monde extérieur. L'écrivain, le compositeur, le peintre, le sculpteur et l'architecte créent l'histoire dans une double acceptation de ce terme : par une participation directe au « devenir » de cette histoire et par sa fixation pour la postérité. Tout artiste, qu'il s'en rende compte ou non, indépendamment de son orientation esthétique et idéologique, indépendamment même de ses opinions là-dessus, s'établit, comme un pont entre la tradition et le progrès; il fait fonction de documentaliste du présent dont les racines demeurent profondément enfoncées dans le passé, de ce présent qui fructifiera dans un avenir inconnu.

A la lueur de ces considérations, toute créativité artistique, et par conséquent le métier de compositeur est une profession très spéciale aussi faut-il poser devant les candidats qui s'y destinent des exigences toutes particulières. Car, le futur compositeur, outre une profonde spécialisation et une parfaite maîtrise des habiletés du métier, devra posséder une honorable instruction générale, avec une initiation très poussée dans les domaines tels que la philosophie — y compris évidemment la philosophie de la culture et de l'art — et l'histoire pour ne pas citer d'autres domaines dont il devra faire l'apprentissage dans une optique diachronique et synchronique. Révolus à tout jamais — à condition toutefois qu'ils aient existé — les temps des grands compo-

siteurs, à l'esprit génial mais aux horizons bornés d'une façon ou d'une autre. Il resta vrai que seul un talent authentique peut faire face aux exigences de l'art, mais il faut que ce talent soit conditionné, aujourd'hui plus que jamais, par une sérieuse instruction, une profonde culture et un caractère éprouvé.

Je crois que, dans notre domaine, vouloir former seulement un bon professionnel, c'est trop peu. Et je crois aussi qu'il est de notre devoir — je pense surtout aux représentants de la vieille génération qui ont amassé un plus grand nombre d'expériences — de mettre tout en œuvre pour aider les jeunes compositeurs qui travaillent sous notre conduite à acquérir un sérieux outillage mental, une haute instruction artistique et une probité intellectuelle inaltérable. Sous ce rapport, l'aide et l'assistance que le pédagogue est tenu de porter à l'élève constituent, à mon avis, une obligation aussi importante que celle qui consiste à lui dispenser des expériences et des connaissances strictement professionnelles.

C'est par cette réflexion que je voudrais terminer mes considérations quelque peu trop générales. Mais, il me semble que ce n'est pas le moment de procéder à une étude détaillée des questions telles que la méthodologie de l'enseignement de la composition musicale. Les questions de ce genre doivent être étudiées individuellement par chaque établissement d'enseignement musical, et par chaque pédagogue.

Je voulais seulement présenter mon opinion personnelle sur ce que devrait être l'artiste contemporain, aussi ai-je essayé de brasser son portrait, qu'on aura trouvé peut-être un peu exagéré ou trop idéalisé. L'art constitue pour moi quelque chose de grand et d'important, aussi grand et important qu'il l'est pour toutes les civilisations contemporaines authentiques. J'ai l'impression que son rôle, dans la vie de l'individu et dans celle de la collectivité, croît et ne cessera de croître. A nous donc de former des artistes, des hommes qui répondent aux exigences des temps nouveaux.

Tadeusz BAIRD

MERLIN
la flûte soprano scolaire



PLASTIQUE
Doigté baroque
Double perforation
ou
Doigté moderne

BOIS
Doigté baroque
Double perforation

Doigté moderne
Simple perforation

Chez votre fournisseur ou chez:



ALPHONSE LEBLANC 175, rue Saint-Hippolyte 75004 Paris
LEBLOC Tél. : 260.62.47 - 260.48.61 - 260.65.26

AVANT DE FAIRE REALISER VOS DISQUES
Pressage - Report de bandes - Prises de son
Vous devez demander notre documentation

SONOTEC
244, Rue Béanger, 80000 AMIENS
Tél. (22) 92-26-47 - 91-38-62

LA PAGE ADMINISTRATIVE

L'ASSURANCE CMF

I. — GENERALITES

L'année assurance commence le 1er octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

Pour être garanti, il suffit de remplir le bulletin d'adhésion et de l'envoyer accompagné du montant de la prime au Secrétariat de la Fédération si possible avant le 10 septembre de chaque année.

Les seuls modes de paiement retenus sont : le chèque bancaire et de préférence le chèque postal (3 volets) établis à l'ordre de : Confédération Musicale de France 121, rue Lafayette, 75010 PARIS. Pour le chèque postal, indiquer le numéro de compte de la C.M.F. qui est 4638-65 PARIS.

La somme portée sur ces titres sera uniquement celle correspondant au total du bulletin d'adhésion.

Aucune garantie, de quelque nature qu'elle soit, n'est accordée pendant la période qui s'écoule entre le 1er octobre et le jour où est effectué le paiement. La garantie n'est acquise aux Sociétés que le lendemain de l'émission du chèque.

Les primes ne sont pas fractionnables, et celles payées en cours d'année ne garantissent les Sociétés que jusqu'au 30 septembre suivant.

Il est recommandé aux sociétés de tenir à jour le registre sur lequel sont inscrits leurs membres assurés (noms, prénoms, âges, professions et domiciles). Ce registre peut être contrôlé par un agent de la Compagnie d'Assurances.

II. — ASSURANCE INDIVIDUELLE

Vous pouvez assurer :

- Les membres exécutants de votre société y compris, bien sûr, le porte-bannière.
- Vos Majorettes.
- Les membres d'un Groupe Folklorique, si ce groupe est adjoint à votre société.
- Votre personnel dirigeant : membres du Conseil d'Administration, du Bureau.

D'une manière générale, toute personne même non musicienne mais s'occupant réellement de votre société.

LA GARANTIE S'APPLIQUE

- A tous les accidents survenant exclusivement pendant ou à l'occasion des réunions, répétitions, bals, concerts, fêtes, concours ou festivals, préparation de ceux-ci, voyages en canion, automobile, vélomoteur, scooter, motocyclette, voiture, bicyclette avec ou sans moteur, ou tous moyens de transports en commun, à quelque endroit que ce soit, en service commandé par le Directeur ou Président de votre Société.
- A tous les accidents survenant aux membres assurés lors-que ceux-ci se rendent aux lieux de répétition, réunions, services musicaux, etc., ou reviennent de ceux-ci, organisés par la société, soit à pied, soit en utilisant les moyens de transport ci-dessus.
- A tous les accidents survenant aux membres assurés à l'occasion de sorties dites : « Excursions-Promenades ».

LA GARANTIE NE S'APPLIQUE PAS

- Aux membres honoraires et aux membres de la famille accompagnant les membres assurés au cours des déplacements de la Société, qu'il s'agisse d'accidents survenant pendant ou à l'occasion de fêtes, réunions, etc., ou bien de sorties officielles.

ATTENTION !

Lorsque vous préparez une manifestation pour votre Société, vous êtes, bien souvent, dans l'obligation de faire appel à des personnes étrangères qui, bénévolement, viendront vous aider à faire quelques travaux (pose de guirlandes, construction d'un podium, clôture du stade, etc...). Il y a de fortes chances pour que ces personnes ne soient pas garanties en cas d'accident.

Dans ce cas, prenez vos précautions !

COMMENT VOUS ASSURER ?

Les Sociétés demeurent libres de choisir l'une des combinaisons de garanties et de primes prévues sous deux tableaux distincts « A » et « B » chacun de ces tableaux comportant six catégories d'assurance. Doivent obligatoirement figurer dans le tableau « A » :

- les jeunes musiciens et sociétaires d'âge scolaire.
- Les sociétaires continuant leurs études à condition qu'ils ne soient pas assujettis à la Sécurité Sociale.
- Les musiciens retraités.

Si vous voulez garantir une indemnité journalière aux socié-

taires « assurés sociaux », vous devez les inscrire dans le tableau « B ». Mais rien ne vous empêche de les inscrire dans le tableau « A ». En ce cas ils n'auront pas d'indemnité journalière.

Que vous choisissiez « A » ou « B » notez que tous les « assurés sociaux » d'une même société doivent figurer dans le même tableau.

COMMENT ETES-VOUS GARANTI ? EN CAS DE MORT

Le capital correspondant à la catégorie choisie est intégralement versé aux ayants droit : conjoint, descendants ou ascendants sur présentation de pièces justificatives de leurs droits. Ce capital n'est pas divisible à l'égard de la compagnie.

EN CAS D'INFIRMITÉ

Versement à la victime de l'indemnité correspondant à la catégorie choisie. Mais cette indemnité varie suivant le degré d'infirmité :

a) Infirmité du premier degré : Indemnité TOTALE ;
b) Infirmité du deuxième degré : La MOITIÉ de l'indemnité ;
c) Infirmité du troisième degré : Le QUART de l'indemnité.

EN CAS D'INCAPACITÉ TEMPORAIRE

Versement de l'indemnité journalière prévue uniquement au tableau « B ». Cette indemnité est versée à partir du onzième jour après l'accident et n'exécute jamais 180 jours. Elle est réduite de moitié à compter du 90ème jour.

Attention ! Cette indemnité n'est due que si l'accident occasionne une incapacité réelle de travail professionnel.

Des frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation engagés par la victime d'un accident garanti par le contrat.

Cependant, et dans tous les cas ci-dessus, au moment du règlement définitif, le montant des indemnités journalières qui auraient pu être versées, sera déduit du capital ou de la fraction de capital garantie.

Attention ! L'assurance ne garantit pas les personnes atteintes d'infirmités graves et permanentes.

III. — RESPONSABILITE CIVILE

Sont garantis :

- Les dommages causés à des tierces personnes, par le fait de membres assurés, au cours ou à l'occasion des réceptions, bals, concerts, fêtes, défilés, concours et festivals, préparation de ceux-ci.
- Les dommages survenant dans les mêmes circonstances et causés aux membres assurés.

Les membres assurés sont considérés comme tiers entre eux.

Il n'y a assurance que si au moment de l'accident les membres assurés étaient en service commandé par le Directeur, sous-directeur ou Président.

LA GARANTIE S'APPLIQUE

- Au cours des déplacements effectués selon les instructions du Président ou de toute autre personne mandatée par lui.
- Au cours des sorties officielles dites « Excursions - Promenades ».
- Au cours des trajets tels qu'ils sont définis par l'article L 415 du Code de Sécurité Sociale et dans la mesure où le parcours n'a pas été interrompu ou détourné pour un motif dicté par l'intérêt personnel ou étranger aux nécessités essentielles de la vie courante ou indépendante de l'emploi.

La responsabilité civile encourue par la C.M.F., en raison des accidents soit survenus aux membres honoraires ou membres de la famille accompagnant les membres et employés assurés, soit causés par eux à autrui, est formellement exclue de la garantie.

TRANSPORT

Tout membre assuré (ou toute personne dont il est civilement responsable) qui utilise un moyen de transport dont il est propriétaire (véhicule avec ou sans moteur ou tout autre véhicule) pour répondre à un service commandé par le Président ou toute autre personne mandatée par lui.

DOIT SAVOIR QUE :

1) L'accident occasionné par son véhicule n'est pas garanti que sa responsabilité soit engagée ou non. C'est son assurance personnelle qui doit le garantir. Mais si le membre assuré est atteint de lésion corporelle ou décédé,

c'est la garantie « assurance individuelle » qui est appliquée ;

2) Les dommages matériels causés à ses biens ne sont pas garantis ;

3) S'il transporte d'autres personnes avec lui, ces personnes sont, en cas d'accident, garanties par l'assurance individuelle à condition :

a) que le nombre de personnes transportées corresponde aux normes du véhicule utilisé ;
b) que ces personnes transportées soient des membres assurés ;
c) que le transport soit effectué bénévolement.

Le fait, pour un transporteur, de percevoir le remboursement de ses frais, n'est pas considéré comme étant onéreux.

La Compagnie renonce à tous recours contre les propriétaires de véhicules transportant à titre gratuit les sociétés musicales dans le cas où leurs propriétaires ne seraient pas assurés contre le risque des voyageurs transportés.

IV. — INSTRUMENTS DE MUSIQUE

L'assurance garantit aux membres assurés la moitié des dommages pécuniaires pouvant résulter du bris ou de la destruction de leurs instruments de musique quelles qu'en soient la nature et la marque, consécutif à un accident survenu aux dits instruments et rentrant dans les prévisions des garanties de la police responsabilité civile.

V. — INCENDIE

L'assurance est soumise à l'application de la règle proportionnelle. S'il résulte des estimations que la valeur totale des bâtiments et objets assurés excède la garantie demandée par les sociétés assurées, ces dernières sont considérées comme étant leurs propres assureurs pour l'exécédent et supporteront leur part de dommages au marc le franc. La règle proportionnelle ne s'applique pas aux risques locatifs recours des locataires et recours des voisins.

Notez que les instruments de musique sont garantis chez les membres assurés qui seraient victimes d'un incendie.

VI. — MOUVEMENTS D'EFFECTIFS

Si, pendant l'année assurance :

1) L'effectif de votre Société diminue, rien n'est changé au point de vue prime ;

2) L'effectif de votre Société augmente, il faut faire un avenant à la police pour les sociétaires en plus et les assurer à la même catégorie que ceux déjà inscrits. Cet avenant se fait sans compler la responsabilité civile.

VII. — DISPOSITIONS DIVERSES

Ne sont en aucun cas garantis :

- Les dommages causés aux uniformes ;
- Les dommages causés aux vêtements personnels des membres assurés ;
- La fourniture, l'entretien et le renouvellement des appareils de prothèse y compris ceux de prothèse dentaire sauf en métal non précieux.

QUE FAIRE EN CAS... D'ACCIDENT

Adresser directement à la C.M.F. 121, rue Lafayette, 75010 Paris, et dans les huit jours sous peine de déchéance :

— La déclaration d'accident mentionnant : les nom, prénom, profession, numéro d'immatriculation à la Sécurité Sociale, adresse du blessé et le nom de la société à laquelle il appartient.

— Indiquer sur cette déclaration le lieu, date, heure et circonstance de l'accident.

— Joindre : certificat médical, notes d'honoraires du médecin et du pharmacien, certificat d'arrêt de travail, photocopie du récépissé de paiement de la prime.

Important. — Dans le cas où la guérison ne serait pas acquise dans les délais prescrits par le médecin traitant, le blessé devra se faire délivrer un certificat de prolongation ; faute de quoi, la guérison sera considérée comme acquise à l'expiration de la durée prévue au certificat initial. Aucune réclamation ne sera admise en cas d'observation.

DE DOMMAGES AUX INSTRUMENTS

Adresser directement à la C.M.F. et dans les huit jours, une déclaration signée de deux témoins et dans laquelle le bénéficiaire devra indiquer ses nom, prénom et domicile ainsi que la date et les circonstances détaillées du sinistre. Il indiquera également le nom de la société à laquelle il appartient.

CMF et SACEM

Les relations entre la S.A.C.E.M. et les Sociétés musicales affiliées à la C.M.F. sont réglées par un accord signé le 8 juin 1963, ainsi qu'un avenant au protocole conclu le 24 janvier 1973.

Il apparaît nécessaire d'apporter aux dirigeants des Sociétés de Musique, des informations d'ordre pratique destinées à mieux faire comprendre les conditions dans lesquelles le bénéfice des tarifications préférentielles peut être accordé.

1. Est-il nécessaire d'aviser la S.A.C.E.M. avant une manifestation ?

Oui.
Cette formalité est indispensable car elle est conforme aux dispositions légales et elle permet aux représentants des Auteurs de connaître exactement la nature et le but de la séance.

2. A quel moment faut-il le faire ?

Au moins 15 jours avant la date retenue, on peut même envoyer la déclaration beaucoup plus tôt, dès lors que les caractéristiques de la séance horaires, prix d'entrée, etc... ont été fixées.

3. Faut-il déclarer toutes les manifestations ?

Oui.
Toutes celles comportant l'exécution ou la diffusion d'œuvres musicales ou théâtrales (concerts, festivals, bals, sauteries, concerts, variétés, séances cinématographiques, etc...).

4. Quels sont les délais de paiement ?

L'organisateur doit fournir à la S.A.C.E.M. le bordereau des recettes réalisées (le cas échéant) accompagné du programme exact des œuvres exécutées, et régler le montant de la rémunération des auteurs, 15 jours au plus tard après la séance.

5. Est-il exact que pour les bals, le programme n'est pas exigé ?

Pour ce genre de manifestations, la liste des œuvres musicales exécutées est remplacée, dans le cas d'orchestres français, par une attestation de séance qui fournit la preuve que le chef d'orchestre a bien fait connaître à la S.A.C.E.M. la composition de son répertoire.

6. Pourquoi les tarifs de la S.A.C.E.M. peuvent-ils être différents suivant le genre de manifestations ?

La S.A.C.E.M. s'efforce de déterminer et de mesurer le service rendu par l'utilisation de son répertoire. Or, le rôle de la musique n'est pas le même selon qu'il s'agit d'un concert, d'une séance cinématographique ou d'une exposition de photos sonorisée par exemple.

7. La rémunération des auteurs dépend-elle toujours des recettes réalisées ?

Pour les manifestations où la musique joue un rôle essentiel, la redevance est établie par application d'un pourcentage sur les recettes assorti d'un minimum de perception calculée en fonction des caractéristiques de la séance ou du budget des dépenses engagées.

Pour celles où le rôle de la musique est secondaire, un forfait est fixé.

La tarification forfaitaire est également retenue lorsqu'aucune recette n'est réalisée.

8. Est-il exact que la S.A.C.E.M. participe à l'achat d'instruments de musique, de partitions musicales ou d'équipements ?

A l'occasion de deux bals ou concerts organisés entre le 1er

octobre et le 30 septembre de l'année suivante pour permettre cet achat, la S.A.C.E.M. accepte de consentir à la société musicale, à titre de « don » une somme représentant 50 % des droits acquittés.

Certaines conditions doivent être respectées :

- pour l'organisation de ces séances, il ne doit être fait appel qu'à des orchestres locaux ou régionaux.

- La Société doit accomplir les formalités de déclaration préalable (en précisant le but de la séance), fournir le programme et payer les droits dans les délais précisés.

- Ensuite, dans les deux mois suivant la manifestation, elle est tenue de présenter une demande de don accompagnée des factures acquittées, justifiant des achats précités.

9. Des autorisations gratuites peuvent-elles être délivrées ?

Oui.
Pour plusieurs catégories de manifestations :

- Concerts publics et gratuits : sans recettes directes ou annexes, avec le concours bénévole des artistes et musiciens, donnés sur la voie publique ou dans une salle mise gratuitement à la disposition de la société.

- Concours ou festivals (sans bal) organisés suivant le règlement de la C.M.F. : sans recettes directes ni annexes.

- Distribution de prix et bals gratuits de la S.A.C.E.M. organisés entre le 10 novembre et le 15 janvier à l'exception des 21, 25, 31 décembre et 1er janvier.

- Pour les séances sans recettes directes ni annexes avec le concours bénévole des artistes et musiciens.

- Manifestations de gratitude offertes aux membres des sociétés musicales.

Un certain nombre de conditions sont exigées, en particulier :

- séances réservées aux membres et adhérents et dont le nombre n'exécute pas 200.
- recettes réalisées par la société musicale organisatrice à son seul profit.
- ni publicité, ni affichage commercial.
- orchestre locaux ou régionaux.

La société qui bénéficie de cette autorisation gratuite cédera à l'un des deux ans suivants 50 % des droits.

10. Quels sont les autres avantages accordés aux sociétés affiliées ?

Une réduction de 30 % sur les pourcentages applicables et accordés, lorsque les conditions de déclaration préalable, remise des programmes et paiement de la rémunération des auteurs dans les délais sont respectées.

C'est ainsi que pour une séance de bal, concert ou variétés :

- le taux est ramené de 11 % sur les recettes brutes directes et 5,50 % sur les recettes brutes annexes à 7,70 % et 3,85 % (tarification applicable aussi aux festivals).

En l'absence de recettes « entrées », le taux de 8,25 % est réduit à 5,77 % sur les recettes brutes annexes.

Par ailleurs, les minima bénéficiaires d'un abattement de 35 % sur la tarification générale pour les bals, sauteries, cinéma et de 60 % pour les concerts, variétés, music-hall.

Enfin, chaque année, la société peut demander à bénéficier d'un don de 50 % des droits acquittés pour un concert ou festival (sous les mêmes conditions que pour les dons déjà mentionnés).

1 F POUR TOUCY

Quelques Fédérations ont fait parvenir le don de toute leur société. Sans doute, après les vacances, nombreuses seront les Fédérations qui, à leur tour, nous adresseront pour Toucy ce franc symbolique et combien précieux qui peut apporter beaucoup à tous.

EN CAS D'INCENDIE

Donner, dans les cinq jours, avis du sinistre par écrit à la C.M.F.

Faire parvenir à la C.M.F. et dans le plus bref délai, une déclaration indiquant le jour, l'heure, les circonstances du sinistre, ses causes connues ou présumées, la nature et le montant approximatif des dommages.

Fournir, dans le délai de 15 jours, un état estimatif certifié des objets détruits et sauvés.

QUELQUES CONSEILS

Etablissez toujours un double de votre contrat.
Conservez les récépissés de versement de primes.

Lorsque votre Société est demandée pour faire un défilé de jour ou de nuit, ENIGEZ du comité organisateur qu'il vous fournisse au moins deux « couvreurs » placés devant et derrière votre formation (gendarmes, agents de police, gardes-champêtres ou civils munis d'un brassard ; pour la nuit ces couvreurs seront munis d'objets lumineux).

A NE JAMAIS OUBLIER

En cas d'accident à défaut d'assurances, c'est le président et le directeur de la société qui sont responsables.

PAGE ADMINISTRATIVE (Suite)

PROGRESSION-GUIDE POUR LES ÉPREUVES DE THÉORIE MUSICALE C.M.F.

Il est souhaitable que les Comités Artistiques de nos Fédérations interviennent de plus en plus dans l'organisation, tant matérielle qu'artistique, des examens.

Nous voudrions que les questions de théorie posées aux jeunes élèves correspondent de plus en plus à des réalités qu'ils ont l'occasion de rencontrer.

Nous conseillons aux jurés de tenir l'expérience pour cette année 1977, en posant aux enfants, des questions correspondant exactement aux difficultés rencontrées dans les épreuves de lecture à vue chantée.

La progression est délibérément lente en raison des niveaux variés des moniteurs et des élèves, auxquels nous nous adressons.

L'intervention des Comités Artistiques de nos Fédérations est donc plus que jamais indispensable pour la conduite des examens fédéraux dans l'esprit de la C.M.F., d'une manière constructive, en participant avec foi à une rénovation.

La personnalité de ces comités, correspondant aux affinités des cadres artistiques locaux, aura la possibilité de mieux s'exprimer.

Bien entendu certains principes ne peuvent être modifiés, en particulier la lecture à vue chantée et la dictée musicale.

Nous devons nous astreindre à une certaine discipline afin d'uniformiser le niveau de nos concours.

L'on s'apercevra lors des épreuves 1977 qu'un effort de progression rationnelle a été tenté tout particulièrement pour la correspondance entre le niveau de lecture chantée, de théorie et de dictée.

Nous comptons sur la participation active de tous les Présidents de France ou de leurs Comités Artistiques, afin que nous puissions, ensemble, avoir une politique moderne pour l'enseignement musical des jeunes dont nous avons la responsabilité.

Toutes les suggestions constructives et rationnelles seront bien accueillies.

Roger THIRAULT
Président de la Commission Artistique
Vice-Président de la C.M.F.

Préparatoire 1ère année : Clé de Sol, Portée, Ronde, Blanche, Noire, Pause, 1-2 Pause, Soupir, Barre de mesure, Mesure à 2-4, Double barre.

Préparatoire 2ème année : Questions de Préparatoire 1ère année auxquelles s'ajoutent Mesures à 3-4 et 4-4, la Croche, le Point après la note, les Dièses, les Altérations accidentelles, nom des intervalles simples.

Elémentaire 1ère année : Questions de Préparatoire 1ère année et Préparatoire 2ème année auxquelles s'ajoutent le 1/2 soupir, le Triplet, le Bémol, le Bécarré, les tonalités de DoM, SolM, FaM, les mesures à 6-8, 9-8, 12-8, début de la qualification d'intervalles faciles.

Elémentaire 2ème année : Questions de Préparatoire 1ère année, Préparatoire 2ème année et Elémentaire 1ère année auxquelles s'ajoutent la double croche, le quart de soupir, la syncope, le contre-temps, les mesures à 2-2, 3-2, 4-2, 2-3, 3-8, 4-8, les tonalités de Lam, Mim, RéM, qualification des intervalles, renversement.

Moyen 1ère année : Questions des cours précédents auxquelles s'ajoutent les tonalités Majeures et mineures 4 altérations, mesure binaire et ternaire, toutes les figures de note et de silence.

Moyen 2ème année : Questions des cours précédents auxquelles s'ajoutent la Clé de Fa 4ème, toutes les tonalités Majeures et mineures, toutes les mesures (y compris 5 et 7 temps).

Pré-Supérieur : Toute la théorie simple.

Supérieur : Tout le programme de théorie. Clés : Sol, Fa 4ème, Do 4ème.

N.B. — Introduire progressivement, au moment choisi par les Comités Artistiques Fédéraux les notions de mouvements, nuances, phrases, les locutions italiennes, les ornements, la composition des différents Ensembles, les signes D.C. reprise, coda, etc... et les autres éléments figurant dans les traités, volontairement omis dans la liste ci-dessus.

ADRESSES DES ÉDITEURS

- P. BEUSCHER, 27, Bld Beaumarchais, 75004 Paris.
G. BILLAUDOT, 14, rue de l'Échiquier, 75010 Paris.
BOOSEY et HAWKES, 4, rue Dronot, 75009 Paris
CHAPPELL, 4, rue D'Argenson, 75008 Paris.
CHOUDENS, 38, rue Jean-Mermoz, 75008 Paris.
COMBRE, 24, Bld Poissonnière, 75009 Paris.
J.-M. CHAMPEL, Boîte Postale No 2, Neuville-sur-Ain 01.
DELEIEU, 45, avenue de la Victoire, 06000 Nice.
DIGOUDE-DIODET, 39, Faubourg Saint-Martin, 75010 Paris.
O. DIEHBOLT, 19, rue des Hallebardes, 67000 Strasbourg.
DURAND, 4, place de la Madeleine, 75008 Paris.
EDITIONS OUVRIERES, 13, avenue Sœur-Rosalie, 75013 Paris.
ENOCH, 27, boulevard des Italiens, 75002 Paris.
EDITIONS TRANSATLANTIQUES, 14, avenue Hoche, 75008 Paris.
ESCHIG, 46, rue de Rome, 75008 Paris.
FALLONE, 117, rue d'Auxonne, 21000 Dijon.
GACHER, 69, rue du Faubourg-Saint-Martin, 75010 Paris.
GRAS, 36, rue Pape-Carpentier, 72200 La Flèche.
HAMELLE, 24, boulevard Malesherbes, 75008 Paris.
HEUGEL, 34, rue Montpensier, 75001 Paris.
INTERNATIONAL MUSIC COMPANY chez ESCHIG.
LEDUC, 175, rue Saint-Honoré, 75001 Paris.
LEMOINE, 17, rue Pigalle, 75009 Paris.
MEDIATOR, 118, avenue Joffre, 93800 Epinay-sur-Seine.
MOLENAAR (Ed. B. Martin).
MARTIN Robert, 106, La Coupée, 71009 Charnay-les-Mâcon.
MARGUERITAT, 288, avenue Victor-Hugo, 94120 Fontenay-sous-Bois.
SALABERT, 22, rue Chauchat, 75009 Paris.
SCHOTT, 35, rue Jean-Moulin, 94300 Vincennes.
RIDEAU ROUGE, 24, rue Longchamp, 75016 Paris.

CONSORTIUM MUSICAL EDITIONS COMBRE

24, BOULEVARD POISSONNIERE - 75009 PARIS

Jean-Maurice MOURAT : la guitare classique Volume A

J. KUFFNER	Pastorale	M. GIULIANI	Allegretto
A. LE ROY	Bransle du Polctou	Anonyme	Donne-moi la fleur
A. CANO-CURRIELA	Divertissement	J.N. BOBROWITZ	Danse Polonaise
Anonyme	Ricercar	J.A. LOGY	Gigue
J.A.P. SCHULTZ	Hymne	T. ARBEAU	Pavane
Anonyme	Folklore Espagnol	Anonyme (1620)	Danse Anglaise
M. GIULIANI	Ecossaise	Anonyme	Danse Brandebourgeoise
Anonyme	Folklore Italien	J. DOWLAND	Orlando Sleepeth
J. KUFFNER	Étude mélodique	W. BALLETT	Irish Tune
F. CARULLI	La sautillante	Anonyme (1740)	Menuet
D. AGUADO	Menuet	F. CUTTING	Bockington's Pound
R. DE VISEE	Menuet	J. HAYDN	Menuet
Anonyme (16 ^e siècle)	Tranquillo	J.K. FISCHER	Gavotte
Anonyme - Luthiste		A. LE ROY	Allemands
(17 ^e siècle)	Menuet	G. BERGEN	Bourrée
Anonyme	Danse Hoklorique	G.F. HANDEL	Thème
E. ADRIAENSSEN	Bransle Anglais	L. RONCALLI	Sarabande
Anonyme (19 ^e siècle)	Ecossaise	Anonyme (18 ^e siècle)	Canario
S.L. WEISS	Menuet	S.G. DA PARMA	Courante
Anonyme	Welscher Tanz	J.K. MERTZ	Marche
(1500-1550 env.)		N. VALLET	Bourrée
J.A. LOGY	Danse	F. CARULLI	Andante
J. KUFFNER	Ländler	F. SOR	Andantino
G. SANZ	Tournoi	P. ATTAINGNANT	Tourdon
Anonyme	Danse villageoise	G.A. BRESCIANELLO	Gavotte
Anonyme	Chanson Française	F. CARULLI	Doloroso
Anonyme	Danse ancienne	H. JUDENKUNIG	Niederländischer Rundtanz
A. NAVA	Valse	V. HAUSMANN	Echo
J. KUFFNER	Ländler	R. DE VISEE	Menuet
M. CARCASSI	Danse	F. SOR	Étude
Anonyme	Greensleeves	M. NEUSIDLER	Deif Juggerin Tanz
M. CARCASSI	Andante	J. DOWLAND	The stick Tune
J.S. BACH	Marche	Anonyme (16 ^e siècle)	A Tove
F. HUNTEN	Danse Allemande	F. CARULLI	Ballet
J.P. KRIGER	Menuet	S.L. WEISS	Menuet
M. CARCASSI	Andante	Anonyme (1870)	Valse

ŒUVRES A CHOISIR POUR LES CONCOURS DE MUSIQUE C.M.F. RECTIFICATIF A LA LISTE PARUE DANS LE JOURNAL DE JANVIER 1977

Division d'honneur : LES DANSES POLOVTSIENNES DU PRINCE IGOR, de BOITARD, aux Editions Martin (Molenaar), ont pour transcripateur Albert THIRY.

CAP KENNEDY, de Serge LANCEN, est aux Editions CHAPPELL (et non Martin). LES LUPERCALES, de WORMSER (Editions LEDUC) n'existent pas pour Harmonie, mais seulement pour Fanfare.

Division d'excellence : LONDON, aux Editions MARTIN (Molenaar) est de COATES et non de Caates).

FETE POLONAISE, de CHABRIER (transcription VAN LEGUENEM) est aux Editions MARTIN (Molenaar).

ESPANA, rapsodie de CHABRIER (transcription Robert CLERISSE) est également aux Editions Molenaar.

PIECE EN FORME D'OUVERTURE, aux Editions MARTIN (Molenaar) est de KALKMAN et non Kalmann.

A LA JEUNESSE, de SARKOZY est une ouverture transcrite par H. PREVOST, en vente aux Editions MARTIN (Molenaar).

RIENZI, ouverture de Richard WAGNER est transcrite par MASTIO et non par P. SEMLER-COLLERY (Editions LEDUC).

Division supérieure : LE BALLETT DES DEUX PIGEONS, de MESSAGER (Transcription Haring) est aux Editions MARGUERITAT (et non Martin).

FINLANDIA, Poème Symphonique de Jan SIBELIUS (Transcription Molenaar) est aux Editions MARTIN MOLENAAR (et non Bees).

LA SUITE ANTILLAISE est de VLAK KEES, aux Editions Molenaar, TWO TRISH TONE SKETCHES, est de WALTON O'Donnell.

1ère Division : Rappelons que SUITE IN BES, de Gordon Jacob, signifie Suite en si b (de même que G. MOLL signifie sol mineur) et que SPANISCHE TANZE, de MOSKOWSKY (arrangement PETALMEIER) signifie 3 Danses Espagnoles. De LINSCHOTTEN, il faut lire NEDERLANDSE SUITE.

L'Ouverture de TITUS, de Mozart, est transcrite pour Harmonie par Logeart.

LA VALSE TRISTE, de Jan Sibelius, transcrite par BOEDYN n'est pas en vente aux Editions BOOSEY HAWKES, mais aux Editions MARTIN (Molenaar).

De VAUGHAN WILLIAMS, il faut lire FOLK SONG SUITE (H).

2ème Division : L'Ouverture AU PAYS LORRAIN, de BALAY, est aux Editions MARTIN (et non Leduc).

IMPRESSION ESTIVALE, de Robert CLERISSE, LA SUITE MAROCAINE, de Marc DELMAS, est transcrite par ANDRIEU.

De Gustave HOLZ : 1ère SUITE, 2ème SUITE portent en réalité le titre FIRST SUITE et SECOND SUITE, d'Henry PURCELL, la suite KING ARTHUR est transcrite par AREND (et non Don Arend). Quant à la SYMPHONIE FOLKLORIQUE d'Albert THIRY, nous rappelons que son titre exact est PETITE SYMPHONIE FOLKLORIQUE.

3ème Division : L'auteur de L'HYMNE A LA MUSIQUE n'est pas Charles JAY, mais Serge LANCEN.

Par contre, LUMIERE et JOIE aux Editions MARTIN est de Charles JAY.

SUITE UIT HET ANTWERP DANSBOECK, de H. LINSCHOOTEN est l'orthographe véritable du titre.

FETE AU TRIANON, de Francis POPY et non Fête du Trianon.

SYMPHONIETTA, d'Albert THIRY, est aux Editions MARTIN.

Concours musical international Reine Élisabeth (A.S.B.L.)

sous la haute protection de S.M. la Reine et sous le patronage du gouvernement belge

COMPOSITION 1977

EXTRAIT DU REGLEMENT

Préambule

Un concours international de composition musicale aura lieu à Bruxelles, en 1977, dans le cadre des concours musicaux internationaux Reine Elisabeth.

PREMIERE PARTIE

Conditions générales

1. Le concours est ouvert aux compositeurs de toutes nationalités.

2. Les candidats ne peuvent pas avoir atteint l'âge de quarante et un ans à la date limite fixée pour l'envoi des partitions (15 mars 1977).

3. Ne sont admises que les œuvres d'auteurs vivants.

4. Le concours se divise en trois catégories :

Catégorie A :

Œuvre pour orchestre symphonique (dont la durée peut se situer entre 15 et 40 minutes) :

1) L'œuvre doit être pour orchestre seulement et ne peut comporter aucune partie soliste ;
2) Le genre de l'œuvre est libre (symphonie, suite, poème, ouverture, rhapsodie, etc. Seul le ballet est exclu) ;
3) L'orchestration est limitée au maximum des instruments suivants : (orchestre symphonique - type)

16 violons I - 14 violons II - 12 altos - 10 violoncelles - 8 contrebasses - 4 flûtes (piccolo - 4 clarinettes - 4 hautbois (cor anglais) - 4 bassons (contre-bassons) - 6 cors - 4 trompettes - 4 trombones - 1 tuba - 1 harpe - 1 timbale - batterie (2 exécutants).

Catégorie B :

Œuvre pour orchestre de chambre (dont la durée peut se situer entre 10 et 30 minutes) :

1) La forme de l'œuvre est libre.

2) L'orchestration est limitée au maximum des instruments suivants :

3 violons - 2 altos - 2 violoncelles - 1 contrebasse - 1 clavier - 1 hautbois - 1 flûte - 1 clarinette - 1 basson - 1 cor.

Catégorie C :

Quatuor à cordes (2 violons, un alto, un violoncelle dont la durée peut se situer entre 15 et 30 minutes).

La forme de l'œuvre est libre. Les concurrents peuvent prendre part aux catégories A, B et C simultanément.

5. Les concurrents ne pourront faire partie du jury.

6. Le lauréat qui aura obtenu le premier prix dans une des catégories du concours international de composition Reine Elisabeth ne pourra plus présenter d'œuvre dans la même catégorie de ce concours.

Envoi des partitions

7. L'envoi des partitions se fera sous forme de l'anonymat. Les concurrents feront parvenir par envoi postal recommandé au Secrétaire du concours musical international leur partition manuscrite sur laquelle figurera une devise écrite en lettres avec indication de la catégorie à laquelle ils participent («A», «B» ou «C»). Cette devise sera reproduite sur une enveloppe cachetée, annexée à la partition. Cette enveloppe contiendra :

1) Les nom, prénoms et adresse du concurrent ;

2) Le certificat de naissance du concurrent ;

3) Le certificat du concurrent (ou, en cas d'impossibilité, une attestation officielle de cette nationalité, signée par les autorités du lieu de résidence du concurrent) ;

4) La catégorie du concours choisie par le concurrent ;

5) Une déclaration signée du concurrent attestant que l'œuvre est inédite et n'a jamais été exécutée ;

6) Une courte biographie du compositeur sous forme de notice ;

7) Une photographie de format 9 x 12 cm.

Si un concurrent prend part à deux ou trois catégories, il annexera à chacune des partitions une enveloppe établie suivant les dispositions du présent règlement.

8. L'enveloppe portera, à l'extérieur l'indication de la devise du concurrent écrite en toutes lettres et la catégorie à laquelle il participe, sans autre indication.

Dès la clôture de l'épreuve finale, l'Officier ministériel se chargera de renvoyer les partitions non primées aux adresses indiquées dans l'enveloppe qui les accompagne.

9. S'il s'agit de candidats étrangers habitant la Belgique, le certificat de nationalité et le certificat de naissance pourront être remplacés par un certificat délivré par leur ambassade ou par leur consulat en Belgique. Les candidats apatrides devront produire un certificat d'identité et de résidence, délivré par les autorités belges ou étrangères du lieu de leur résidence.

10. L'œuvre doit être inédite et n'avoir jamais été exécutée.

11. Les concurrents devront envoyer avant le 15 mars 1977 — par envoi postal recommandé au secrétaire du Concours musical international Reine Elisabeth, 11, rue Baron Horta, B-BRUXELLES (Belgique) :

pour la Catégorie A : une partition d'orchestre (avec devise et indication de la catégorie A) ;

pour la Catégorie B : une partition d'orchestre de chambre (avec devise et un B) ;

pour la Catégorie C : une partition de quatuor (avec devise et un C).

ainsi que l'enveloppe décrite aux articles 7 et 8.

12. La signature du secrétaire ou de son préposé sur le registre de l'Administration des Postes fera preuve de la réception de la partition.

13. Un Officier ministériel choisi parmi les huissiers, près des Tribunaux de Bruxelles, sera désigné par le comité de direction du Concours.

Il est chargé, entre autres, de renvoyer, après l'épreuve finale, toutes les partitions non primées à l'expéditeur dont le nom et l'adresse lui seront révélés à lui seul qui pourra ouvrir les enveloppes.

DEUXIEME PARTIE

Dispositions générales relatives aux épreuves

1. Les épreuves du Concours musical international Reine Elisabeth de composition, session 1977, se divisent en :

a) Épreuves éliminatoires :

Catégorie A : œuvre symphonique ;

Catégorie B : œuvre pour orchestre de chambre ;

Catégorie C : quatuor à cordes.

b) Épreuve finale :

Catégorie A : œuvre symphonique ;

Catégorie B : œuvre pour orchestre de chambre ;

Catégorie C : quatuor à cordes.

2. Les épreuves éliminatoires ont pour but de désigner, parmi les œuvres présentées, celles estimées les plus dignes d'être soumises à l'épreuve finale.

3. Aux différentes épreuves, les partitions seront examinées dans un ordre fixé par le Comité de direction du Concours.

Ordre des épreuves

a) ÉPREUVES ÉLIMINATOIRES

4. Les épreuves éliminatoires comportent trois degrés.

Épreuve du premier degré

5. Le jury procède à une première lecture de toutes les partitions qui lui sont soumises.

6. Pour désigner les partitions retenues dans chaque catégorie, pour la seconde épreuve éliminatoire, le jury procède à un vote secret.

A cette fin, l'Officier ministériel remettra à chaque membre du jury un bulletin visé par lui et sur lequel le membre du jury inscrira, pour chaque catégorie, à côté du numéro d'immatriculation de la partition, la mention «OUI» ou «NON».

Les partitions qui auront obtenu au moins une voix seront retenues pour la seconde épreuve. Les bulletins signés par les membres du jury seront conservés par l'Officier ministériel.

Épreuve du deuxième degré

7. L'épreuve du deuxième degré a pour but de désigner un maximum de 25 partitions, parmi celles qui ont été retenues après la première épreuve, qui seront admises à l'épreuve du troisième degré.

A cette fin, l'Officier ministériel remettra à chaque membre du jury un bulletin visé par lui et portant les numéros des partitions (pour chaque catégorie) qui ont été admises à cette deuxième épreuve, dans l'ordre de leur immatriculation. En regard de celui-ci le membre du jury inscrira le nombre de points, sur un maximum de 100, qu'il attribue à l'œuvre. Les membres signeront leur bulletin et le remettront à l'Officier ministériel.

Les 25 partitions qui ont obtenu le plus de points seront

admises à l'épreuve du troisième degré, à condition toutefois qu'elles aient au moins 60 % des points.

8. Si la 25ème partition classée a le même total de points que la 26ème et les suivantes ou que la 24ème et les précédentes, il sera procédé à un vote secret pour les départager. A cette fin, l'Officier ministériel remettra à chaque membre du jury un bulletin visé par lui et sur lequel le membre du jury inscrira le numéro de la partition à laquelle il accorde la priorité. La partition ayant obtenu la majorité des voix sera admise à l'épreuve du troisième degré. En cas d'ex aequo portant sur plus d'une place à attribuer, il sera procédé à un vote comme indiqué ci-dessus pour chaque place à attribuer.

9. Au cas où l'épreuve du premier degré n'aurait pas sélectionné pour la deuxième épreuve plus de 25 partitions dans l'une ou l'autre catégorie, seules les partitions qui auraient obtenu au moins 60 % des points seraient admises à l'épreuve du troisième degré.

10. Si, dans l'une ou l'autre catégorie, le nombre de partitions retenues à la deuxième épreuve était égal ou inférieur à 6, l'épreuve du troisième degré serait, pour cause d'inutilité, supprimée et l'on procéderait immédiatement, pour cette catégorie, à l'épreuve finale.

Épreuve du troisième degré

11. Les partitions retenues à l'épreuve du deuxième degré seront à nouveau examinées, afin de désigner les six partitions qui seront retenues pour l'épreuve finale, tant pour la catégorie A que B et C (6 pour chacune).

A cette fin, l'Officier ministériel remettra à chaque membre du jury un bulletin visé par lui et portant les numéros des partitions (pour chaque catégorie) qui ont été admises à cette épreuve, dans l'ordre de leur immatriculation. En regard de ceux-ci, le membre du jury inscrira le nombre de points sur un maximum de 100, qu'il attribue à l'œuvre. Les membres signeront leur bulletin et le remettront à l'Officier ministériel.

Les six partitions, dans chaque catégorie, ayant obtenu le plus de points, en faisant le total des cotes attribuées par tous les membres du jury, seront admises à l'épreuve finale, sans classement.

12. Et la 6ème partition classée a le même total de points que la 7ème et les suivantes, ou que la 5ème et les précédentes, il sera procédé à un vote secret pour les départager. A cette fin, l'Officier ministériel remettra à chaque membre du jury un bulletin visé par lui et sur lequel le membre du jury inscrira le numéro de la partition à laquelle il accorde la priorité. La partition ayant obtenu la majorité des voix sera admise à l'épreuve finale. En cas d'ex aequo portant sur plus d'une place à attribuer, il sera procédé à un vote comme indiqué ci-dessus pour chaque place à attribuer.

b) ÉPREUVE FINALE

13. L'épreuve finale a pour but de désigner laquelle, parmi les six partitions présentées, mérite le Prix du Concours Reine Elisabeth, dans chaque catégorie.

A cette fin, l'Officier ministériel remettra à chaque membre du jury un bulletin visé par lui et portant les numéros des partitions (pour chaque catégorie) qui ont été admises à cette épreuve, dans l'ordre de leur immatriculation. En regard de ceux-ci le membre du jury inscrira le nombre de points sur un maximum de 100, qu'il attribue à l'œuvre. Les membres signeront leur bulletin et le remettront à l'Officier ministériel.

Le Prix de chaque catégorie sera attribué à la partition qui aura obtenu le plus de points, en faisant le total des cotes attribuées par tous les membres du jury.

14. Si plusieurs partitions sont ex aequo pour ce prix, dans quelque des catégories (c'est-à-dire si elles ont obtenu le même nombre de points), il sera procédé à un vote secret pour les départager. A cette fin, l'Officier ministériel remettra à chaque membre du jury un bulletin visé par lui et sur lequel le membre du jury inscrira le numéro de la partition à laquelle il accorde la priorité. Toutefois, si après deux votes consécutifs, l'ex aequo n'est pas éliminé, les partitions seront classées dans l'ordre des

BERLIOZ ET LA BELGIQUE

En mars 1969, M. Albert Vander Linden, membre de la classe des Beaux-Arts de l'Académie royale de Belgique, bibliothécaire du Conservatoire royal de musique de Bruxelles, professeur à l'Université libre de Bruxelles, a fait à l'Académie une communication consacrée au centième anniversaire de la mort d'Hector Berlioz (8 mars 1869), s'attachant spécialement à mettre en lumière les rapports que Berlioz a entretenus avec les musiciens belges de son temps. Cette communication que nous résumons ci-dessous, a paru dans le Bulletin de la Classe des Beaux-Arts de l'Académie royale de Belgique, tome LI, 1969, 3-5.

Les premières relations entre Berlioz et un musicien belge datent de 1828. Il s'agit d'abord d'une lettre adressée à F.-J. Fétis, professeur de composition au Conservatoire de Paris depuis 1821, directeur-fondateur de la « Revue musicale », puis d'un article de ce dernier, consacré à un concert de Berlioz. Si Fétis ne semble pas avoir pressenti le génie de Berlioz, celui-ci le prendra violemment à partie dans « Lelio ou le Retour à la vie » et lui reprochera publiquement les « corrections » qu'il a apportées aux symphonies de Beethoven.

Parmi les Belges rencontrés ou appréciés par Berlioz, il y a le facteur d'instruments Adolphe Sax, le violoniste Vieuxtemps qu'il estime comme interprète et comme compositeur, le chef d'orchestre François Seghees (1801-1881), violoniste et fondateur de la Société Sainte-Cécile à Paris en 1848 qui, en 1853, dirigea la « Fuite en Égypte de l'Enfance du Christ ».

C'est probablement à Joseph-François Snel (1793-1861), chef d'orchestre de la Société royale de la Grande-Harmonie (depuis 1831) et maître de chapelle de la collégiale Sainte-Gudule (depuis 1835) que l'on doit la venue de Berlioz à Bruxelles en 1842. Il était accompagné des cantatrices Mme Wideman et Mlle Marie Reio. Il devait épouser cette dernière en 1854.

Berlioz est arrivé à Bruxelles le 23 septembre 1842. Le surlendemain, il assiste à la collégiale Ste-Gudule, à la messe solennelle, composée par Snel et rédigée pour « L'Emancipation » un compte rendu élogieux. Il dirige son premier concert en la salle Chyssaer, rue de la Madeleine, le 26 septembre.

Le programme comprenait des pages de Snel, du violoniste Ernst, de Bellini, les couplets du prologue de Roméo et Juliette. « Le jeune père breton » (ronance), la « Marche de Pélérins », extrait de « Harold en Italie » et la Grande symphonie funèbre et triomphale. L'accueil du public fut réservé et la critique divisée. Berlioz fut reçu par Léopold Ier, le 5 octobre. A cette occasion, il remit au roi une copie dédicacée de la « Marche de Pélérins » acquise récemment par la Bibliothèque du Conservatoire royal de musique de Bruxelles. Un deuxième concert eut lieu le 9 octobre, en la salle du Temple des Augustins, église devenue temple protestant, puis enlevée au culte, consacrée à des expositions, des fêtes et des solennités publiques, sise place de Brouckère à l'époque, et dont la façade a été conservée pour l'église de la Trinité à Ixelles (Bruxelles). Le programme comprenait notamment l'ouverture des « Francs-Juges », l'Invitation à la valse de Weber, orchestrée par Berlioz, la « Marche de Pélérins » et la « Symphonie fantastique ». Le succès fut aussi peu brillant que la recette. Un projet de concert prévu pour décembre 1842 n'aboutit pas.

Berlioz, se rendant en Allemagne, a certainement dû repasser par Bruxelles, mais sans s'arrêter. Se rendant en Russie, en 1847, le convoi de chemin de fer s'est trouvé bloqué pendant plusieurs heures à Tirlemont.

Berlioz reviendra à Bruxelles en mars 1855, et dirigea « L'Enfance du Christ », les 17, 22 et 27 mars au théâtre du Cirque, érigé en Théâtre royal par suite de l'incendie du Théâtre de la Monnaie du 21 janvier 1855. Le programme de ces concerts comprenait encore l'ouverture du « Carnaval romain », « La Captive » et la « Fête de Roméo et Juliette ». Pendant son séjour à Bruxelles, Berlioz essaya en vain d'obtenir un engagement de concert à Liège. Il eut l'occasion de revoir Fétis, directeur du Conservatoire royal de musique de Bruxelles depuis 1833.

Les relations de Berlioz avec la Belgique s'arrêtent pratiquement ici. Toutefois, le compositeur continua de correspondre avec Adolphe Samuel qui, en 1863, avait fondé les « Concerts populaires de musique classique » et qui, à cette époque, avait interrogé le compositeur sur le choix de ses œuvres à exécuter. Samuel inscrivait d'ailleurs régulièrement des pages de Berlioz aux programmes de ces concerts, jusqu'en 1872, date à laquelle il sera appelé à diriger le Conservatoire royal de musique de Gand.

Le 12 octobre 1866, l'Opéra de Paris avait repris « l'Alceste » de Gluck, dont Berlioz avait dirigé la préparation et la représentation. A cette occasion, Fétis lui avait adressé une très aimable lettre de félicitations louant la qualité de l'interprétation. Berlioz lui répondit, amenant ainsi une réconciliation indubitable entre les deux hommes.

Du 18 au 20 juillet 1866, Berlioz participera à Louvain aux travaux d'un jury musical, réuni pour juger les 76 envois à un grand concours international de musique sacrée, ouvert par la Section de Musique du Congrès de Malines. F.-J. Fétis, E. Soubre, F.-A. Gevaert, Camille Saint-Saëns siègeront notamment parmi le jury.

La mort de Berlioz ne trouva pas d'écho en Belgique. Dix ans plus tard, à l'occasion de la première exécution intégrale en Belgique de la « Damnation de Faust » par la « Société de musique », Léon Dargonne publia la première étude d'ensemble, consacrée au maître français.

points obtenus à l'épreuve éliminatoire du troisième degré (du 2ème s'il n'y a pas eu de 3ème). Partitions et matériels d'orchestre

15. L'administration du Concours fera établir les matériels d'orchestre des partitions primées dans la catégorie A et B, ainsi que les parties du Quatuor primé.

16. Les manuscrits des œuvres primées appartiennent au Concours.

Exécution publique des œuvres primées

17. Les œuvres primées seront exécutées en Première mondiale au cours des concerts organisés pendant la saison 1977-1978, au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles.

Ces concerts seront radiodiffusés et télévisés par la R.T.B.-B.R.T.

Seuls les textes en langue française et néerlandaise sont valables en cas de litige juridique.

PRIX

Œuvre pour orchestre symphonique : Grand Prix Reine Elisabeth, Prix de la Reine Fabiola, Médaille de Vermeil : 150.000 F.

Œuvre pour orchestre de chambre : Grand Prix Reine Elisabeth, Prix du Gouvernement Belge, Médaille de Vermeil : 150.000 F.

Œuvre pour quatuor à cordes : Grand Prix Reine Elisabeth, Prix du Comte de Launoit, Président du Concours musical international Reine Elisabeth, Médaille de Vermeil : 150.000 F.

Pour toute demande de renseignements, s'adresser au Comité de Direction du Concours musical international Reine Elisabeth, 11, rue Baron Horta, B-1000 Bruxelles (Belgique).

CHANT CHORAL

Concours de Composition :

L'Association des Rencontres Internationales de Chant Choral organise également un concours de composition d'œuvres chorales « A Cappella ».

Deux catégories sont retenues :

— Œuvres pour chœurs à voix mixtes,

— Œuvres pour chœurs à voix égales (femmes ou enfants).

Un prix de 1.500 F sera attribué par le jury aux œuvres classées premières dans chacune des catégories, un prix de 1.000 F aux œuvres classées secondes et un prix de 500 F aux œuvres classées troisièmes.

Date limite des inscriptions : 15 avril 1977.

Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser dès que possible à l'adresse suivante :

Rencontres Internationales de Chant Choral, bureau n° 207, Maine de Tours, 37032 Tours Cedex. Tél. 03-41.93 Poste 642 ou 654.

ASSUREZ VOS SOCIÉTÉS A LA C.M.F.

INITIATION MUSICALE EN MILIEU SCOLAIRE

Au moment où le problème de la musique à l'école est à l'ordre du jour, il nous a paru intéressant de communiquer à nos lecteurs le compte rendu d'un entretien des dirigeants de la Fédération Musicale de l'Orléanais - Berry (FMOB), avec M. Lhomme, Directeur de l'école élémentaire annexée à l'École Normale d'Instituteurs d'Orléans, et M. Nugeyre, instituteur dans ce même établissement. Ce dernier a entrepris dans sa classe une intéressante expérience d'initiation musicale, et nous reproduisons pour les livrer à vos réflexions, les réponses qu'il a bien voulu faire à ce sujet aux questions de nos amis Cimetière et Malet.

FMOB. — M. Nugeyre, notre fédération s'intéresse depuis quelques années à l'enseignement musical que vous dispensez dans le cadre de l'emploi du temps scolaire normal.

Pouvez-vous nous dire quels sont les motifs qui vous ont incité à inclure cette discipline dans vos répartitions pédagogiques, et à quelle époque vous avez commencé, puisque nous croyons savoir que le début de cette expérience est antérieur à votre nomination à l'école annexe de l'ENI d'Orléans ?

M. NUGEYRE. — J'aime la musique. Je tiens à renouveler mes respectueux hommages à Lina Roth, la mère du pipeau, et à M. Bertrand instituteur, son disciple, qui à l'école primaire m'introduit à la musique instrumentale. Depuis 1947 que j'exerce, j'ai toujours fait jouer du pipeau à six trous par tous mes élèves, petits ou grands.

N'oubliez pas non plus que l'éducation de l'oreille, à mon avis, capitale, est trop souvent négligée.

Il est encourageant de voir combien les enfants aiment cette activité, et j'ajoute qu'il est bien agréable en entrant en classe de jouer et de chanter. Cela importe les voisins, mais les encourage aussi.

FMOB. — Avant d'aborder la question des programmes il serait peut-être utile d'indiquer à quels élèves s'adressent vos cours.

Quel âge ont-ils, ont-ils été sélectionnés, soit d'après leurs aptitudes musicales, soit en fonction de leur coefficient intellectuel, s'agit-il de volontaires, etc... ?

M. NUGEYRE. — Cette activité s'adresse à tous les élèves de la classe du CM 2 qui ne sont, je vous l'assure, ni choisis, ni volontaires. D'ailleurs, l'éventail des résultats de vos examens fédéraux de 1976 vous montre bien qu'il n'y a pas eu sélection.

M. NUGEYRE. — Cette activité s'adresse à tous les élèves de la classe du CM 2 qui ne sont, je vous l'assure, ni choisis, ni volontaires. D'ailleurs, l'éventail des résultats de vos examens fédéraux de 1976 vous montre bien qu'il n'y a pas eu sélection.

Je préférerais n'avoir dans ma classe que des enfants n'ayant jamais fait de musique pour me permettre de les initier. Ce qui ne veut pas dire que les élèves fréquentant des écoles de musique s'annulent ici. Ils apprennent au moins à diriger, à aider leurs camarades et ils m'apportent des morceaux. J'ai toujours en mémoire l'exemple de ma fille élève Anne qui jouait du piano et du violon (préférant le premier) et qui après être passée dans ma classe a choisi définitivement le violon.

FMOB. — Très souvent les avis divergent sur ce que devrait être le contenu des programmes. Quelle est votre sentiment à ce sujet ? En clair, comment voyez-vous la constitution des programmes de musique en milieu scolaire élémentaire et, mais cette question est plus délicate, quel serait votre avis sur les programmes officiels, s'ils existent ?

M. NUGEYRE. — La radio scolaire diffuse une initiation musicale qui me semble excellente.

Les programmes existent, ils sont assez faciles à suivre. Je pense que celui du Cours Moyen est peut-être un peu ambitieux : tonalités, modes majeurs et mineurs.

Bien des collègues hésitent à se lancer dans la musique. Cependant de plus en plus, grâce aux stages organisés par l'Education Nationale, par la FOL, par des Centres de Formation, par des organismes divers, les enseignants font des essais avec les instruments (percussion, flûte). Il existe des guides excellents et faciles à suivre.

FMOB. — Au cours d'une visite que le Président Cimetière et moi-même avons effectuée dans votre classe, la méthode pédagogique que vous utilisez avait éveillé notre attention et notre curiosité.

Nous pensons qu'il s'agit là d'un élément important de réussite et nous vous saurions gré de bien vouloir nous donner le schéma ou les schémas d'articulation des séances.

M. NUGEYRE. — Le but : Je désire faire chanter mes élèves. — Les moyens : Pour émettre vocalement son juste, il faut le percevoir. J'ai donc besoin d'un support sonore « solide » pour développer les mini-muscles de l'oreille. J'ai adopté le pipeau et dès la première séance chaque enfant utilise cet instrument simple. Très vite, comptines et chansons folkloriques sont jouées et chantées correctement. Dès le début l'accompagnement rythmique et la direction sont confiés aux enfants.

La Progression : Nous apprenons ensuite de petits chants en canon à deux ou plusieurs entrées. Ils sont copiés, décodés lus ou mesurés, joués, chantés, et ainsi les rébarbatives notions de solfège élémentaire sont acquises sans efforts. Nous consacrons dix minutes, le matin et l'après-midi, en entrant, à cette activité. Nous étudions des chansons ou mesures et difficultés se complètent un peu. Si je garde deux ans les mêmes élèves, je prends la flûte douce à 8 trous.

Conséquences : Les enfants sont conscients d'appartenir à un groupe actif. L'oreille s'affine, les doigts se délient. Les élèves s'habituent à diriger un morceau simple (lutte contre le trac, la timidité) donc à battre régulièrement la mesure.

Je pense les préparer, à entrer dans des formations musicales d'un niveau supérieur, à apprendre à jouer d'autres instruments, à aimer la musique ou tout simplement à chanter plus juste.

FMOB. — Certains procédés d'initiation qui s'insèrent, comme le votre, dans les méthodes d'éducation active impliquent la mise en œuvre d'un matériel conséquent et onéreux. En ce qui vous concerne, de quel disposez-vous et de quel voudriez-vous disposer ?

M. NUGEYRE. — Méthode active ? Oui. Coûteuse ? Oui. Jusqu'à ces dernières années mes élèves achetaient leurs instruments. (Il m'est souvent arrivé de faire crédit...)

Grâce aux examens et aux subventions FMOB, j'ai pu acquérir un guide-chaat électrique et des flûtes, ce qui a permis l'an dernier de lancer un essai dans une autre classe. Cette année nous avons acheté des flûtes. Nous aimerions avoir un pupitre percussion... Mais je tiens, Messieurs, à vous remercier de cette aide financière très appréciable.

FMOB. — Vos élèves se sont présentés aux examens fédéraux de 1976, au titre de la Coopérative Scolaire de

l'établissement, en division préparatoire, 1ère année. Sur les 25 candidats, 3 ont obtenu une 1ère mention avec félicitations, 8 une 1ère mention, 9 une seconde et 5 une troisième mention. Vous vous situez donc, avec 15,04 de moyenne dans une position très confortable. Savez-vous ce que deviennent ensuite ces enfants, dans le domaine musical s'entend ?

M. NUGEYRE. — Faisant de l'initiation musicale dans ma classe vous pensez bien que j'ai essayé de connaître la suite donnée à mon enseignement.

Ceux qui étaient déjà musiciens ont continué ; beaucoup ont rangé le « flûteau » au fond d'un tiroir et quelquefois l'ont ressorti pour le montrer à leurs rejetons... J'ai tablé bon an mal an sur 5 % d'accrochés. Ce pourcentage s'élevait à 15 % dans les classes où existaient de bonnes formations musicales qui accueillent mes « canotons ».

Que de merveilleux souvenirs restent attachés à ces pipeaux : arbres de Noël, fêtes des prix, défilés, aubades, réceptions officielles... Ah ! Viva la musica !

FMOB. — Nous pouvons considérer que la partie « technique » de cet entretien a été suffisamment développée pour que nos lecteurs aient pu y trouver le maximum de renseignements.

L'une des préoccupations de la FMOB est de savoir comment est perçue cette action exemplaire aux divers degrés de l'Administration.

Nous nous tournons vers M. Lhomme, Directeur de l'école annexe pour lui poser cette question délicate en ce qui concerne le concert lui-même, et ne ce qui concerne les collègues instituteurs de M. Nugeyre.

M. LHOMME. — L'action de M. Nugeyre dans le domaine de l'enseignement musical est bien perçue, d'autant plus que cet enseignement est celui que, plupart des collègues négligent, soit parce qu'ils ne se sentent pas suffisamment qualifiés, en particulier dans la pratique d'un instrument, soit parce que, privilégiant d'autres activités (activités d'éveil par exemple), ils ne consacrent pas un temps suffisant à cet enseignement.

La prestation réalisée par les élèves de M. Nugeyre lors de la cérémonie du souvenir, à l'école Normale, le 10 novembre, a été particulièrement appréciée à tous les niveaux.

Les collègues de l'école, en particulier au niveau des cours moyens, aimeraient que leurs élèves puissent bénéficier de l'enseignement de M. Nugeyre et j'y serais personnellement favorable, mais cela supposerait une organisation pédagogique difficile à réaliser dans les conditions actuelles.

Voici un an et demi, M. Nugeyre avait été désigné par l'Inspection Académique pour représenter le département au sein d'une équipe académique réunie à Tours, équipe qui avait travaillé sur le problème du développement de l'enseignement musical.

FMOB. — Par extension, pouvez-vous nous donner le sentiment général qui prévaut chez vos collègues directeurs d'écoles ou instituteurs du département ?

M. LHOMME. — Il m'est difficile de connaître le sentiment des collègues du département pour deux raisons :

1) par manque de contacts avec la majorité des collègues ;

2) parce que l'enseignement musical réalisé par M. Nugeyre est le fruit de sa conception personnelle et que, jusqu'ici, aucune tentative de rayonnement n'a été tentée ni par M. Nugeyre, ni par une action extérieure quelconque.

Je pense cependant que le travail réalisé par M. Nugeyre dans le domaine de l'enseignement musical est bien connu dans la région d'Orléans où il a toujours exercé.

FMOB. — Certaines expériences pédagogiques concluantes, et qui ne sont pas forcément musicales, n'ont pas bénéficié d'emblée, de l'appui nécessaire du corps d'inspection et de l'autorité académique. Beaucoup d'entre elles se sont déroulées « sous le manteau » jusqu'au jour où quelque rénovateur pédagogique impose, en la défigurant, une idée vieille de 10 ou 20 années.

Nous savons que tel n'est pas le cas dans le Loiret et vous pouvez sans doute, M. le Directeur, nous confirmer le rôle positif tenu par Mesdames et Messieurs les Inspecteurs Départementaux de l'Education Nationale, avec cui d'ailleurs, la FMOB entretient d'excellents rapports.

départementaux de l'Education Nationale

M. LHOMME. — Je suis assez peu renseigné sur le rôle des Inspecteurs dans le domaine de l'enseignement musical. La seule action que je connaisse un peu existe au niveau des écoles maternelles. Je suis persuadé que tous les Inspecteurs départementaux sont favorablement disposés vis à vis de cet enseignement. Mais l'ampleur et la diversité de leurs tâches les empêchent certainement de lui donner l'impulsion qu'ils souhaiteraient. Quand chaque circonscription sera dotée d'un conseiller pédagogique pour l'enseignement de la musique comme cela existe déjà dans quelques départements, nous pourrions espérer une amélioration sensible de l'initiation musicale dans les écoles.

FMOB. — Le fait que cette action se déroule dans une école annexe d'ENI nous autorise à espérer que la musique pénètre de plus en plus à l'école maternelle et à l'école élémentaire en tant que discipline d'éveil à part entière. Les élèves-maitres ont-ils à Orléans une occasion rare d'aborder ce sujet ou ne peut plus concrètement.

Avez-vous l'impression que les futurs instituteurs profitent convenablement de cette situation, et ainsi, pour quelles raisons ?

Enfin, partagez-vous notre espoir de

EDITIONS MUSICALES TRANSATLANTIQUES

14, Avenue Hoche - 75008 PARIS - Tél. : 924.01.46

MUSIQUES POUR HARMONIES

NOUVEAUTES

A. AMELLER

— CRESCENDO pour orchestre d'harmonie.

J. CHAILLEY

— MORS EST ROLANZ pour musique d'harmonie. Orchestration Désiré Dondeyne.

R. DIEDERICH

— PRELUDE ET FUGUE pour orchestre d'harmonie.

En préparation :

Carl STAMITZ

— CONCERTO pour clarinette et musique d'harmonie. Arrangement Philippe ROUGERON

ENSEIGNEMENT DE LA CLARINETTE

J. LANCELOT

— ECOLE PREPARATOIRE DE LA TECHNIQUE, exercices pratiques.

CONCOURS DE MUSIQUE

LES SABLES D'OLONNE VENDEE

Son port, ses lacs, sa plage

L'Harmonie Municipale des Sables d'Orlonne (85100) organise pour les 25 et 26 juin 1977 un concours international de Musique.

Toutes les sociétés musicales pourront y prendre part : les chorales d'hommes, mixtes, dames, orchestres, harmonies, fanfares, tambours et clairons, trompettes, cors, trompes, accordions.

Des primes kilométriques seront accordées aux sociétés prenant part au concours et des prix en espèces attribués à chaque division de classement récompensant les meilleurs sociétés.

Pour tous renseignements concernant cette importante manifestation musicale s'adresser à M. Jean Jeanneret, président de l'Harmonie, résidence du Palais, Les Sables d'Orlonne - 85100 - Tél. : 32.05.27 - 32.26.19.

N'oubliez pas d'assurer vos sociétés à la C.M.F.

Trompettes
Clarinettes
Flûtes, etc..
Saxophones



Dalnet

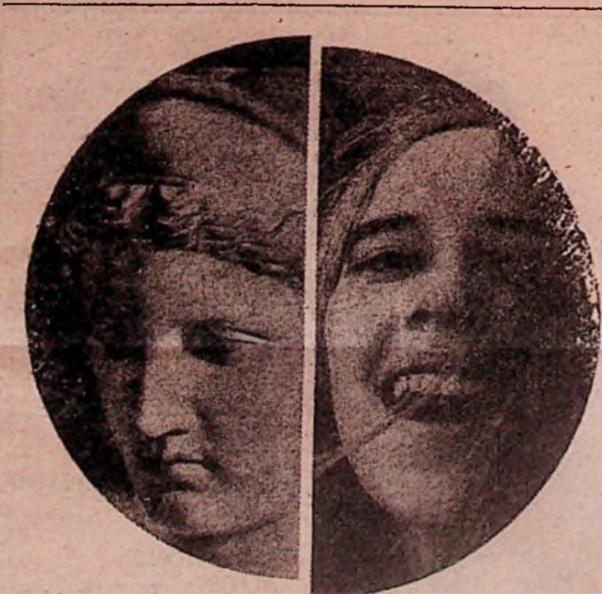
66, rte de Houdan, T. 477.03.35

78 - MANTES-LA-JOLIE

la Grande Marque

Française

catalogue franco sur demande



classique - moderne



MANUFACTURE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE
Documentation sur demande
12800 SELMER 716 rue de la Fontaine au Parc - 75-PARIS 20° - Tél. : 623 03 74

HENRI
SELMER
PARIS

LA MUSIQUE DE LA POLICE NATIONALE

La Musique de la Police Nationale est une musique de type militaire, forte de 130 exécutants, comportant un orchestre d'harmonie et une batterie-fanfare.

L'orchestre d'harmonie est constitué selon le modèle défini par ceux qui firent de la Musique de la Garde Républicaine l'exemple inégalé de cette formation orchestrale : Gabriel Parès et Pierre Dupont. Il n'utilise que des instruments à vent qui assurent à la fois le rôle des vents et des cordes de l'orchestre symphonique.

L'Orchestre d'harmonie de la Police Nationale groupe près de cent exécutants, pour la plupart lauréats du Conservatoire National de Musique de Paris ou de nos meilleures écoles de musique de province.

La batterie-fanfare, indispensable aux musiques militaires françaises, comporte tambours, clairons, trompettes et trompes de chasse et apporte son concours à l'exécution des pas redoublés et allegros militaires traditionnels.

La Musique de la Police Nationale est dirigée par le Commandant Pierre Bigot, assisté de Michel Mériot, chef adjoint, et Louis Bellebon, tambour-major.

QUELLE EST SON HISTOIRE ?

La Sûreté Nationale, devenue depuis la Police Nationale, se devait, comme les autres grands corps en tenue de France, comme les polices des autres grandes nations, d'avoir une musique chargée de la représenter sur le territoire et à l'étranger. Il fallait que la valeur musicale et la tenue de cette formation soient dignes d'une police au passé prestigieux et que tant de pays nous envient.

C'est en 1956, sous l'impulsion du Commandant Maurice Huré, que la Musique fut réorganisée définitivement, sur des bases identiques à celles des grandes formations françaises telles la Musique de la Garde Républicaine, la Musique de l'Air, la Musique des Equipages de la Flotte. Les concours de recrutement militaires en compétition les meilleurs instrumentistes et la qualité de ce recrutement permit d'embellir à la Musique de la Sûreté Nationale de se hisser au niveau de ses aînées.

Depuis, la Musique s'est fait entendre par toute la France et à l'étranger, notamment en Allemagne et en Belgique, y rencontrant le meilleur accueil et en rapportant les plus flatteurs éloges.

QUEL EST SON ROLE ?

La Musique de la Police Nationale, dépendant du Ministère de l'Intérieur, rehausse l'éclat des cérémonies officielles organisées par lui : cérémonies patriotiques, prises d'armes, remises de drapeau, remises de décoration.

Elle est en outre statutairement chargée de représenter la Police Française lors des manifestations internationales policières, et auprès des organismes officiels ou privés, français ou étrangers, qui en font la demande, partout où elle peut servir le prestige du corps qu'elle représente.

Elle participe également à la défense du renom des musiques militaires françaises et contribue au maintien des traditions de la musique populaire en France, apportant son concours aux festivals de musique d'harmonie où elle est bien souvent l'invitée d'honneur.

Elle s'attache enfin à apporter la musique, sous toutes ses formes et auprès de tous les publics, dans les salles de concert, dans les lycées, dans les églises, sous les derniers kiosques à musique et sous les ombrages des places villageoises.

QUEL EST SON REPERTOIRE ?

La Musique de la Police Nationale a conservé le répertoire traditionnel des musiques militaires : marches pas redoublés, allegros militaires, qu'elle exécute avec le concours de la batterie-fanfare : œuvres populaires pour le plein-air, qui font revivre les valse, les polkas, les mazourkas d'autrefois et qui adoptent maintenant les rythmes modernes ; transcriptions d'œuvres symphoniques célèbres, qui ont toujours constitué la base du répertoire des musiques d'harmonie.

La Musique de la Police Nationale a surtout inscrit à son répertoire les œuvres les plus marquantes de la littérature symphonique classique et moderne, celles dont les transcriptions sont les plus fidèles au texte original et portant les signatures de musi-



150 ans d'expérience nous ont confirmé que rien ne vaut la méthode traditionnelle pour fabriquer un instrument de musique de premier choix.

Au cours du siècle dernier, Monsieur Buffet et quelques artisans habiles comme lui se sont consacrés à la facture des meilleurs instruments à vent. Ils travaillaient presque entièrement à la main. Soigneusement. Passionnément. Parce que c'était la seule façon d'atteindre la plus haute qualité.

Aujourd'hui comme depuis 1825, produire cette qualité d'instrument, c'est toujours, chez Buffet Crampon, l'affaire d'artisans les plus habiles travaillant selon les principes qui ont fait leur preuve dans le temps.

Le timbre riche et sonore, l'émission facile, la régularité de gamme irréprochable (qualités propres autant à nos modèles d'étude Evette qu'à nos modèles professionnels) suscitent le respect des musiciens les plus exigeants partout dans le monde.

Clarinettes, saxophones, hautbois, cors anglais et bassons.

Essayez-les chez les meilleurs spécialistes d'instruments de musique.

Buffet Crampon.
Digne de votre talent.



5, rue Maurice Berteaux / 78200 Mantes-la-Ville



ciens respectueux de la pensée profonde des compositeurs, celles dont l'exécution n'est permise qu'à quelques grands orchestres d'harmonie, et qui ont fait et continuent de faire la gloire de la Musique de la Garde Républicaine. Ce répertoire fondamental comporte : ouvertures, poèmes symphoniques, symphonies, suites d'orchestre, et on y trouve les noms des plus grands compositeurs. Il s'est accru de quelques œuvres écrites spécialement pour orchestre d'harmonie par les compositeurs contemporains séduits par l'originalité de cette formation orchestrale.

Au sein de la Musique de la Police Nationale se sont constitués des ensembles d'instruments à vent jouant chacun un répertoire spécifique : un quatuor de saxophones, un quatuor de clarinettes, un quintette, un ensemble de cuivres, qui ont su se faire apprécier des publics les plus avertis, une harmonie de chambre, enfin, dont la qualité lui a valu de se produire sous l'égide des Jeunesses Musicales de France.

COMMENT OBTENIR LE CONCOURS DE LA MUSIQUE ?

Les demandes visant à obtenir le concours de la Musique doivent être adressées à : Monsieur

le Directeur Général de la Police Nationale, Ministère de l'Intérieur, place Beauvau, Paris 8ème.

Le chef de musique se tient à votre entière disposition pour vous donner tous renseignements, vous conseiller sur l'emploi de la formation, vous indiquer les dates disponibles au calendrier d'utilisation, vous préciser les conditions d'installation d'un concert, vous fournir toute documentation. Vous pouvez lui écrire à l'adresse suivante :

Monsieur le Chef de la Musique de la Police Nationale, place Général-Leclerc, 92 - Vaucresson (tél. : 970.32.20).

CISPM

Parmi les manifestations organisées en 1977 par la C.I.S.P.M. nous notons les suivantes :

— HAMAR (Norvège) du 17 au 26 juin, Festival International de Musique pour instruments à vent. Concours pour Harmonie Juniors (moins de 17 ans), Concours pour Harmonies et Fanfares. Final du Concours National des Formations scolaires norvégiennes. Concours de Musique de Chambre.

— COLMAR (France) 23 et 24 avril, 10ème Concours International de Musique de Chambre (sections Professionnels et Amateurs).

— AUTRICHE, 21 et 22 mai, rencontre de Formations Juniors (une formation représentative de chaque Confédération membre du C.I.S.P.M.).

publ. andré matise



TROMPETTES
TROMBONES
CORNETS
CORS D'HARMONIE
CORNETS - TROMPETTES
CORS ALTOS
BUGLES
SAXOPHONES
ALTOS
BASSES
CONTREBASSES
et leurs accessoires

Distributeur des cymbales turques K. ZILDJIAN

Antoine Courtois
Paris

instruments de qualité artistique
8 RUE DE NANCY - PARIS 10^e - TÉL. 607.77.85

Manifestations 1977

DATES	LOCALITES ET DEPARTEMENTS	CONCOURS	S'ADRESSER
2 et 3 avril 1977 27 avril 1977	SAINT-AVOLD (Moselle) MULHOUSE (Haut-Rhin)	Concours d'accordéon, guitare, orgue. Association des Chorales d'Alsace. Concours de Chant Choral scolaire. Théâtre Municipal.	M. Primo QUATA, 20, rue Valentin-Metzinger, 57500 ST-Avold M. A. MOERLEN, 68100 Mulhouse.
4 mai 1977	STRASBOURG (Haut-Rhin)	Association des Chorales d'Alsace. Concours de Chant Choral scolaire. Palais des Fêtes.	M. Cl. HEBTING, 67000 Strasbourg.
11 mai 1977	HAGUENAU (Bas-Rhin)	Association des Chorales d'Alsace. Concours de Chant Scolaire. Ancienne Douane.	M. M. FENNINGER, 67100 Haguenau.
15 mai 1977 19 mai 1977	AUREC (Haute-Loire) VIRE (Calvados)	Concours de batteries. Concours réservé aux Sociétés d'Accordéon organisé par la Fédération des Sociétés Musicales de Normandie.	M. Jean GEREY, 2, rue du Forez, 43140 Aurcc. M. LEPAGE, 10, rue Armand-Gasté, 14500 Vire.
22 mai 1977	GRANDE-SYNTHÉ (Nord) (près Dunkerque)	Grand Concours Interfédéral organisé par la Fédération des Sociétés Musicales Nord et Pas-de-Calais. Règlement et renseignements au Secrétariat de la Fédération.	24, rue Alexandre-Dosrouseaux, 59000 Lille.
5 juin 1977 5 juin 1977 12 juin 1977	FLORANGE (Moselle) SAINT-SATUR (Cher) PUTTELANGE-AUX-LACS (Moselle)	Concours International pour le cinquantenaire de l'Harmonie municipale. Concours International. Concours d'accordéon.	M. Pierre JACQUIET, 11, rue Neuve, 57190 Florange. M. Léon ROUET, 76, rue du Commerce, Saint-Satur, 18300 Sancerre (tél. 34.05.15). M. Robert HILBERT, 44, rue Wilson, 57510 Puttelange-au-Lacs
18 et 19 juin 1977	SAINTE-MARIE-AUX-MINES (Ht-Rhin)	Association des Chorales d'Alsace. Concours Régional de Chant Choral. Théâtre Municipal.	M. A. VALENTIN, 68160 Sainte-Marie-aux-Mines.
25 et 26 juin 1977	LES SABLES-D'OLONNE (Vendée)	Concours International de Musique et de Chant organisé par l'Harmonie municipale des Sables-d'Olonne, ouvert aux Orchestres, Harmonies, Fanfares, Tambours et Clairons, Trompettes, Cors, Trompes, Accordéons, les Chorales d'hommes, mixtes, dames. Ecrite dès maintenant à M. Jeannier.	M. Jean JEANNIER, président de l'Harmonie municipale, Résidence du Palais, 85100 Les Sables-d'Olonne (tél. 32.05.27 et 32.26.19).
26 juin 1977	CHALAIS (Charente)	Concours National ouvert à toutes formations y compris majorottes.	M. Delage Henry, président de « La Fraternelle », 16210 Chalais.
26 juin 1977	SAINT-ASTIER (Dordogne)	Concours National ouvert à toutes formations.	M. André GALEA, boulevard de Latre-de-Tassigny, 24110 Saint-Astier.
CONGRES			
11 et 12 mars 1977 14 et 15 mai 1977 15 mai 1977	ISSY-LES-MOULINEAUX (Hts-de-Seine) TASSIN LA DEMI-LUNE (Rhône) MONTLUÇON (Allier)	Congrès de la Confédération Musicale de France. Congrès de la Fédération du Sud-Est. Congrès de la Fédération Musicale du Centre.	C.M.F., 121, rue La Fayette, 75010 Paris. Fédération du Sud-Est, 284, rue Vendôme, 69003 Lyon. M. André RELIN, président fédéral, 2, rue Saïgnat, 03200 Vichy.
5 juin 1977 2 octobre 1977	MARNAY (Haute-Savoie) AIX-LES-BAINS (Savoie)	Congrès Fédéral Franche-Comté et Territoire de Belfort. Assemblée Générale de la Savoie.	M. Jean-Claude POINSARD, 41, Grande-Rue, 70150 Marnay. M. Maurice ADAM, 8, avenue du Petit-Port, Aix-les-Bains 73100.
9 octobre 1977	CREST (Drôme)	Assemblée Générale de la Drôme.	M. Marcel-Pierre GARNIER, 3, avenue de Romans, Valence 26000.
15 et 16 octobre 1977 16 octobre 1977	WISSEBOURG (Bas-Rhin) TOURNON (Ardèche)	Association des Chorales d'Alsace. Ensemble Instrumental et Vocal. Assemblée Générale de l'Ardèche.	M. Gaby AUBRY, 67160 Wissembourg. M. Henri COMBIER, « Le Mas-Saint-Jean », Vals-les-Bains 07600.
22 octobre 1977	LYON (Rhône)	Assemblée Générale du Rhône.	M. Francisque BERNARD, 115, avenue Charles-de-Gaulle, Tassin-la-Demi-Lune 69160.
23 octobre 1977	ANNECY (Haute-Savoie)	Assemblée Générale de la Haute-Savoie.	M. Paul COUDURIER, Caisse d'Épargne, Bonneville 74100.
FESTIVALS			
16-17 avril 1977	FLORANGE (Moselle)	Festival de l'Accordéon-Club	Mme Marie-Thérèse KALUZA, Présidente, 8, rue du Luxembourg, Florange 57190.
1er mai 1977	SAULNY (Moselle)	Festival	M. Auguste MULLER, Directeur, rue du Brouil, Saulny 57140 Wolpny.
8 mai 1977	SAINT-JULIEN-LES-METZ (Moselle)	Festival de Musique et Majorottes.	M. le président de « l'Avonir », 28, rue Georges-Hermann, Saint-Julien-les-Metz, 57000 Metz.
8 mai 1977	WOIPPY (Moselle)	Festival de Musique.	M. Emile LAMBIN, président de la Société de Musique « L'Union », rue de la Résistance, 57140 WOIPPY.
14-15 mai 1977 15 mai 1977	METZ-BORNY (Moselle) LES SABLES-D'OLONNES (Vendée)	Festival de Musique et Majorottes. Festival départemental de la Jeunesse (dans le cadre du Centenaire).	M. Guy HENRY, 7, rue de Colombey, 57000 Metz-Borny. M. JEANNIER, Résidence du Palais, Les Sables-d'Olonne 85100.
Date à fixer 15 mai 1977 15 mai 1977 15 mai 1977	SUD VENDEEN et NORD (Cher, Mme) SAUJON (Charente Mme) AUREC (Haute-Loire) TASSIN-LA-DEMI-LUNE (Rhône)	Festival de rassemblement des Sociétés régionales. Festival de Musique. Festival de Musique. Festival départemental du Rhône.	M. Jean GEREY, 2, rue du Forez, 43140 Aurcc. M. Francisque BERNARD, 115, av. Charles-de-Gaulle, Tassin-la-Demi-Lune 69160.
15 mai 1977	THEYS (Isère)	Festival fédéral batterie-fanfare et concours de classement.	M. le Président de la Fédération Dauphinoise - Conservatoire de Gap 05000.
21 mai 1977 22 mai 1977	ANGOULEME (Charente) COLMAR (Haut-Rhin)	Festival de majorottes et musique. Association des Chorales d'Alsace. Festival de Chant Choral de la Jeunesse. Théâtre Municipal.	M. LINKENHELD, 7, allée Cartaigne, 16000 Angoulême. M. Joseph MULLER, 68000 Colmar.
22 mai 1977	REUVIGNY-SUR-ORNAIN (Meuse)	Festival de musique.	M. Michel JESPERE, secrétaire, mairie Reuigny-sur-Ornain, 55880.
22 mai 1977 28, 29 et 30 mai 1977	METZ-VALLIERES (Moselle) CHAMBERY (Savoie)	Festival de Musique et Majorottes. Rassemblement interrégional des Anciens de la Musique Nationale des C.J.F. de Chatelguyon.	M. François BUCHLER, 5, rue Talon, 57000 Metz. M. Marcel JOLY, chemin de la Réjoule, 73230 Saint-Alban-de-Loyse - Tél. (79) 33.45.44.
29 mai 1977	CHAROLLES (Saône-et-Loire)	44ème Congrès de la Confédération Musicale de Saône-et-Loire. Centenaire de l'He de Charolles. Festival avec la participation de la Garde Républicaine à cheval.	M. Paul DUMONT, président de l'He de Charolles, 40, avenue de la Libération, 71120 Charolles.
29 mai 1977 29 mai 1977	SAINTE-SOULLE (Charente-Maritime) CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE (Charente)	Festival de Musique. Festival pour toutes formations musicales et majorottes.	Mme Lilliane GIMENO, Le Petit-Bourgiloux, 16120 Châteauneuf/Charente.
29-30 mai 1977	CORNY-SUR-MOSELLE (Moselle)	Festival de Musique.	M. Roger BERTRAND, Président, 9, rue du Haut-du-Mont, Corny-sur-Moselle 57680.
4-5 juin 1977 5 juin 1977	COULONGES-SUR-L'AUTIZE (D.-Sèvres) CHATEAU-SALINS (Moselle)	Super Festival à l'occasion du Centenaire de la Société. Festival de Musique.	M. Michel ALCARAZ, 1, rue Martin-L'Huillier, 57170 Château-Salins.
5 juin 1977 5 juin 1977 5 juin 1977	BEAUNE (Côte d'Or) LUSSAC (Gironde) METZ-DEVANT-LES-PONTS (Moselle)	Fête fédérale des Sociétés musicales de la Côte d'Or. Festival du Groupement du Libournais. Festival « Les Aiglons ».	M. DELORD, maire de Lussac - 33570 - Tél. (56) 84.00.23. M. SAINT-EVE, Président, 97, route de Plappeville, 57000 Metz-Devant-les-Ponts.
5 juin 1977	PONTCHARRA (Isère)	Festival fédéral. Concours de classement organisé par la Fédération des Sociétés Musicales Dauphinoises.	M. CHENEVIER, 20, rue Laurent-Gayet, 38530 Pontcharra.
5 juin 1977 5 juin 1977 5 juin 1977 11-12 juin 1977	FAMECK (Moselle) SAINT-CIERS-DU-TAILLON (Ch.-Mme) RUFFEC (Charente) VOLMERANCE-LES-MINES (Moselle)	Festival de Musique et Majorottes. Festival de Musique. Toutes formations musicales et majorottes. Festival de Musique.	Mme Lucie LAURENT, 1, rue de Flandre, 57290 Fameck.
11-12 juin 1977	METZ-DEVANT-LES-PONTS (Moselle)	Festival « Renaissance ».	M. Bernard LOUIS, Ponts-et-Chaussées, 16700 Ruffec. M. François WEBER, 25, rue du Cimetiére, Volmerange-les-Mines, 57330 Hottange-Grande.
11-12 juin 1977	CREUTZWALD (Moselle)	Festival de Musique.	M. Jean-Pierre ARTAUD, 5-329, rue Théodore-de-Gargan, 57000 Metz-Devant-les-Ponts.
12 juin 1977 12 juin 1977	CHERVES-RICHEMONT (Charente) MAREUIL-SUR-BELLE (Dordogne)	Festival ouvert aux Batteries-Fanfares, Harmonies, Majorottes. Festival de Musique et de Majorottes de l'Union des Sociétés Musicales de la Dordogne, organisé par l'Espérance Mareuilaise.	M. Charles HOFFMANN, Président, 32, rue de Ham, 57860 Ham-sur-Varberg. M. Roger CHOLLET, Bois-Martin, 16370 Cherves-Richemont.
12 juin 1977	MACLAS (Loire)	Festival de Musique.	M. Daniel BERNARD, chef de musique, 243-10 Marcuil-sur-Belle - Tél. (53) 56.63.11.
12 juin 1977	SAINT-QUENTIN (Aisne)	Festival Départemental de Musique. Concours de classement.	M. LACABELLE Bernard, Quartier de Versailles, 42520 Macles.
12 juin 1977	TAILLEBOURG (Charente-Maritime)	Festival de Musique.	M. PICHELIN, secrétaire général, 02350 Notre-Dame-de-Liesse, tél. 22.20.83.
12 juin 1977 12 juin 1977 12 juin 1977	LA ROCLETTE (Savoie) CHAUVIGNY (Vienne) SOMMEDIÈVE (Meuse)	Festival départemental de la Savoie. Festival et Assemblée générale de l'Union départementale. Festival International de Musique organisé par « La Lyre de la Dioc ».	M. Daniel VAGNON, Secrétaire, rue de la Neuve, La Rochette 73110. M. Guy LACELLE, Président. M. Robert BONNE, 2, rue de la Caserne, à Sommedieu, 55320 Dioc-sur-Meuse.
18-19 juin 1977 18-19 juin 1977	BOUZONVILLE (Moselle) HETTANGE-GRANDE (Moselle)	Festival de Musique. Festival de Musique.	M. Jean-Marie GEORGIN, 15, rue Mozart, Bouzonville 57330. M. René JOLIVALT, 30, rue du Faubourg Rasteno, 57330 Hottange-Grande.
18-19 juin 1977 19 juin 1977	VILLERS-LE-LAC (Doubs) SAINT-ANDRÉ-D'APCHON (Loire)	Centenaire de la Fanfare « La Fraternelle » - Festival. Festival de Musique.	M. Yves JORIOT, 8 b., Quartier-Nouf, 25130 Villers-le-Lac. M. Alexis VIAL, Saint-André-d'Apchon, 42370 Renaison.
26 juin 1977 3 juillet 1977	SAINT-FORT-SUR-GIRONDE (Ch.-Mme) FAREBERSVILLER (Moselle)	Festival de Musique. Festival de Musique.	M. Santiago CASTANEDO, Président, 14, rue du Dragon, 57450 Farebersviller.
3 juillet 1977 10 juillet 1977	PONS (Charente-Maritime) ST-AULAYE-SUR-DRONNE (Dordogne)	Festival de Musique. Festival national pour Harmonies, Fanfares, Batteries-Fanfares, Trompes de chasse, Concours de majorottes.	M. Yves REBIERE, 24410 Saint-Aulaye-sur-Dronne.
15 août 1977 26, 27, 28 août 1977	ILE DE RE (Charente-Maritime) CHATELGUYON (Puy-de-Dôme)	Festival de musique réservé aux Sociétés de l'île. Rassemblement national des Anciens de la Musique Nationale des C.J.F. de Chatelguyon.	M. Pierre ROBERT, 14, rue du Croisier, 63200 Riom, Tél. 38.16.00.
NOTA	LAGORD (Charente-Maritime)	Concours prévu en 1978, à Lagord.	

Pour les Sociétés de Musique voyageant avec leur autocar

S. C. T. T. V. TRANSATOUR

l'Agence officielle de la Confédération Musicale de France propose un séjour à PARIS de deux jours avec visite de Paris et de Versailles, avec guide, tour sur la Seine en bateaux-mouches, hôtel et repas. Possibilité d'organiser une soirée au théâtre sur demande. Au prix de 127 F par personne (groupe de 40 personnes minimum).

Pour tous renseignements : S.C.T.T.V. TRANSATOUR, 34, rue de Lisbonne, 75008 PARIS — Lic. 183 — Tél. 522.83.37

MUSICIENS DU SUD-EST
GRANGE - MUSIQUE
ouvre un
Atelier de Réparation

CONTR'UT

pour tous vos
Instruments Cuivre : pistons, coulisse, Instruments à clés... hautbois, bassons !

- TRAVAIL SOIGNE ET RAPIDE
- DEPLACEMENTS DE TECHNICIENS
- PRIX MODERES

CONTR'UT GRANGE - MUSIQUE
20 b, rue Julien, 69903 LYON Tél. (78) 54.47.49

PETITES ANNONCES

Payables d'avance à raison de 5 F la ligne de 32 lettres, signes ou intervalles + T.V.A. 16,60 %.

Les personnes intéressées par les annonces portant la référence « Ecrire au Journal sous le No... » doivent obligatoirement mettre leur correspondance dans une enveloppe timbrée, sans adresse. Les enveloppes non timbrées ne seront en aucun cas transmises.

La première enveloppe doit être placée dans une seconde enveloppe à l'adresse de la C.M.F. (Journal No...), 121, rue La Fayette - 75010 PARIS.

OFFRES D'EMPLOIS

■ Harmonie grande ville de Normandie rech. Tambour-Major pour former tambours et clairons et diriger Batterie-Fanfare. Ecr. Journal s/N° 330.

■ Ecole de Musique rech. Professeur de VIOLON et solfège pour la rentrée 1977. Possibilité dès Pâques 1977. Ecr. à Ecole de Musique 22, rue des Reguaires, 29000 QUIMPER.

■ Ville de SAINT-MICHEL-DE-MAURIENNE (Savoie) recrute d'urgence un Gardien de Police assurant également le poste de Chef de Clique (2.000 à 5.000 habitants). Statut Municipal, titularisation possible. Adr. dossier de candidature avec curriculum vitae à M. le Maire.

■ La Mairie de CHAMONIX recrute 1 O.P.2 électricien, 1 conducteur P.L., des O.P. voirie et bâtiment, de préf. musiciens : cla. timb./perc. Tromb ou basse. Ecr. à M. Georges ALBERTONE, Allée Fantlé, Le Lycet, 74400 CHAMONIX.

■ Harmonie de ROYAN (17200) rech. pour tous pupitres musiciens désireux de se retirer en retraite à ROYAN. Possib. de logement. S'adr. à M. NAULIN, 20, rue N.-Degores, 17200 ROYAN.

■ STENAY 55700, 4.000 habitants Société de Musique demande Musicien pouvant prendre en main Ecole de la Section de Marche (tambours - clairons - Cors de chasse) et donner des cours à l'Ecole de Musique.

■ IMPORTANTE MANUFACTURE DE MUSIQUE lyonnaise recherche d'urgence SPECIALISTE réparations instruments de musique à vent, cuivre et bois (clés). Situation intéressante. Ecrire GUILLARD-BIZEL, 2, rue d'Oran, 69001 LYON. Téléphone (78) 28.44.22 +.

■ Les postes suivants sont à pourvoir au Conservatoire National de Région de VERSAILLES : Flûte (16 h hebdomadaires). Orgue (6 h hebdomadaires). Les candidatures doivent être adressées à M. le Maire de VERSAILLES, Service du Secrétariat.

Communiqué de l'Association des Saxophonistes de France

Résultats du deuxième concours international de composition Marcel Josse.

Le jury, composé de Mme Yvonne Desportes ; MM. Alain Bernard, Alain Louvier, Taira et Tony Aubin, président, a décerné les récompenses suivantes :

1er prix : « Improvisation II » de Gérard Gastinel.

2ème Prix : « Poésie » de Chiko Miyamae ; « Variations » de Jean-Marie Cottet.

Les Œuvres primées seront éditées aux Editions Choudens.

DEMANDES D'EMPLOIS

■ Spécialiste instruments bois, cuivres, à clés, cherche emploi. Faire offre précise. Ecr. au journal s/N° 331.

■ Professeur de Flûte, ex-flûtiste de la Musique Principale des T.D.M., cherche poste dans Ecole de Musique ou Conservatoire. Ecr. au journal s/N° 332.

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

Les articles de cette rubrique sont insérés sous la responsabilité du président de chaque Fédération.

Les textes doivent nous parvenir avant le 5 du mois qui précède l'insertion.

AINSE

TERGNIER
Sainte-Cécile à l'Union Musicale de Tergnier.

C'est le dimanche 5 décembre dernier qu'avait lieu la Sainte-Cécile à Tergnier. C'est aussi le jour qu'avait choisi la neige pour apporter ses premiers flocons. Ce temps contraria et bouleversa quelque peu le programme prévu, et le défilé qui devait avoir lieu dans l'agglomération a été supprimé. Cependant l'orchestre harmono-symphonique était au rendez-vous pour la messe en musique.

Au grand complet avec ses 60 exécutants, l'orchestre, sous la direction de son chef Michel Lopez, se surpassa dans un programme classique adapté à la circonstance. Ce fut tout d'abord la Marche Pontificale de Gounod ; puis Canon sur une basse ostinato, de Pachelbel ; Adagio, d'Albinoni ; Hymne à la musique, de Serge Lancel, et pour terminer le magnifique Alléluia du Messie, d'Haendel avec la participation de la Chorale du Centre social de Chauny que dirige M. Maturé. Ce programme fut parfaitement bien rendu ; justesse, précision, nuances et musicalité, toutes ces qualités ont été remarquées par les mélomanes présents, M. Roger Thirault, président artistique de la Fédération, vice-président de la Confédération Musicale de France, et M. Henry, président de l'Union artistique et intellectuelle des Cheminots Français de la Région Nord ne manquèrent pas de féliciter les interprètes et leur chef.

Après la messe les musiciens se rendaient au monument aux morts pour une courte cérémonie avant d'être reçus à l'Hôtel de Ville par le maire et le conseil municipal.

Le banquet traditionnel réunissait en suite musiciens et invités. A la fin du repas M. Davroux, président de l'Union Musicale, remerciait les différentes personnalités d'avoir bien voulu honorer de leur présence cette fête de Sainte-Cécile et félicitait les musiciens ainsi que M. Lopez, directeur, pour l'excellent travail accompli.

Le président de l'UAICF de la Région Nord, M. Henry, et M. le docteur Cerf, maire de Tergnier, remercièrent les dirigeants et les membres de la société pour l'intense activité qu'ils déploient.

Ce fut ensuite la remise des décorations et diplômes. M. Fontaine, président honoraire, et M. Lopez, directeur, furent à l'honneur ainsi que de nombreux musiciens.

OCCASIONS

■ Recherche tous instruments de musique. M. TUVERI René, 123, rue Belliard, 75018 PARIS. Tél. 606.21.01.

■ Achète : FILLES en RE BEMOL neufs ou occasion bon état. VENDS toutes tailles : 10 jupes Tergal Bleu marine, 70 pantalons tergal et laine, 55 vestes tergal écru, 65 colots rouges. S'adr. à B. MACHAULT, 51170 FISMES. Tél. (26) 48.12.17.

■ Recherche Flûtes traversières occasion, de préférence marques japonaises. Faire offre à M. COLINOT 20, Av. Victor-Hugo, 89000 AUXERRE.

■ A VENDRE : Flûte traversière « MURAMATSU » argent. 5.600 F. Téléphoner : 305.02.08.

■ Recherche Cors en Fa - Si b (occasion). S'adresser Ecole Municipale de Musique, Mairie de SAINTE-SAVINE (10300). Tél. (25) 79.22.34.

■ Harmonie Municipale, 70000 VESOUL, vend : lot 50 tenues, bon état. Prix à débattre. Ecr. M. Robert VIEN, Hôtel de Ville, 70000 VESOUL.

DIVERS

■ Cause retraite, cède magasin de musique, 8ème arr. Reprise de bail. Spécialiste : Instruments cordes pincées. Edition réputée et suivie en France et étranger. Pourrait intéresser un Professeur de guitare. Tél. 246.59.53.

■ FORTER - Musique pour tambours, clairons, trompettes et cors. 45, rue Cardinal-Mathieu, 54000 NANCY, C.C.P. 354 80 T. NANCY - Tél. (28) 27.76.40.

■ COURS D'HARMONIE Classique et pratique par correspondance en 40 fascicules. Ecr. pour renseignements : M. R. SALMON, 13, rue d'Hauteville, 75010 PARIS.

■ Elèves musiciens ! Musiciens amateurs : Apprenez chez vous en quelques mois : Solfège, Culture de l'oreille, lecture avec les cassettes D.C. et explications. Procédé facile pour étudier seul. Envoi gratuit du matériel aux 10 premières réponses. Ecr. au journal s/N° 333.

MUSIQUES d'ALSACE

Le concert de l'Harmonie Caeciliana 1880

Une des plus anciennes harmonies d'Alsace n'est pas loin de fêter son centenaire, ce qui ne l'empêche pas d'être actuellement parmi les sociétés de musique illustrant la ténacité alsacienne tout en épousant l'évolution du mode de vie et des goûts des jeunes mélomanes, ce qui a manifestement contribué à sortir la musique populaire du creux de la vague des deux décennies ayant suivi la dernière guerre et d'attirer toujours davantage de jeunes à la pratique de l'art musical.

MUSIQUES d'ALSACE

Le concert de l'Harmonie Caeciliana 1880, dans la grande salle de l'Aubette, le 7 novembre, a été un régal pour les amateurs de musique d'harmonie et pour les autres, et ils étaient nombreux ceux qui aiment la musique à être venus applaudir une formation des plus sympathiques de Strasbourg et de ses faubourgs.

Il est vrai que le programme comportait une « première » très difficile dont le directeur de la formation, M. Charles Schiesser, et ses musiciens avaient particulièrement soigné la préparation. Il s'agissait de l'œuvre « Cinq Miniatures » du compositeur strasbourgeois Edwin Knosp pour soprano léger et harmonie, ce qui pouvait être considéré comme une gagare. Or, ces « Cinq Miniatures », qui sont cinq portraits, ont été admirablement interprétés par l'Harmonie Caeciliana qui a su accompagner et soutenir sans jamais la houter, la voix merveilleuse de Mme Gabrielle Valmont. L'œuvre en elle-même, qui donne d'Edwin Knosp l'image du compositeur qui a évolué à partir du classicisme pur et s'en est détaché sans tomber dans les travers d'un modernisme excessif, autant que son interprétation par Mme Valmont ont été chaleureusement appréciés par le public, et pour les musiciens de

100 PAGES D'ILLUSTRATION • ORGANOLOGIE • 2 INDEX

FORMAT POCHE • 208 PAGES

jacqueline jamin

histoire de la musique

alphonse leduc et cie paris

• A. LEDUC • 175 R. ST HONORE • PARIS 1^{er} •

Prix .. 14,20 F

L'Harmonie, cette ovation à sans aucun doute été la plus belle récompense après les efforts de préparation que leur avait demandé M. Schiesser.

Les autres pièces du programme : « Judas Makhbaüs », de Haendel ; l'ouverture d'Emment, de Beethoven, et en seconde partie, les airs plus contemporains et plus entraînants ont également comblé l'assistance. A l'issue du concert, les compliments ont plu sur les musiciens, sur M. Schiesser et sur le président M. Eugène Schutter qui, en dépit des moyens plus que réduits dont dispose leur société, ont su en faire une formation qui va de l'avant, dont la renommée dépasse grandement les limites de Strasbourg et qui semble plus que jamais avec sa propre école de musique s'envelopper vers un avenir plein de promesses.

MULHOUSE

Le gala de l'Harmonie des Mines de Potasse d'Alsace

La confirmation d'une qualité indéniable. Quand on s'appelle « Harmonie des Mines de Potasse », quand on a gagné les plus hautes distinctions aux plus éminents concours internationaux, on se doit de s'efforcer à maintenir une qualité musicale digne de sa carte de visite.

Cet ensemble important et fort connu a encore, cet été, participé au grand concours international de musique à Mâcon et a remporté en division « Honneur » un premier prix d'honneur à l'unanimité du jury, avec les félicitations au directeur et s'est ainsi vu classé en tête des 50 sociétés participantes.

L'Harmonie des Mines de Potasse a renouvelé samedi 6 novembre, à la salle des fêtes de Wittelsheim, un succès qui, depuis des années, ne se dément pas. Sous la direction de M. Albert Zeh, professeur à l'Ecole Nationale de Musique de Colmar, elle a donné son concert de gala annuel devant un public de connaisseurs, au premier desquels de nombreux maîtres et élus du bassin potassique, les représentants des Mines et des personnalités du monde musical, venus apprécier une formation qui, au fil des ans, a atteint dans son domaine un point qu'il lui sera difficile de dépasser.

C'est devant une salle comble que commençait la première partie musicale. Le programme, agréablement présenté par M. Eugène Bertrand, était bien équilibré, faisant la part égale au classique et au moderne. Sous la baguette de ce talentueux directeur qu'est M. Albert Zeh, les musiciens interprétaient avec beaucoup de sensibilité, de sûreté et de conviction, l'ouverture de « La Dame Blanche », de Boïeldieu ; « La Fête polonoise », extrait de l'opéra « Le Roi malgré lui », de Chabrier ; les « Variations Symphoniques », de Gilson, et « La Grande Pique Russe », de Rimsky-Korsakov. La richesse de l'orchestre convenait fort bien à la formation et les solistes, Daniel Morlier à la flûte et Aristide Stocky au trombone, furent de brillants interprètes.

La seconde partie du programme était consacrée à la musique moderne. On put entendre ainsi une marche de M. Van Maële, professeur à l'Ecole Nationale de Musique de Mulhouse, qui fut fort applaudie. La « Music of the four winds », en 4 mouvements, de Roger Roger, était un régal. Elle s'ouvrit sur « Scenic Railway », un morceau très vif, suivi d'un intermezzo au cours duquel le solo de trompette de Philippe Pliesterer fit merveille. Le thème oriental de « Adieu Shanghai » donna son aspect exotique à l'œuvre qui se termina sur une « Chevauchée Caucasiennne », un galop fantastique qui permit à l'Harmonie de s'exprimer pleinement. L'« Atlantide Suite », de Wallis-Duez, dernier morceau prévu au programme, ne le cède en rien au précédent et le « bis » demandé par l'auditoire ravi était entièrement justifié.

Au cours de l'entracte, M. Gérard Hartmann, président de l'Amicale de l'Harmonie, prit la parole pour féliciter directeur et musiciens et saluer les auditeurs venus très nombreux à cette soirée.

COLMAR

Grand concert annuel de l'« Harmonie Colmarienne »

Quelque 800 personnes ont assisté dimanche 7 novembre après-midi au traditionnel concert de gala organisé par l'Harmonie Colmarienne, dans les salles des Cathédrales, à Colmar. On a pu constater que cette harmonie se porte bien, très bien même.

A tout seigneur, tout honneur : sous la baguette de ce chef avisé qu'est Albert Zeh, professeur à l'Ecole Nationale de Musique, les quelque 50 musiciens ont présenté avec brio et conviction les morceaux inscrits au programme. On a pu particulièrement apprécier et applaudir « La Marche Royale », de R. Strauss ; « La Dame Blanche », ouverture de Boïeldieu ; « La Pio Voléuse », de Rossini, et « La Marche de Sadetsky », de J. Strauss. Une pièce moderne entrecoupée avec beaucoup d'allant : « Un Étranger à New York », de Darling, a connu également un très vif succès. La rigueur dans l'interprétation, le sens des nuances, on les a retrouvés avec le sympathique ensemble des jeunes qui groupe une trentaine de jeunes gens et de jeunes filles. Albert Zeh, décidément, est un excellent musicien et un excellent pédagogue. Et l'on applaudit très fort l'hymne d'« Iphigénie en Tauride », de Glöck, ainsi que « Croisière à Las Vegas », de Besson. Cet ensemble a récemment remporté à Muntzenheim, lors du premier concours d'orchestre de jeunes de la Fédération des Sociétés Musicales d'Alsace, un prix d'excellence avec félicitations du jury.

On ne présente plus l'ensemble vocal exécutants et rendit un vibrant hommage aux qualités de musicien, de chef et d'homme d'Albert Zeh et lui remit un magnifique arrangement floral.

Plus tard, M. Ulmer, vice-président de l'Union Départementale et président du groupement de Colmar, prit la parole pour exprimer sa satisfaction quant au succès de l'harmonie et en particulier à celui de l'ensemble des jeunes et procéda à la remise de décorations à trois membres méritants : MM. Yvan Heintmann, Emile Morlier et Marcel Schuh, qui reçurent la médaille d'honneur des sociétés musicales et chorales décernée par le Secrétariat d'Etat à la Culture.

Parmi les personnalités présentes, on a remarqué M. Zwickert, sénateur ; M. Hauscherr, député et président de la Fédération ; M. Rey, maire de Colmar ; M. Fuchs, adjoint, chargé des affaires culturelles ; M. Brus, directeur départemental de l'Équipement ; M. Matter, directeur de l'Ecole Nationale de Musique ; M. Pfifferring, président de l'Union Départementale des Sociétés de Musiciens.

ARDENNES

Les activités de décembre

Mois de transition entre les « Sainte-Cécile » de Sociétés et les fêtes de fin d'année de famille, décembre 1976 a été très calme. C'est la « Pointe de Givet » qui a le plus fait parler d'elle avec :

— Le décès à 60 ans de M. Pol Debré, ex-violoncelliste de l'Orchestre Symphonique local, professeur de clarinette au Conservatoire

Municipal de Givet et depuis 31 ans clarinettiste de l'Harmonie de Givet.

— L'essai de construction d'une chorale aux « Deux Vireux » par le Président de l'Harmonie locale, M. Lo-franc, après la venue de la chorale « Crescendo » de Charleville-Mézières, dirigée par M. Pierre Chertogne.

— La nomination, comme chef de batterie de l'Harmonie de Fumay, de M. Yvon Sonne, enfant du pays, longtemps Revinois, ancien tambour de la Musique de l'air, et tambour-major de la musique de « la Société Nationale ».

— L'abandon de la Direction de l'Harmonie de Haybes par M. Alphonse Renard, maire local, musicien depuis l'âge de 14 ans, ex-saxophone solo de la musique du 91ème R.I., Directeur de la Société depuis 1946, au profit de son élève, M. Michel Henon, ancien stagiaire d'Aix, qui aura désormais la charge de diriger la quarantaine d'exécutants (des jeunes en majorité).

— L'Union Musicale Nouzonnais, qu'anime J. Pihet (Président Fédéral) a décidé de reconduire en février-mars, après le 1er week-end fédéral de Batteries-Fanfars la « Semaine de la Musique » inaugurée en 1976. Plusieurs sociétés du département ont été contactées pour assurer les différents concerts dont la clôture sera confiée à l'Harmonie Municipale de Vouziers.

— L'orientation « antipodique » de l'Harmonie Municipale de Charleville, dont le Directeur Jacques Moscatto est allé, durant 15 jours, diriger l'orchestre de Tosmanie ; dont un déplacement à l'île de la Réunion (aux côtés des organisateurs locaux, il a son clarinettiste, B. Boller et l'Yvoisien, F. Harbulot sont d'ailleurs allés avec la « Musique des Troupes de Marine » lors de la visite du Président de la République.

— Dans l'autre pôle de Carignan-Sedan signons :

— Deux vétérans belges, M. Jules Samson, (75 ans dont 67 dans la musique) et M. André Bouchet (70 ans dont 60 de musique) se sont vu nommer membres d'honneur de la Confédération St-Elou de Carignan, pour participation musicale durant 20 années consécutives à la fête annuelle avec « La Fraternelle » de Margut ou « les Enfants d'Yvois » de Carignan.

— « Les Enfants d'Yvois » ont innové en terminant leur ultime répétition du 29 décembre par la projection d'un film réalisé sur les événements musicaux locaux par le sous-chef de leur batterie-fanfars (H. Watelet) et une dégustation de rafraîchissements et gâteaux offerts par une mécène locale, le chef et le Sous-Chef.

— Le Groupe « Diapason » de Sedan, accru de 6 nouveaux éléments, a fait le bilan de ses 28 mois d'existence, marquée en 1976, par la participation à « Sedan animation », un concert à Strasbourg et, depuis sa naissance à 50 offices religieux, 3 fêtes, 11 concerts avant de se lancer en 1977 dans l'étude du « Concerto en la » de Mozart.

— Dans l'Argonne Ardennaise :

— L'Harmonie de Vouziers a remporté un succès triomphal devant 800 personnes, avec son interprétation de « Méditerranée ».

— L'Harmonie de Challerange a dressé le bilan de ses 27 sorties dans le Sud-Est ardennais, de ses 21 élèves de solfège et 10 instruments, comptant encore sur autant d'instrumentistes à égaliser.

— Les « Echos de l'Argonne » de Grandpré, préparent avec leur Président M. Courtols, le Congrès Fédéral du 5 mai 1977, avec l'aide des Sociétés sœurs de Monthol et Challerange.

Jean PIHET.

Il convient de complimenter l'Entente Musicale pour ce festival J.-S. Bach remarquablement rendu dans notre église toute resplendissante de lumière. Des personnes étrangères, présentes dans la nef, se montrèrent surprises d'écouter un tel programme dans une modeste petite cité. L'Entente Musicale est sur la bonne voie, elle est en progrès, c'est évident. Qu'elle continue longtemps à animer la vie culturelle locale sous la direction de son chef Auguste Poulteu.

Après la messe, nos musiciens sont allés se recueillir devant les tombes des camarades disparus, et au terme d'un brillant défilé par les rues de la ville, ils se retrouveront avec leurs amis à l'Hôtel de France pour le banquet traditionnel.

À dessert des allocutions furent prononcées, d'abord par le président Charles Gogou qui remercia la municipalité qui permet à l'Espérance Doulois et à l'École de Musique, de mieux vivre matériellement. Puis il salua les personnalités présentes, le Docteur Deffay, président de notre Union Départementale des représentants des sociétés sœurs, de La Souterraine, et d'Algrange, enfin les fidèles de nos Journées de Sainte-Cécile, M. l'abbé Chaussé.

Puis il fit le point des projets réalisés par l'Entente Musicale qui, grâce au chef Auguste Poulteu est devenue l'une des bonnes harmonies de la région du Centre.

Le président Gaston Moreau exalta ensuite l'amitié et la valeur d'exemple de l'Entente qui règne entre Dun et La Souterraine. Le Docteur Deffay dit sa joie de se retrouver une fois encore parmi les siens et le chef Poulteu fit le point sur le plan technique.

Les diplômes furent ensuite remis aux élèves.

Dimanche dernier 12 décembre 1976, les Harmonies Municipales de Magenta et des Chemins de Fer d'Épernay réunies ont fêté Sainte-Cécile.

Après un défilé dans les rues de Magenta, c'est à 11 h., dans l'église Sainte-Marie de Magenta, que fut célébrée la messe au cours de laquelle il nous a été donné d'entendre outre l'accompagnement de la Chorale des compositions de R. Clérissé, J.-S. Bach et Purcell, cette dernière mettant en valeur le talent d'un jeune trompettiste, M. Francis Lion.

Ces œuvres ont été exécutées sous la baguette de MM. Roger Sebillie et Jacky Sauvage.

Au cours de l'après-midi d'honneur offert aux nombreuses personnalités présentes et aux musiciens dans la salle du presbytère, M. Bernard Rapeneau, président de l'Harmonie Municipale de Magenta, souligna les bienfaits de l'Union des deux sociétés. En effet, il était devenu pratiquement impossible à l'une et à l'autre de poursuivre leur activité en raison de la diminution des effectifs et des difficultés de recrutement. Mais cet heureux jumelage a porté ses fruits puisqu'il nous a fourni l'occasion d'entendre une exécution d'une réelle valeur musicale.

Ensuite, M. Alain Colroy, conseiller général, retraça l'œuvre de son regretté père, en faveur de la Musique populaire, en nous donnant l'assurance qu'il la continuerait au maximum.

Le banquet traditionnel fut servi au restaurant d'entreprise de la SNCF. De nombreuses personnalités y assistèrent parmi lesquelles nous citerons : M. Rocca-Sarra, sous-préfet d'Épernay ; M. Godbillon, maire de Magenta ; M. René Sergent, adjoint représentant M. Stasi, maire d'Épernay empêché ; Maître Houdard, conseiller général ; M. le commandant d'Armes ; M. Seguin, représentant M. le directeur de la Pégion Est SNCF ; M. Colas, chef de l'atelier SNCF d'Épernay ; M. Bouvier, président de l'Union Est de l'UAICF ; M. Correges, chef de gare d'Épernay ; M. Gabriel Gillain, vice-président de la Fédération des Sociétés de Musique de Champagne et Meuse, représentant M. Bigotte, président, souffrant ; MM. Thomas et Lebarbier, présidents honoraires de l'Harmonie des Chemins de Fer ; M. Bernard Rapeneau, président de l'Harmonie de Magenta ; M. Mourer, président de l'Harmonie des Chemins de Fer et les représentants de diverses sociétés locales.

À la fin du repas, très apprécié par les convives, ce fut au tour de M. Jean Mourer de prononcer le discours d'usage.

M. Rocca-Sarra prit ensuite la parole pour assurer les musiciens de son appui, M. le sous-préfet, dont les affinités avec la musique sont connues (il a dans sa famille des musiciens de valeur et des contacts suivis avec des artistes de grande réputation) a souligné, lui qui est habitué surtout à la musique symphonique d'un haut niveau artistique, combien l'audition d'un orchestre d'harmonie d'amateurs l'avait intéressé. En conclusion, il nous a donné l'assurance que ses efforts tendraient en toutes occasions à soutenir et encourager la musique populaire à Épernay. Qu'il en soit remercié.

MM. Bouvier et Gillain, aidés des personnalités présentes, procédèrent ensuite à la remise d'un certain nombre de décorations décernées par la Confédération Musicale de France et la Fédération Musicale de Champagne et Meuse. M. Bouvier remit en outre la médaille de bronze de l'Association « Art, Sciences et Lettres » à notre ami Gabriel Gillain.

La remise d'instruments à de jeunes élèves fut aussi un moment agréable puisqu'il symbolisa l'espérance d'une continuité de la vie de nos sociétés.

Après l'audition de quelques jeunes musiciens de valeur, nous avons pu apprécier la prestation du Quatuor de

saxophones de Magenta, lequel sut se tenir au niveau de sa réputation.

Et c'est par ces danses et des farandoles animées par M. Michel Magillon et un orchestre de jeunes que se termina tard dans la soirée, une Sainte-Cécile particulièrement réussie.

VERDUN (Meuse)

Echos d'une belle fête de Sainte-Cécile.

Légion Saint-Michel de Verdun.

Dimanche 5 décembre, la Fanfare de la Légion Saint-Michel avait réuni la foule des grands jours à la messe de 10 h. 30 célébrée par M. le Chanoine Gabriel, curé de la paroisse Saint-Jean-Baptiste et directeur spirituel de la société. M. le député-maire, retenu à Paris, était représenté par M. Gilbert Lévy, maire-adjoint. Le président Bigotte, de la Fédération Champagne et Meuse, était représenté par son fils, M. Delvert, président de l'Union Meusienne, avait fait le déplacement de Bar-le-Duc. Plusieurs personnalités de la ville de Verdun et les membres du Comité se trouvaient dans l'assistance. Ce fut un programme de haute valeur musicale que nos jeunes musiciens ont exécuté au cours de l'office. L'entrée fut une marche de Morand, Lutèce ; à l'offertoire il y eut un extrait du Largo de la 4ème symphonie de Beethoven ; quant à l'Av. Maria de Gounod, il fut interprété au cornet à pistons par un soliste de 15 ans. Le Concert des Anges, de Lecœur, comprenant aussi un solo de baryton qui fut joué par un jeune de 13 ans. Après la messe, les personnalités se rendirent au monument aux morts pour un dépôt de gerbe. Ce fut ensuite le retour et la récompense méritée, autour d'une bonne table au restaurant « Chez Maria ».

A l'après-midi le vétéran reçut des mains de M. le maire-adjoint la médaille de la Confédération Musicale de France pour 40 ans de musique, tandis que M. Bigotte lui remettait également la médaille de la Fédération Champagne et Meuse pour les mêmes services.

Deux autres membres de la société reçurent l'Étoile d'Or de l'Union Meusienne pour 5 ans de présence, tandis que 8 autres recevaient l'Étoile d'Argent pour 3 ans de présence.

Les personnalités présentes et les dirigeants demandèrent aux jeunes musiciens de persévérer dans leurs efforts afin que la Fanfare continue à prospérer. Le repas fut mené rondement car il y avait la réception de Saint-Nicolas qu'il ne fallait pas manquer, et toute l'assistance se donna rendez-vous pour la prochaine Sainte-Cécile.

CHAMPAGNE ET MEUSE

Magenta (Marne)

Sainte-Cécile de l'Harmonie Municipale de Magenta et de l'Harmonie des Chemins de Fer d'Épernay.

Dimanche dernier 12 décembre 1976, les Harmonies Municipales de Magenta et des Chemins de Fer d'Épernay réunies ont fêté Sainte-Cécile.

Après un défilé dans les rues de Magenta, c'est à 11 h., dans l'église Sainte-Marie de Magenta, que fut célébrée la messe au cours de laquelle il nous a été donné d'entendre outre l'accompagnement de la Chorale des compositions de R. Clérissé, J.-S. Bach et Purcell, cette dernière mettant en valeur le talent d'un jeune trompettiste, M. Francis Lion.

Ces œuvres ont été exécutées sous la baguette de MM. Roger Sebillie et Jacky Sauvage.

Au cours de l'après-midi d'honneur offert aux nombreuses personnalités présentes et aux musiciens dans la salle du presbytère, M. Bernard Rapeneau, président de l'Harmonie Municipale de Magenta, souligna les bienfaits de l'Union des deux sociétés. En effet, il était devenu pratiquement impossible à l'une et à l'autre de poursuivre leur activité en raison de la diminution des effectifs et des difficultés de recrutement. Mais cet heureux jumelage a porté ses fruits puisqu'il nous a fourni l'occasion d'entendre une exécution d'une réelle valeur musicale.

Ensuite, M. Alain Colroy, conseiller général, retraça l'œuvre de son regretté père, en faveur de la Musique populaire, en nous donnant l'assurance qu'il la continuerait au maximum.

Le banquet traditionnel fut servi au restaurant d'entreprise de la SNCF. De nombreuses personnalités y assistèrent parmi lesquelles nous citerons : M. Rocca-Sarra, sous-préfet d'Épernay ; M. Godbillon, maire de Magenta ; M. René Sergent, adjoint représentant M. Stasi, maire d'Épernay empêché ; Maître Houdard, conseiller général ; M. le commandant d'Armes ; M. Seguin, représentant M. le directeur de la Pégion Est SNCF ; M. Colas, chef de l'atelier SNCF d'Épernay ; M. Bouvier, président de l'Union Est de l'UAICF ; M. Correges, chef de gare d'Épernay ; M. Gabriel Gillain, vice-président de la Fédération des Sociétés de Musique de Champagne et Meuse, représentant M. Bigotte, président, souffrant ; MM. Thomas et Lebarbier, présidents honoraires de l'Harmonie des Chemins de Fer ; M. Bernard Rapeneau, président de l'Harmonie de Magenta ; M. Mourer, président de l'Harmonie des Chemins de Fer et les représentants de diverses sociétés locales.

À la fin du repas, très apprécié par les convives, ce fut au tour de M. Jean Mourer de prononcer le discours d'usage.

M. Rocca-Sarra prit ensuite la parole pour assurer les musiciens de son appui, M. le sous-préfet, dont les affinités avec la musique sont connues (il a dans sa famille des musiciens de valeur et des contacts suivis avec des artistes de grande réputation) a souligné, lui qui est habitué surtout à la musique symphonique d'un haut niveau artistique, combien l'audition d'un orchestre d'harmonie d'amateurs l'avait intéressé. En conclusion, il nous a donné l'assurance que ses efforts tendraient en toutes occasions à soutenir et encourager la musique populaire à Épernay. Qu'il en soit remercié.

MM. Bouvier et Gillain, aidés des personnalités présentes, procédèrent ensuite à la remise d'un certain nombre de décorations décernées par la Confédération Musicale de France et la Fédération Musicale de Champagne et Meuse. M. Bouvier remit en outre la médaille de bronze de l'Association « Art, Sciences et Lettres » à notre ami Gabriel Gillain.

La remise d'instruments à de jeunes élèves fut aussi un moment agréable puisqu'il symbolisa l'espérance d'une continuité de la vie de nos sociétés.

Après l'audition de quelques jeunes musiciens de valeur, nous avons pu apprécier la prestation du Quatuor de

DAUPHINOISE

Sainte-Cécile à Meylan

La Sainte-Cécile, patronne des musiciens, a été fêtée comme il se doit le vendredi 19 novembre par un concert à l'Hexagone (centre culturel) par l'Harmonie, son orchestre Juniors et son ensemble cordes et bois.

Un nombreux public était venu assister aux prestations des trois formations de la grande famille musicale et l'on notait la présence de Monsieur Cabanel, député de l'Isère, et de Monsieur Gilliet, maire de Meylan, entourés de nombreux conseillers municipaux, ainsi que des personnalités du monde musical ; Monsieur Pierre Deson, président du comité technique de la Fédération des Sociétés musicales Dauphinoises ; Monsieur Charles Foubard, vice-président de la Fédération des Sociétés musicales Dauphinoises ; Monsieur Jourdan, directeur de l'École municipale de Musique de Moirans.

A 21 h., Monsieur Baudry prend place au pupitre et le programme va se dérouler en deux parties. D'entrée, l'ambiance fut créée par l'excellente prestation de l'ensemble Juniors, 52 jeunes musiciens dont la moyenne d'âge se situe entre 14 et 15 ans, qui nous firent apprécier trois œuvres : d'abord la grandiose « La Marche des Olympiades 1960 », de Tommy Walker et Robert Lyon ; puis la finesse d'une suite en cinq parties « La Chambre des Enfants », d'Albert Thyry ; et enfin, le talent d'un jeune trompettiste, Roger Vallat, dans une œuvre de John Warrington « Prairie Réflexions ». Voilà une parfaite démonstration de ce que peut obtenir, après deux ans d'existence, un directeur aussi compétent et aussi dynamique, d'élèves jeunes, animés du souci de la perfection.

Succédant aux Juniors, l'ensemble cordes et bois, qui n'a pas encore un an, nous fit passer un bien agréable moment en nous interprétant des œuvres de Haendel, J.-S. Bach, R. Wagner et Gabriel Piorné. Souhaitons que l'appel de Monsieur Baudry sera entendu et que très bientôt d'autres musiciens Meylannois viennent apporter leur concours à cette jeune formation symphonique.

Après l'entracte, les 50 musiciens que compte actuellement l'Harmonie prennent place pour nous faire apprécier un programme d'un goût très sûr et qui comptait trois œuvres : « Music for the Royal Fire Works », de Haendel, composé en 1749 pour célébrer la paix d'Aix-la-Chapelle ; trois extraits de « Ballet de Faust » que Gounod composa en l'honneur de l'inscription de son ouvrage au répertoire de l'Opéra ; et « Modern Story », une Fantaisie-Jazz de J.-A. Daigneux. L'exécution de ces trois œuvres fut un tour à tour excellent si l'on en juge par la chaleur des applaudissements que reçurent les musiciens et leur chef.

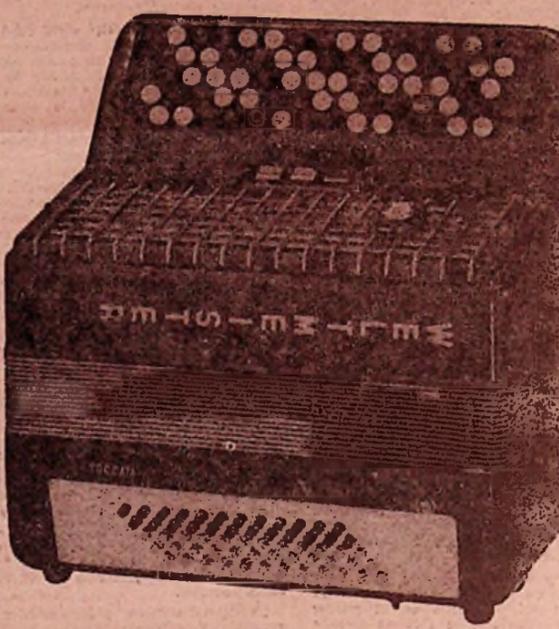
Trois marches napoléoniennes par les jeunes tambours et l'ensemble Batterie-Fanfars et l'Harmonie dans une marche moderne intitulée « Time is over », de Roland Gardan clôturèrent cette bien agréable soirée. Tous les exécutants purent être satisfaits d'avoir bien servi l'art musical ; qu'ils en soient félicités et remerciés, ainsi que leur chef.

UN AUDITEUR

LE SEUL INSTRUMENT DE MUSIQUE

AUTONOME - TRANSPORTABLE LÉGER - ÉCONOMIQUE

LE "TOCCATA"



PRIX : 2 500 F

Pour la première fois un accordéon intégral comprenant au clavier main gauche, le système traditionnel plus 3 octaves de Basses chromatiques.

TOUS RENSEIGNEMENTS

PAUL BEUSCHER

25-35, Bd. Beaumarchais 75004 PARIS Tél. 278.09.03

HAUTE-GARONNE

Assemblée fédérale

L'assemblée générale de la Fédération des Sociétés Musicales de la Haute-Garonne s'est tenue le 31 octobre 1976, à Tournefeuille.

Après que Maître Verdier, président fédéral, eut souhaité la bienvenue à tous les participants, M. Pallier, secrétaire général de la Fédération, procéda à un large tour d'horizon des activités de cette dernière pour l'année 1976, évoquant successivement la choix des morceaux imposés aux examens fédéraux, l'enseignement musical dans les écoles, le recrutement des musiques régimentaires.

Le rapport financier ne prêta à aucune discussion particulière.

Le compte rendu des examens fédéraux de 1976 souleva peu de commentaires ; MM. Dejean, président de la Commission Artistique, et Bernes, président de la Commission des Examens, adressèrent leurs remerciements aux membres des jurys constitués pour ces épreuves.

MM. Eychenno et Bernes apportèrent quelques précisions et ce qui concerne l'Harmonie-Ecole.

Après examen des diverses propositions, le festival fédéral 1977 a été fixé au dimanche 19 juin, à Fronton ; l'organisation de cette manifestation relevant de la Société La Lyre Frontaise aidée par la Commission des Festivals de la Fédération.

Le tiers des membres du bureau ayant été renouvelé conformément aux statuts, sont élus pour l'exercice 1976-1977 : président, Maître François Verdier ; secrétaire général, M. Pallier ; trésorier, M. Gausin.

L'Assemblée générale ayant clos ses travaux, il fut procédé en présence de M. Pierre Verdier, conseiller général, maire de Saint-Lys, et de M. Paraque, premier adjoint, représentant M. Audige, maire de Tournefeuille, à la

remise des instruments (16 au total) aux Sociétés dont la demande avait été agréée par la Fédération de la Haute-Garonne.

Ces attributions faites à l'initiative du Secrétariat d'Etat aux Affaires Culturelles, représenté pour notre région par M. Balagna, ont extrêmement encouragé et démontré la prise en considération par les Pouvoirs Publics des efforts et des besoins des Sociétés et des Ecoles de Musique.

Après les remerciements de Maître Verdier, président de la Fédération de la Haute-Garonne, un repas amical réunit, comme à l'accoutumée, la majeure partie d'entre eux.

Roger LAURENT,
Secrétariat fédéral adjoint.

ILE-DE-FRANCE

PARIS
Concert Spirituel de l'Orchestre National des Chemins de Fer Français.

Le mercredi 15 décembre dernier, en l'église de la Trinité, l'Orchestre National des Chemins de Fer Français donnait un grand concert spirituel sous la direction du Maître Robert Blot. Un nombreux public, venu pour écouter un programme de choix, emplissait la vaste nef et les bas-côtés de l'église.

La Symphonie Héroïque de Beethoven constituait la première partie du concert. Tout a été dit sur cette symphonie « révolutionnaire », à première où Beethoven s'est totalement dérangé de la tradition de Haydn et de Mozart. L'orchestre en donna une excellente exécution et le public, qui s'était retenu d'applaudir la Marche funèbre du second mouvement, manifesta chaleureusement sa satisfaction à la fin de l'œuvre.

Pour la seconde partie, deux Choraux s'élevèrent jointes à l'orchestre. Le Chœur Patrice Holmer et le Chœur Alceste des Otagez, que dirigent res-

des membres de cette société à leur idéal, et leur dévouement à la cause de la musique populaire. C'est un exemple à citer aux jeunes au moment où l'École de Musique progresse tous les jours. Toutes nos félicitations aux nouveaux élus et leur souhaitant de rester encore longtemps les gardiens de ces vieilles traditions, qui honorent notre cité et nos régions cévenoles. Continuons nos efforts pour le développement de la musique : nous avons à présent en la personne de M. Jean Massard, un chef dynamique, qui ne demande qu'à faire progresser notre société. Quant à l'École de Musique, elle compte 35 élèves des deux sexes, entre 7 ans et 16 ans et des cours pour adultes sont prévus. Ce renouveau nous laisse entrevoir l'avenir avec optimisme. Avec à sa tête un président qui les musiciens et amis de la musique connaissent le dévouement et le mérite, la Philharmonique peut aller vers son centenaire avec honneur et fierté.

MIDI
LES CAMELOUS » Biterrois à Heilbronn (Allemagne)

La Pena « Les Camelous » de Béziers, conduite par son président et animateur E. Marquier, a effectué un merveilleux voyage à Heilbronn, ville jumelée avec Béziers. Ce voyage est effectué par car Plumann, fut sans histoire, et, après arrêt à Nîmes et Chalon-sur-Saône l'arrivée à Heilbronn se fait en musique et en pleine forme. A l'Hôtel « Paulenhof » le petit déjeuner attend les « Camelous ». L'installation s'effectue rapidement, et pour remercier, en grand uniforme tricolore, une aubade est donnée devant l'Hôtel. La Pena assure les divers services prévus au programme, puis, après l'aubade à l'Hôtel de Ville, la réception officielle clôture cette matinée où le public de Heilbronn, très surpris de l'abord, ne cessa d'applaudir par la suite.

Dans la magnifique salle du conseil municipal, la Pena Lous Camelous s'installe autour de la grande table et admire les deux oriflammes de Béziers et Heilbronn.

M. Fuchs, adjoint au maire, délégué au jumelage, prononça le discours de réception, très applaudi ; il retraça l'amitié des deux peuples qui aurait dû se faire plus tôt, évitant ainsi bien des malheurs, et se plut à retracer ses séjours à Béziers dont il garde le souvenir dans son cœur.

M. Philippe Nougaret remercia à son tour pour cette si sympathique réception, cependant que nos hôtes offrirent la médaille du jumelage et que les « Camelous », debout au milieu de la salle, entonnèrent leur hymne officiel bien à eux, en attendant le pastis venu de Franco et le repas officiel au restaurant Ratskeller.

Ensuite eut lieu le rassemblement pour le défilé du soir fut remarquable quant au nombre impressionnant de lampions et de flambeaux. Après le feu d'artifice sur la Nocker et l'embrasement de la cathédrale, nos musiciens sont revenus jouer sous le chapiteau où une succulente chouchoute leur fut servie. Réveil en fanfare le troisième jour. Dès 7 heures, départ pour Stuttgart. Visite du magnifique Zoo « Wilhelm » ; shopping traditionnel ; Brasserie « Cluss », où, après dégustations de saucisses chaudes, la Pena pour remercier ses hôtes offrit un petit concert de pasodobles.

Vint l'heure de penser au départ ! Le chant d'un « au revoir » clôture le voyage dans un climat de vive émotion de part et d'autre.

Merci M. Fuchs, merci M. Braun et M. Schiffer, et vous tous amis de Heilbronn qui avez su nous faire connaître et apprécier les sentiments humains d'une véritable Allemagne.

BEZIERS
Remise de décorations chez nos majorettes « Rouge et Or ».

Nos majorettes biterroises se sont réunies tout dernièrement dans une salle de l'ancienne caserne Saint-Jacques, sous la présidence de M. Nougaret, premier adjoint au maire ; M. Bouys, adjoint aux Sports ; M. Raclocher, conseiller municipal, délégué M. Portes, président de l'UD des Sociétés musicales de l'Hérault ; M. Bes, du Comité des fêtes, ainsi que M. et Mme Fargas ; M. et Mme Cols, principaux responsables du groupe, étaient présents. Mme Fargas, présidente, dit quelques mots de bienvenue et remercia le représentant de M. le maire ainsi que les personnalités, d'avoir répondu présent à leur invitation.

M. Nougaret félicite ensuite les majorettes pour leur tenue impeccable lors des différentes prestations qu'elles ont effectué jusqu'à ce jour et souhaite pour elles de continuer dans cette voie, aidées en cela par leurs dynamiques dirigeants. Mlle Manuella Aznar, Béatrice Cols, Anne-Marie Sepuveda, Fabienne Fuentes, tandis que M. Raclocher remet une broche à M. et Mme Fargas qui, depuis neuf ans s'occupent de la direction de cette sympathique phalange, qui a la sympathie de tous. Devant un buffet bien garni la nombreuse assistance fut alors invitée à lever le verre de l'amitié à la prospérité de la société et c'est par une belle démonstration des majorettes, suivi d'un exercice de maniement de bâtons effectué par Mlle Cols que se termina cette belle manifestation.

BEZIERS
Distinction

Nous avons appris avec un immense plaisir que le diplôme et la médaille de vermeil de la Société d'encouragement au bien, placée sous la présidence d'honneur de M. Alain Poher, président du Sénat, avait été attribuée à M. René Portes, officier dans l'ordre des Palmes Académiques, chevalier des Arts et Lettres.

Cette distinction lui a été remise par M. Delmas, maire de Montpellier, le samedi 6 novembre, à 10 h. 30, à l'Hôtel de Ville de Montpellier en présence du Conseil municipal.

Elle récompense près de quarante années de dévouement inlassable au profit des Sociétés musicales de l'Hérault et de la Fédération des Sociétés musicales de Midi, dont le récipiendaire est le secrétaire général.

Le président fédéral, tous les membres

du bureau de la Fédération, les Sociétés musicales et les 6.000 musiciens de la Fédération du Midi adressent, en cette heureuse circonstance, à leur sympathique secrétaire général, leurs plus vives et sincères félicitations.

BEZIERS
La Lyre Biterroise sur les Antennes.

M. Serge Kaufmann avait présenté depuis quelque temps la Lyre Biterroise pour son émission « Les Musiciens du Sol ». Après avoir été auditionnée, cette société était enregistrée le 10 octobre 1976, dans la belle salle Paul Riquet du Palais des Congrès de Béziers, et le samedi 18 décembre 1976, à 13 h. 35 nous avons vu et écouté ce bel ensemble qui a fort bien exécuté un programme choisi et varié sous la direction de M. Léon Collot, que nous avons félicité.

Au cours de notre conversation, nous avons su que la Lyre préparait pour le mois de mars 1977 le concert qu'elle offre à ses membres honoraires, et le grand concert de mai 1977, qui réunit la Lyre Biterroise et la Lyre Narbonnaise et qui a obtenu un grand succès en 1976.

Bravo la Lyre Biterroise.

LEZIGNAN-CORBIERES
Le Réveil Lézignannais en deuil.

Louis TREBILLAC n'est plus.

Louis Trebillac n'est plus ! La disparition brutale de notre ami Louis a meurtri le Réveil et la capitale des Corbières.

A peine âgée de 44 ans, chef du pupitre des tambours de notre batterie-fanfare, élément très apprécié du Réveil, il nous a quittés dans la pleine force de l'âge.

Volontaire, toujours présent, il avait su par sa parole pleine de franchise, un peu dure parfois mais qui cachait un cœur d'or, s'attirer la sympathie et l'amitié de tous ses camarades et amis, de tous ceux qui, dans cette foule éplorée et silencieuse, l'ont accompagné, dans la grisaille de ce matin du 21 décembre, à sa dernière demeure. Les paroles sont inutiles, les mots sans valeur, tant notre peine est grande. Qu'il nous soit permis, en cette cruelle circonstance, d'adresser à son jeune fils, Didier, jeune clairon, à sa maman et à toute la famille, nos condoléances amicales et attristées.

FOIX
Le Festival départemental.

Dans le cadre du 54ème congrès de la Fédération musicale du Midi, un festival départemental avait été organisé dans la grande salle du CEG de Foix. Ce concert était placé sous la présidence effective de M. le Préfet, de M. le sénateur, de M. le maire, conseiller général, et de M. le délégué des Affaires culturelles. Le président fédéral était entouré de tous les membres du bureau de la Fédération. La présentation avait été confiée à M. Mondin, président de l'Harmonie et adjoint au maire.

Nous avons entendu successivement : — l'Avant-Garde Appamienne, sous la direction de M. J. Goudy, dans « Les Jeunes de l'Avant-Garde », de J. Goudy ; — le Coq Lavelanellen, sous la direction de M. L. Bounhoure, dans « Bâler militaire » et « Troika », de J. Davogel ; — l'Harmonie de Lézat, sous la direction de M. J. Chalet, dans « A la Claire fontaine », folklore canadien, et « Les Nomades », de J. Ferrut ; — l'Ensemble vocal Ariège-Pyrénées, sous la direction de M. C. Armand, et le Chœur des Enfants de Foix, sous la direction de M. J. Dalles, dans « Je reviens chez nous », de J.-P. Ferland, et « Les comédiens », d'après Aznavour ; — l'École de musique de Lézat, sous la direction de Mme Gisèle Bloy, dans « La rossignol » et « En route », deux chants scolaires ; — l'Estudiantina de l'Union musicale de Saint-Giron, sous la direction de M. L. Sagasan, avec la participation de la classe de violon de l'École de Palmiers, dans « La nuit au Val d'Enfer », de Lullian, et « Fantaisie Russe », de Portnoff ; — l'École de Musique du Pays d'Olmes, sous la direction de M. Allibert, dans « Trompet Volontary », de Purcell, « Avo Maria », de Gounod, et « La Paloma », de Corbin ;

— le Groupement Musical Ariège-Pyrénées, sous la direction de M. R. Vincent, dans « Les Erynnés », suite d'orchestre de Massenet.

Puis l'Harmonie départementale Juniors Interpréta, sous la direction de M. L. Sagasan, « Un étranger à New-York », de Darling, sous la direction de M. La Combe, « Almons, buvons, chantons », de Strauss. A son tour la Musique départementale interpréta, sous la direction de M. J.-R. Gutermann, « Marche du Couronnement de la Muse », de G. Charpentier, sous la direction de M. R. Vincent, le « Ballet égyptien », de Lullian. Enfin, pour terminer, l'ensemble des Harmonies et des Batteries-Fanfaires, sous la baguette de M. L. Bounhoure, joua le pas-redoublé « Louis XIV », de Millot.

Afin de donner plus d'éclat à cette cérémonie, le Comité d'organisation avait désiré que le fanion fédéral soit remis au cours du concert. Il revenait à M. Bernard, président de l'Estudiantina de Béziers, de lire l'historique de l'Harmonie de Foix, et à M. Mondin, président de cette dernière, de lire celui de l'Estudiantina. Le président fédéral, après quelques mots de remerciements aux autorités, ainsi qu'aux musiciens et à leurs chefs pour ce magnifique concert, remit le fanion fédéral au président de l'Harmonie de Foix, qui en aura la garde pour un an.

Si nous avons été émerveillés par la haute tenue de ce festival, qui groupait dans le morceau final plus de 150 exécutants, nous le devons à M. Maurel et à ses collaborateurs. N'oublions pas que c'est M. Maurel qui a créé ce stage des Jeunes, qui tous les ans remporte un succès sans cesse grandissant. Merci à M. Maurel, merci à tous les chefs de musique, merci à tous les musiciens, jeunes et moins jeunes, qui par leur amour pour la musique ont fait du 54ème Congrès fédéral un rassemblement qui restera longtemps gravé dans notre mémoire.

Le secrétaire général, R. PORTES.

BEDARIEUX
Harmonie Bédariécienne

A l'occasion de la Sainte Cécile, l'Harmonie Bédariécienne fêta dernièrement le 10ème anniversaire de sa reprise d'activité.

Après l'habituel tour de ville, les musiciens se réunirent pour le repas traditionnel, auquel participèrent M. Antoine Parizez, conseiller général, et Mme Gallier, adjoint au maire de Bedarieux.

Dans une brève allocution, M. Albert Gallier, président de l'Harmonie, présentait le bilan de ces 10 années d'activité, remerciait la municipalité pour son aide et concluait en espérant qu'un jour prochain, de meilleures conditions de vie dans notre région et l'intégration de la musique dans l'enseignement rendront la tâche plus facile aux sociétés musicales.

MM. Doléac et Martinez assuraient ensuite l'Harmonie de leur soutien et de celui de la municipalité ainsi que de la volonté de tout faire pour que nos jeunes puissent enfin « vivre au pays » et ainsi rendre viables les sociétés locales.

Ce fut ensuite la remise des récompenses. La médaille de la Fédération du Midi fut remise à MM. Robert Pena, Daniel Pena, Patrick Trallero et Alain Garcia, tandis que M. Jacques Casado, recevait la médaille de bronze de la C.M.F.

CAZOULES-LES-BEZIERS
Union Musicale

La Sainte Cécile n'a pas été oubliée et comme d'habitude, elle a été fêtée avec Saint Saturnin, le patron du village. Nos musiciens et nos amis des environs, placés sous la direction de M. Fabre, nous donnèrent à la Grand-Messe la Marche Pontificale, de Gounod ; le Menuet de l'Arlésienne et Cavalleria Rusticana. Après la messe eut lieu également un concert au cours duquel nous eûmes le plaisir d'écouter une fantaisie sur les Cloches de Corneville et des extraits de l'Arlésienne.

Au banquet traditionnel, l'ambiance fut parfaite, les mets excellents et les bons crûs du terroir allant, les chanteurs et les danseurs, s'en donnèrent à cœur joie. Les discours ne manquèrent pas non plus et, tour à tour, le président, M. le maire, M. Miclchamp, représentant la Fédération du Midi ; M. Bayou, questeur de la Chambre des députés ; Mme Bayou, maire de Saint-Chinian.

Bonne journée pour nos musiciens.

PORT-VENDRES - BANYULS-SUR-MER.

Le dimanche 21 novembre 1976, les musiciens réunis de la Clique-Fanfara de Port-Vendres et du Réveil Banyulenc ont couronné une belle saison de musique en fêtant Sainte-Cécile. Cet ensemble placé sous la direction de M. Barthes a donné sur la quasi Pierre-Forgas, à Port-Vendres, un concert qui fut très apprécié des auditeurs ; après quoi les musiciens, leurs dirigeants et leurs familles, ainsi que leurs invités se sont retrouvés autour de tables bien garnies pour le repas traditionnel servi par les propriétaires du Café des Sports.

Parmi les invités figurèrent M. Paré-Dandré, maire de Port-Vendres ; M. Colomes, adjoint au maire ; M. Moureaux, membre du bureau de la Fédération des Sociétés musicales du Midi ; M. Payret, secrétaire général de la mairie ; M. Capsle, brigadier de police municipale ; M. Blilmen, de l'Harmonie municipale de Perpignan.

Ces agapes ne manquèrent pas de gaieté et d'ambiance grâce aux nombreux intermèdes animés par le talentueux Piccolo, et les musiciens solistes : les trompettes Ayza, Raymond, Maranges et Dupont, et le saxo Raygot.

En bref une belle journée à mettre à l'actif de l'Entente Port-Vendres - Banyuls-sur-Mer, sympathique groupement qui sous la direction musicale de M. Barthes et l'impulsion des dirigeants François Gimenez et Pierre Darner participe aux cérémonies patriotiques des deux communes et donne aux fêtes locales l'ambiance et l'éclat dans lesquels se reconnaît la meilleure tradition catalane.

SAINT-LAURENT-DE-CERDANS

Sainte-Cécile au Réveil Laurentin.

C'est par un temps froid que le Réveil Laurentin se mit en branle dimanche 21 novembre, au matin, pour fêter comme elle se doit, Sainte-Cécile, patronne des musiciens.

Partant de la Place de la Mairie, le cortège se dirigea vers le Monument aux Morts, avec la marche Apprenti marin où la Cobla Els Unics Laurentins était chargée de la partie musicale. Derrière les majorettes, la clique et la cobla, avaient pris place le drapeau de la municipalité, les drapeaux des anciens combattants des deux guerres et celui des anciens d'Algérie. Derrière les drapeaux, on remarquait la présence de M. Joseph Albert, conseiller général ; du Docteur Henri Rosé, maire de la localité ; de M. Michel Peus, président de l'Union départementale et des sociétés musicales. Suivaient les présidents des anciens combattants, des anciens d'Algérie, quelques anciens membres de la clique, le conseil municipal et une partie de la population. Arrivant au Monument aux Morts, les officiels devaient déposer une gerbe tandis que la clique jouait la sonnerie aux morts et la cobla fit retentir la Marseillaise.

Le cortège rejoignit ensuite la place publique où devait avoir lieu une remise de coup de groupe de majorettes, par M. Peus, pour leurs cinq années de présence dans l'Association Réveil Laurentin. Pendant que la clique locale et la cobla Els Unics interprétaient l'Apprenti marin et l'Enfant de troupe, eut lieu l'aubade des majorettes qui fut très applaudie par les spectateurs venus nombreux, malgré le froid, encourager tous ces jeunes. A cause du temps, les discours eurent lieu au local de l'Association. Prirent la parole, M. Jean-Pierre Roig, président, qui résuma l'effort accompli par la société au point de vue musical, effectif et tenu. Cette année, la clique a éternisé ses blazers, les majorettes, leurs robes, leurs chapeaux et leurs boîtes. M. Rosé, maire, félicita les membres du bureau et tous les jeunes des efforts accomplis pendant l'année et les encouragea à continuer dans cette voie. M. Albert, conseiller général, devait faire remarquer, en tant qu'ancien membre du Réveil Banyulenc, que la Sainte-Cécile, placée à cette époque de l'année, ne facilitait pas la tâche aux musiciens, car il est très difficile de jouer le clairon, le tambour ou quelque instrument que ce soit par un temps pareil ; de même qu'il est très difficile, pour les majorettes, de manier leur baguette avec des doigts engourdis par le froid.

L'Association Réveil Laurentin offrit un vin d'honneur qui réchauffa tous les participants. Par la suite, un déjeuner amical devait avoir lieu à l'Hôtelier du Château, où régna une chaude ambiance de camaraderie.

Félicitations aux organisateurs de cette cérémonie qui anima cette matinée dominicale dans notre petit village. Nous espérons qu'ils ne s'arrêteront pas ici, et que nous pourrons, pendant longtemps, les applaudir.

Dravo, le Réveil Laurentin.

PORT-LA-NOUVELLE

Le Réveil Nouveillois a honoré ses membres.

Dimanche 12 décembre, le Réveil Nouveillois a fêté Sainte Cécile. C'est à l'église que débuta cette journée où, au cours de la messe, furent interprétées des œuvres de circonstance ; l'Avo Maria, de Gounod, fut joué de façon magistrale par le jeune et talentueux Alain Cadenet, élève au Conservatoire de Perpignan, dont la réputation s'affirme de jour en jour. Ce fut ensuite le tour de ville habituel, qui, malgré la température un peu froide, fit sortir un grand nombre de personnes ; d'autres se penchaient aux fenêtres pour applaudir cliquards et musiciens, prouvant une fois encore que cette phalange de musiciens est bien aimée de toute la population ; ne vit-on pas des gens qui, de leurs fenêtres, lançaient de l'argent.

En cette heureuse journée, le Réveil arborait la nouvelle tenue que la municipalité a offerte ; l'ancienne tenue blanche avec les bécots à pompons rouges sera reprise pour les sorties d'été sur la plage.

Défilés et concerts terminés, après trois heures d'animation, c'est au restaurant « La Rascasse » qu'eut lieu, avant le traditionnel repas, la remise des décorations par M. Sarzi, président fédéral, à 4 jeunes cliquards méritants qui ont pour nom : Matahioude, Fossoca, Garcia et Rouge. C'est très émus, mais fiers, qu'ils reçurent diplômes et médailles sous les flashes des photographes ; et les applaudissements de toutes les personnes présentes qui leur adressèrent toutes leurs félicitations. Puis l'on prit place autour de la table bien garnie.

Le président Jean Badoix, dans un discours plein de propos, fit l'éloge de ses musiciens, remercia les invités, tous les mérites des chef et sous-chef Roux et Garcia, pour le dévouement et la constance dont ils font preuve et, très ému qu'il passa la parole à M. Sarzi qui à son tour, remercia tous les membres du Réveil auquel il est très attaché, invita les jeunes à persévérer dans la musique. Il remercia également la Municipalité pour l'aide qu'elle a apporté au Réveil en lui offrant une rutilante et nouvelle tenue. Il termina en souhaitant une longue vie au Réveil et que règne toujours au sein de celui-ci le même esprit de camaraderie qu'à l'année.

M. Ropin, adjoint au maire et vice-président de la société, prit la parole pour la bonne cause de la musique et assura le soutien de la Municipalité aux musiciens. Après ces réconfortantes paroles, le mot de la fin revint à M. André Bonnot qui, par un discours plein d'humour et de fantaisie, ouvrit la porte aux galérides qui sont de mise en un tel jour. Pas une fausse note à mettre à cette journée de musique qui, une fois l'an regroupe les Amis du Réveil.

Etaient présents à cette fête : M. Sarzi, M. Dat, adjoint au maire, M. Roger Ropin, André Bonnot, Perez, Robert Jean Soubeis, Jean Badoix, président, Roux, directeur, Garcia, sous-chef, M. H. Carlier, M. Canère, directeur de l'École de Musique de Sigean.

Nous avons appris avec beaucoup de peine, le décès de notre ami Georges Cathala, trompette basse au Réveil du Minervois.

M. Cathala était gardien de police municipale, secrétaire du Comité et membre des sapeurs pompiers de Peyriac-Minervois.

NARBONNE

Concert de qualité de la Lyre Narbonnaise.

M. RIVET à l'honneur.

Le concert de la Sainte Cécile donné par la Lyre Narbonnaise et l'Harmonie de Coursan a connu, le dimanche 5 décembre, dans la salle des Synodes du Palais des Archevêques, un éclat tout à fait exceptionnel. De nombreuses personnalités, parmi lesquelles, MM. Pueyo, représentant M. Klian, sous-préfet ; M. Mouly, conseiller général, maire ; M. Macle, Scholler, adjoints au maire ; Mourou, représentant M. Sarzi, président de la Fédération du Midi ; Pedarros, président de la Lyre Narbonnaise ; Rivet, président honoraire ; Capman, directeur, etc., ont assisté et participé à ce très beau concert.

Mais, l'aspect purement musical, s'il fut goûté tant par la qualité des œuvres interprétées, que par celle des exécuteurs, passa au second plan, vu l'importance de la cérémonie qui devait suivre et au cours de laquelle, de nombreux musiciens chevronnés, parmi lesquels, M. Rivet qui fut durant 30 ans, ainsi que devait le souligner M. Macle, l'animateur incomparable de la Lyre Narbonnaise, M. Mourou distribua au nom de la Fédération du Midi et de la C.M.F. les médailles aux musiciens suivants :

R. Esquieu, 23 ans de service ; M. Golens, 41 ans de service ; G. Cabrier, 33 ans de service ; Joseph Roux, 43 ans de service ; L. Arnaud, 45 ans de service ; J. Fonta, 45 ans de service.

M. Macle prenait alors la parole pour souligner l'incomparable activité de M. Rivet qu'il comparait « au Prince charmant, venant éveiller la belle au bois dormant », la Lyre qui s'était endormie. Il faut que vous sachiez la gratitude que vous portent tous vos concitoyens. Mon cher ami, merci, merci, terminait l'orateur.



SAONE-ET-LOIRE

MONTCEAU-LES-MINES

Cinquantenaire de l'Ecole municipale de musique (1926-1976)

Sur la demande de M. Parlat, alors Directeur de la fanfare « Les Amis réunis » le conseil municipal de Montceau-les-Mines, ayant à sa tête M. Jean Bouveret, maire et député, décide en 1926 la création d'une Ecole Municipale de Musique.

L'école commença de fonctionner en octobre. Les disciplines enseignées étaient le solfège, les petits cuivres, les gros cuivres, le trombone à coulisse, les saxophone et la batterie.

Les cours étaient assurés par des membres de la société : vingt élèves suivirent assiduellement ces cours.

Après des hauts et des bas dans son fonctionnement, l'Ecole dut interrompre toute activité pendant la guerre de 1939 à 1940. Fous l'impulsion de M. Belassege, vice-président des Amis réunis et Jorjery, sous-chef, l'Ecole rouvrit ses portes en 1940 avec un nombre restreint d'élèves.

Puis vint la libération en 1944. L'Ecole allait r'artir d'un bon pied. Les inscriptions d'élèves se firent de plus en plus nombreuses.

Depuis, l'Ecole a grandi sous l'impulsion de dévoués professeurs, des classes nouvelles ont été ouvertes et à l'enseignement des instruments utiles en Fanfare est venu s'ajouter celui des instruments à cordes. Au sein de l'Ecole un orchestre « Junior » a été constitué et a obtenu plusieurs brillantes récompenses dans différents concours.

Les 23 et 24 novembre 1976 l'Ecole a dignement fêté son cinquantenaire par deux concerts assurés par l'Orchestre de Chambre J.-F. Paillard (soliste A. Bernard) et l'Original Jazz-Band de Raymond Fonsèque.

Le 27 novembre eut lieu la distribution des prix aux élèves de l'Ecole au cours d'un concert assuré par les deux formations « Juniors » cordes et Fanfare, d'une part, et la Fanfare « Les Amis réunis » d'autre part.

De 61 élèves en 1952 l'effectif est passé à 271 au 30 juin 1976.

Actuellement l'Ecole est gérée par un conseil d'administration comprenant M. André Jarrot, maire, président ; M. le Docteur Thomas et Jean Moreau, adjoints au maire, plusieurs conseillers municipaux ; et des représentants des Sociétés Musicales de la Ville. Le Directeur est M. Roger Nectoux.

SUD-EST

UGINE

Harmonie d'Ugine (Savoie). Concert du 17 Novembre 1976

Comme à l'habitude, l'Harmonie d'Ugine honora sa Sainte Patronne par un brillant concert auquel le nombreux public uginol fit un véritable triomphe. Cette première manifestation musicale de l'hiver avait véritablement attiré la grande foule. MM. Mounier, conseiller général, maire d'Ugine, et J. Blanco, maire honoraire, ainsi que de nombreuses personnalités côtoyèrent M. Albert Botta, président de l'Harmonie.

Une brillante marche américaine « Dixieland Bathozar » fut une introduction très appréciée à ce qui allait suivre. « La Petite Suite » de Tchaïkovsky, œuvre très caractéristique en trois tableaux interprétée agréablement, pleine de nuance et de délicatesse. Le « Concerto pour une Voix » de Saint-Pierre, où l'assurance la trompette de Pierre Giacchino, remporta tous les suffrages. A la suite de cette première partie, un entracte permit à M. Botta la remise de décorations à de très nombreux musiciens, récompensant leurs années d'engagement.

Après cette pause exceptionnelle, une grande marche de concert « La Roche Médévale », de R. Visquet, nous fit apprécier les talents d'un compositeur régional, puisque M. Visquet est actuellement directeur de l'Harmonie de La Roche-sur-Foron. « La Vie d'Artiste » de J. Strauss terminait cette agréable soirée musicale qui remporta un véritable succès.

Cette brillante manifestation culturelle permit de juger des très grandes qualités de notre société locale. Il est également réjouissant de constater l'importance du contingent de jeunes recrues, dont la plupart affroutait pour la première fois les feux de la rampe. Nous avons également remarqué parmi ces nouveaux, deux représentants du sexe féminin, innovation dans notre formation musicale. Notons également que tous ces jeunes assurent véritablement leur part, c'est d'ailleurs sans ce but que M. Minvielle, directeur, sut choisir avec discernement un programme relativement facile qui ne pouvait souffrir une interprétation quelconque. Compte tenu du succès remporté par ce concert, disons que la réussite fut complète, à la satisfaction générale. P. BALEGNO.

SUD-OUEST

« La Musique à l'Ecole »

C'est avec une grande joie que nous apprenons la nomination au poste de Conseiller Pédagogique départemental d'Education Musicale de M. Jean-Marie Petrou pour le département de la Gironde et de M. Jacques Dabrin pour le département des Landes.

Nous adressons à nos très dévoués amis, qui depuis de nombreuses années participent à la vie musicale de nos Sociétés et de notre Fédération, les plus vifs et sincères compliments. Mais nous reverrons sur ces deux nominations dans notre prochain journal.

Nos musiciens à l'honneur à Lagorce.

Dimanche 12 décembre, au cours de l'apéritif qui suivit la cérémonie religieuse célébrée à la gloire de Sainte-Cécile, M. le maire de Lagorce remettait les insignes de chevalier dans l'Ordre du Mérite Agricole à notre camarade Pierre-Max Duhard, président de l'Union Musicale de Lagorce.

Le président et le bureau du Groupement des Sociétés Musicales de Libourne lui adressèrent leurs très vives félicitations, auxquelles s'associa la Fédération toute entière.

VAYRES Une Sainte-Cécile réussie à Vayres (33).

Le dimanche 19 décembre, notre Harmonie a célébré sa Sainte-Cécile annuelle. Cette manifestation était placée sous la présidence de M. Henri Ciran, président de la Fédération du Sud-Ouest. Y assistaient également : M. Daniel Malville, président du Groupement de Libourne ; M. Henri Lesne, maire de Vayres ; M. Jacques Dubois, maire adjoint et président de l'Harmonie « Batterie d'Oron ; Mme Labedade, directrice de la Chorale.

Au cours de la grand-messe, l'Harmonie a exécuté, sous la conduite de son chef, M. Paul Grelot (C.A.), la « Marche Lorraine » de Louis Ganne et quatre extraits de « l'Artésienne » : le Prélude, le Menuet, l'Entracte et le Final. Les deux solistes : MM. Guy Reclus (flûte) et Alain Boutique (saxophone) surent traduire avec beaucoup de finesse tout le charme de la musique de Bizet.

Au cours du vin d'honneur, nos jeunes élèves de l'Ecole de musique reçurent leurs diplômes accompagnés de bons offerts par la « Caisse d'Epargne de Libourne ».

Après un traditionnel repas, l'ambiance fut, comme toujours, très agréable. Au dessert, notre Harmonie Junior exécuta fort brillamment deux « Chorals » de J.-S. Bach. A l'heure de discours, M. Feyta, président de l'Harmonie, remercia tous les musiciens et notamment tous ceux qui viennent très gentiment des communes voisines renforcer notre Harmonie.

M. Malville félicita les élèves pour l'exécution de leurs « Chorals » et souhaita que beaucoup de jeunes continuent à venir grossir les rangs de nos écoles de musique et de nos harmonies.

M. Ciran tira enfin les conclusions de cette journée. Il félicita notre Harmonie pour la qualité de son exécution et la valeur de ses solistes. Il se félicita que la musique contribue à développer le sentiment de fraternité entre les individus et il souhaita qu'une musique d'arrondissement soit lancée le jour. Puis il remit, avec émotion, des prix de mérite à la médaille d'honneur des Sociétés Musicales, au titre de vétéran, à notre ami M. Paul R. qui, pour plus de cinquante années de présence au

CHEFS DE MUSIQUE!

des prix

EXCEPTIONNELS

avec GARANTIE

INSTRUMENTS DE QUALITE « ROYAL ARTIST »

	CUIVRE	ARGENTE
TROMPETTE, ut et si b	465	615
CORNET, si b	545	695
BUGLE, si b	625	795
ALTO, mi b	930	1190
BARYTON, si b	1200	1550
BASSE, si b à 4 pistons	1730	2215
SOUBASSOPHONE, si b pavillon orientable et démontable	5090	6200
TROMBONE à coulisse	630	855
TROMBONE à pistons	950	1175

LAQUES OR
CLES CHROMEES

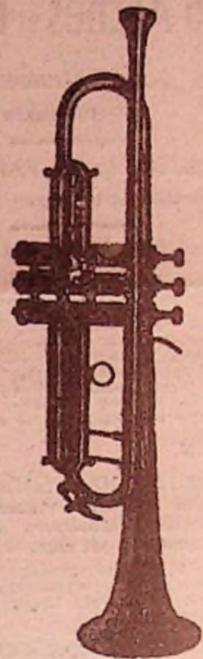
SAXO SOPRANO, si b	1355
SAXO ALTO, mi b	1450
SAXO TENOR, si b	1750
SAXO BARYTON, mi b	3100
CLARINETTE, si b, super ébène	695
GRANDE FLUTE argentée, plateaux pleins	730

Depuis 25 ans, 3.000 harmonies, sociétés et écoles de musique nous font confiance POURQUOI PAS VOUS ?

GUILLARD-BIZEL

2 et 9, rue d'Algérie — LYON — Tél. 28.44.22 - 27.12.98

ATELIERS MODERNES DE REPARATIONS NOTRE ARGENTURE EST D'UNE QUALITE INCOMPARABLE. CONDITIONS SPECIALES AUX CHEFS DE MUSIQUE



sein de l'Harmonie. Un bel exemple assurément. La collecte effectuée en faveur de Toucy a rapporté la somme de 72 F.

OLORON-SAINTE-MARIE La Sainte-Cécile du Centenaire de l'Harmonie Municipale

En cette année du centenaire, notre vieille société a tenu à se surpasser. Aussi les nombreux auditeurs ayant pu prendre place dans la cathédrale de Sainte-Marie à 1 h., ont été charmés et ravis par la belle audition qui leur a été offerte par l'Harmonie, dirigée par son directeur René Ladousse, revenu à son pupitre de chef après une pénible maladie durant laquelle son neveu l'avait remarquablement remplacé. Les scholae de la ville placées sous la direction de l'abbé Lascano, y prébent également leur concours.

La remarquable « Marche du Messie » de Haendel, interprétée par l'Harmonie ouvrit la cérémonie, suivie de plusieurs chants par les choristes. Puis ce fut le « Largo » de Haendel par l'Harmonie avec de suaves accents suivis des acclamations par les scholae. Après un inoubliable « Benedictus » du chanoine Losbordes, arrangé pour l'Harmonie par son chef René Ladousse qui tint par sa interprétation à justifier la remarquable homélie faite au prêche par l'abbé Sallenave, directeur de la chorale Conto Cias de Navarrenx, qui disait que tous les liens unissent entre de la musique ceux qui la pratiquent. Ensuite, l'Harmonie, avec les scholae, interpréta « O Jésus que ma joie demeure » de Bach qui enthousiasma tout l'auditoire. Après « l'Arioso » de Haendel par l'Harmonie, ce fut le célèbre « Te Deum » et « Marche » de Gossac avec les tambours et clairons qui termina cette belle messe Sainte-Cécile du centenaire.

L'abbé Jean, curé de Sainte-Marie, tint à dire à la fin de la messe, toute son admiration, félicita tous les artisans qui ont contribué à cette réussite et souhaita que l'Harmonie puisse poursuivre son œuvre encore bien longtemps.

Une aubade eut lieu à la sortie de l'église par l'Harmonie et sa Clique avant d' se rendre à la mairie pour le traditionnel vin d'honneur.

Le président de l'Harmonie, M. Henri Carlier, remercia tous ses amis pour le travail accompli en cette année du centenaire, puis dit sa joie et celle des musiciens de voir à nouveau René Ladousse reprendre la direction de la société. Le Docteur Ebrard exprima la reconnaissance de la ville et tint lui aussi à féliciter tous ceux qui avaient œuvré pour cette magnifique cérémonie à la cathédrale.

A remarquer parmi les personnalités, M. H. Leclair, conseiller général, adjoint au maire ; MM. Castillon et Bonnet, adjoints, ainsi que M. Armando Abadia, maire de Jaca et M. Louis Maure, du Groupement Folklorique des Pyrénées.

Ensuite eut lieu la remise des récompenses de la Confédération Musicale de France. P.P.

LIBOURNE

L'Harmonie de Libourne et ses concerts d'Automne.

L'Harmonie de Libourne, dont la présidence est assurée par M. André Jourjat, après avoir rempli le cycle de ses obligations début octobre, vient de commencer le cycle des concerts qu'elle fait donner au mois de novembre. Elle est placée sous la direction de M. André Redonnet, qui nous a été très utile pendant ces cinquante années de présence au

Tout d'abord, l'Harmonie a donné, le mardi 30 novembre 1976, en l'église de Genissac, un concert très apprécié du public, où les œuvres suivantes furent interprétées : « Te Deum », de Charpentier ; Marche Solennelle, Larghetto, Arioso et Final, extraits de « Water-Music », de Haendel ; « Fantaisie sur Tannhäuser », de Wagner ; « Marche des Trompettes d'Alto », de Verdi.

Et tout dernièrement, le dimanche 5 décembre, ce fut la célébration de la fête de Sainte-Cécile. Au cours de la messe en l'église Saint-Jean-de-Libourne, l'Harmonie joua les quatre parties du « Cérémonial » de Haendel ; Marche Solennelle, Larghetto, Arioso et Final de « Watermusic ». Ce fut une audition dont on peut dire qu'elle fit sensation.

Parmi les personnalités présentes à cette célébration, nous trouvons : MM. Legendre, adjoint au maire, représentant M. Boulin ; Tourlay, président de l'Harmonie ; Nicolas, Micard, Viremoineix, Martorel, conseillers municipaux ; Jean-Marie Londeix, directeur de l'Ecole de Musique de Libourne ; Henri Ciran, président de la Fédération des Sociétés Musicales du Sud-Ouest.

Tous furent unanimes pour reconnaître que l'Harmonie de Libourne prenait un nouvel essor sous la baguette de son nouveau directeur, M. André Leclercq, et le vœu que nous pouvons formuler est que cette nouvelle tendance s'affirme de plus en plus pour le bon renom de la musique.

JUMILHAC-LE-GRAND Centenaire de la Fanfare de Jumilhac-le-Grand.

C'est dans liasso général d'une ville en fête que s'est déroulé le centenaire de la Fanfare de Jumilhac-le-Grand dans le cadre du magnifique château de cette charmante localité située aux confins du Périgord et du Limousin.

Répondant à l'invitation du Président Villasseau, nombreux furent les sociétés qui participèrent à ce centenaire : l'Harmonie de Saint-Yrieix, qui se fit également entendre à la messe, les Joyeux Thibériens, de Thiviers, l'Espérance Vernoise, de Vergt, la Société musicale de Saint-Astier, la Batterie Toulonnaise, la Batterie de Chalus, l'Accordéon Club de Périgueux, etc...

Dès la matinée, toutes les sociétés et groupes de majorettes ont défilé dans les rues décorées par la population. Puis dans l'après-midi, après un discours plein de finesse du Président Villasseau, ce fut le festival du centenaire. C'est le président, Jean Blanchard qui, lui aussi après un fort beau discours et une réponse de M. le maire de Jumilhac remit à la bannière centenaire, la médaille du centenaire de la CMF et aussi la médaille de Chevalier de la Société de l'Education Sociale à MM. Charles Colpin, vaillant chef de musique, et Roland Portemer, sous-chef, mais aussi responsable des examens fédéraux de l'Union des Sociétés Musicales de la Dordogne. Jan Blanchard anima de main de maître, comme il a le don de le faire, un très beau festival de musique.

Il faut remercier le Président Villasseau et les deux chevilles ouvrières de cette journée, MM. Colpin et Portemer, aidés pour cette tâche par tous les musiciens et membres du bureau de la fanfare, sans oublier les épouses, et nos remerciements aussi à Mme la Comtesse du Jumilhac et M. le maire.

Distinctions Périgourdines.

Lors de l'Assemblée Générale de la Société pour l'encouragement au développement de la Dordogne, de vaillants musiciens et animateurs périgourdins et

amis de la Dordogne ont été récompensés par la très belle médaille de l'encouragement au Développement. Ainsi nous avons relevé les noms de :

Mme Auger-Conseil, Directrice de l'Accordéon Club Périgourdin, trésorière de l'Union des Sociétés Musicales de la Dordogne.

M. Robert Javier, vice-président de la Fédération des Sociétés Musicales du Sud-Ouest.

M. Serge Quenouille, responsable des Jeunes de l'Accordéon Club Périgourdin, président de la Commission des Jeunes de l'Union des Sociétés Musicales de la Dordogne.

Et Jan Blanchard, président de l'Union des Sociétés Musicales de la Dordogne, Président de l'Accordéon Club Périgourdin, vice-président de la Fédération du Sud-Ouest.

Toutes nos félicitations.

PERIGUEUX

Comme elle le fait chaque année, avec une fidélité qui ne se dément pas, la Batterie-Fanfare « La Toulonnaise » a célébré la Sainte-Cécile le dimanche 28 novembre écoulé.

Une gerbe de fleurs fut déposée au cénotope de la Société. Autour du Président M. Etourneau et son Conseil Administratif, plusieurs personnalités furent remarquées : M. Tuel, président de l'Union Artistique et Intellectuelle des Cheminots français du Sud-Ouest ; M. Téouil, représentant M. Guina, maire ; M. Péron, conseiller général ; le Commandant Barré-Villeneuve, représentant le Colonel du 5ème Classeurs ; MM. Porcher et Pailler, chefs de services SNCF, etc... S'étaient fait excuser : M. le Préfet ; M. Chibolac, Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports ; M. Ciran, Président de la Fédération des Sociétés Musicales du Sud-Ouest.

Ce fut ensuite le départ pour l'église du Toulon où eut lieu une messe en musique d'ita par M. l'abbé Audat. Un ami de la Batterie-Fanfare, Sous la bannière de M. Peiloux furent interprétés : Les Athlètes, Marche du 1er Zouave, Cavalleria Rusticana, et Salut au 85ème.

DRAPEAUX A. S. ROBERT

26 600 TAIN-L'HERMITAGE Drôme. Tel: 08.24.87



Tous Articles de Fêtes catalogue sur demande

SARTHE et MAYENNE

SARTHE ET MAYENNE

Concert Sainte-Cécile à Fresnay-sur-Sarthe.

L'Harmonie municipale de Fresnay a donné son traditionnel concert de Sainte-Cécile à la salle des fêtes, sous la présidence du Dr Riant, maire et conseiller général, devant une salle comble composée de mélomanes avertis.

Batterie et Harmonie ont débuté le concert par « Le Tram », sous la direction du sous-chef M. Moreau ; suivi de « Kellermann », un excellent défilé de Logard, dirigé par M. Claude Théron, directeur de l'Harmonie et de l'Ecole de Musique. « Poète et Paysan », ouverture de Suppé, nous a permis d'apprécier le talent de M. Gilbert Reymond, saxophoniste, 1er Prix du Conservatoire de Paris. « L'Andante du Symphonie » de Jean-Christien Bach a montré combien ces œuvres délicates peuvent être fort bien rendues par une harmonie qui cherche la beauté des timbres.

« Récit » et « Allegro » du 2ème Concerto de clarinette, de Weber, à une fois de plus montré que ce compositeur savait tirer le maximum de ce délicat instrument. Bernard Groult, le soliste, ancien élève de M. Tancelot, Prix d'Excellence du Conservatoire de Rouen, a séduit un auditoire particulièrement attentif et admiratif. La technique sûre et la sonorité chaude de ce brillant artiste lui ont valu de chaleureux applaudissements.

Evocatrice des pays nordiques, la Suite de Peer Gynt, riche en harmonie et en couleurs atténuées, a été très bien donnée, en particulier « Le matin » et « La mort d'Asa ».

« La Sérénade » de Tilt pour cor et flûte a été interprétée par Mme Marzotati, Prix d'Excellence du Mans, flûtiste à l'Ecole de Fresnay, et par M. Christian Lecomte, corniste, 1er Prix du Conservatoire de Paris, professeur à Alençon. Ce Joli et sympathique duo a ravi musiciens et auditeurs. Ancien corniste des Gardiens de la Paix, M. Lecomte est un musicien remarquable.

Deux extraits des « Scènes pittoresques », le Ballet et l'Angélus, terminant la partie la plus difficile de ce programme classique. Trombones et trompettes enfin s'en donnèrent à cœur joie dans « Washington-Post » de Sousa, marche allégre qui plait toujours aux foules sensibles aux œuvres de ce compositeur très connu.

Après avoir remercié musiciens et auditeurs, M. Théron donna rendez-vous au concert des élèves de l'Ecole de Musique, maintenant plus de 120, chiffre important qui ne manque pas de poser de très nombreux problèmes, surtout financiers, quand on sait que plus de 50 élèves suivent des cours d'instrument et que plusieurs élèves doivent chaque semaine se rendre aux Conservatoires du Mans ou d'Alençon.

VANDOREN

MANUFACTURE

d'Anches et Becs

pour instruments
de musique

56, rue Lepic, PARIS-18^e
Anches et becs pour artistes

Tél. : 255.90.02 - 255.90.20

Tout le monde devait ensuite se rendre au Palais des fêtes pour le traditionnel vin d'honneur qui permit de lever les coupes à l'amitié mais aussi aux succès présents et futurs de la société. Ajoutons que le « Franc pour Toucy » a donné la somme de 50 F.

AGEN

Mme LACROIX, Présidente de la Lyre Agenaise, Présidente des Sociétés Musicales du Lot-et-Garonne n'est plus.

Le 14 octobre dernier disparaissait Madame Lacroix, entrée dans son destin au terme d'une longue et pénible maladie.

Née Juliette Dupin, en 1910, par hasard au bord de la Méditerranée, d'une vieille famille gasconne, elle est, à la sortie de l'Ecole Normale, nommée institutrice en Lot-et-Garonne, à Lusignan-du-Grand d'abord, avant d'être pendant plus de vingt ans, directrice des écoles Henri Martin et Scallier à Agen. D'une intelligence supérieure, d'une haute valeur morale, d'une culture parfaite, d'une extrême courtoisie et d'une conscience professionnelle exemplaire, grande Dame du monde littéraire et artistique agenais, secrétaire général du Jasmin d'Argent, Officier des Palmes Académiques, membre active de multiples sociétés, elle fit, tout au long de sa vie, preuve d'autorité naturelle, d'esprit d'initiative, et de dynamisme créateur dans l'amour du Beau, du Bon et du Bien.

Elle sut toujours avec tact créer autour d'elle des rapports amicaux avec ses collègues qui l'estimaient, les familles des élèves qui l'aimaient, l'administration tant académique que municipale ou préfectorale qui reconnaissait ses mérites.

Introduire dans les milieux littéraires occitans au contact de son beau-père, Marcel Lacroix, « Mostrosso en Gal Sabe », elle entra en relations amicales avec toutes les personnalités du Félibrige et se voua au rayonnement de la langue d'Oc, nourrissant une dévotion toute particulière pour Jasmin et son œuvre. En 1941, elle devint et restera, mieux que la secrétaire, l'âme, l'animatrice de « L'Escolo de Jansonin », en faisant la collaboratrice attentive de tous les capicols qui se sont succédé depuis Gaston Lavergne. Elle apporte au Jasmin d'Argent l'aide efficace de son enthousiasme. Elle demeurera pour les Agenais l'incomparable organisatrice des fêtes de la Sainte-Estelle à Agen, en 1948 et 1964, des Journées Jasmin de 1971 et des séquences solennelles du Jasmin d'Argent. Excellente musicienne autant que mé-

lomane au goût raffiné, auteur d'une remarquable étude sur les danses anciennes des provinces de Langue d'Oc, présente à toutes les manifestations musicales, tout ce qui touchait à la musique la touchait. C'est tout naturellement qu'elle devint la Présidente de la Lyre Agenaise et la Présidente des Sociétés Musicales du Lot-et-Garonne à la mort d'André Labat, Président d'Honneur de la Lyre Agenaise, Président des Sociétés Musicales du Lot-et-Garonne et avant-dernier Capiccol de l'Escolo de Jansonin.

Depuis lors, apportant à son « Chef » Jean-Claude Fondricet non seulement son appui mais aussi toute son affection, elle se dévoua de tout son enthousiasme aux activités de la société qui fête cette année son quatre vingt dixième anniversaire.

Et c'est pourquoi, ce samedi matin d'automne, au cimetière de Gaillard, à deux pas de la tombe de Jasmin (disparu comme elle en octobre) à l'heure émouvante de l'adieu, tandis que le Capiccol de l'Escolo de Jansonin, M. F. L. Depoutot, et M. l'inspecteur Départemental de l'Education Nationale d'Agen, lui rendaient tour à tour un dernier hommage en présence de ses deux filles qu'elle adorait, de sa famille, et d'une foule nombreuse d'amis, de personnalités, de collègues, de représentants des diverses sociétés, d'enfants des écoles, la Lyre Agenaise se devait de jouer avec émotion et reconnaissance, pour elle, la Marche Funèbre de Chopin et un choral de Bach et la Coupo Santo, l'hymne provençal des Félibres immortalisé par Mistral.

F. L. DEPOUTOT

Le 28 novembre, l'Harmonie de la Lyre Agenaise a tenu à fêter Sainte-Cécile, en hommage à Madame Lacroix, sous la direction de son chef Jean-

Les Éditions Robert MARTIN

106, La Coupée 71009 MACON CEDEX

fournissent tous les morceaux imposés dans
les examens de la C.M.F.

VAUCLUSE

AVIGNON

Distinction honorifique.

Nous apprenons avec beaucoup de joie et de fierté que notre Président fédéral, qui est aussi le président-adjoint de l'Association des donateurs de sang bénévoles, vient de recevoir, à l'occasion du congrès des donateurs de sang bénévoles la Croix d'Officier du Mérite du Sang sur proposition de la Fédération Française des donateurs de sang bénévoles. Sa modestie dut-elle en souffrir, nous sommes très heureux de vous en faire part, et nous lui adressons nos sincères et amicales félicitations, d'autant plus que cette distinction lui est attribuée non pas pour le don du sang, dont il est déjà et depuis longtemps Médaille d'Or, mais en récompense des services rendus à la cause de la Transfusion Sanguine.

VALREAS

L'Activité Musicale dans l'Enclave de Valréas.

Messe de Sainte-Cécile, le 28 novembre, une assistance nombreuse se pressait sous les voûtes de la chapelle des Cordeliers afin d'écouter la messe de Sainte-Cécile que célébrait l'Harmonie de Valréas.

Sous la direction de son chef, M. Henri Daudon, ex-chef de Musique de l'Armée, l'Harmonie interpréta avec brio la Marche Religieuse d'Alceste, aux accords majestueux. La Barcarolle des Contes d'Hoffmann ; La Prière du Frey-schütz ; La célèbre Prière de Joseph, de Méhul ; et à la sortie, La Marche Tactique du Chevalier du Lion.

A l'issue de la messe, le chef et les musiciens furent complimentés par M. Duffard, maire et conseiller municipal, et par M. F. Trinquier, Président de la Fédération des Sociétés Musicales de la Vaucluse.

A 12 h 30, un banquet réunissait les personnalités invitées, les musiciens et leurs familles.

Au cours du banquet, M. F. Trinquier, Président fédéral, remit à M. Robert Cristofoli, le diplôme d'honneur de la Confédération Musicale de France et, dans une allocution de haute tenue mit l'accent sur la place que devait avoir la musique dans une société où l'on ne parle que de production et de consommation et défilasse les choses de l'esprit.

M. Duffard, maire et conseiller général de Valréas, prit la parole pour féliciter le chef et ses musiciens pour la haute tenue de l'harmonie au cours de l'exécution des morceaux à la messe, assura que la municipalité se penchait avec sollicitude sur l'harmonie et que celle-ci avait tout son appui et celui du conseil municipal. Il insista pour que soient resserrés les liens entre l'harmonie et le Réveil Valréassien.

Concert Audition de l'Ecole de Musique.

C'est devant une nombreuse assistance que s'est déroulé le 10 décembre le concert de fin d'année de l'Ecole de Musique.

L'harmonie, sous la direction de son chef, M. Daudon, ouvrit la séance en interprétant avec brio quelques morceaux de son répertoire.

Puis Mme Tradielle, Présidente du conseil d'administration de l'Ecole, après avoir salué les personnalités présentes, M. Jean Duffard, maire et conseiller général de Valréas, les conseillers municipaux, M. Bombard, secrétaire général de la mairie, ainsi que tous les parents d'élèves ; rappela le but de l'Ecole de Musique, et ce que doit être la place de la Musique dans une société moderne, un moyen d'éducation et de civilisation.

Ensuite M. Daudon, Directeur de l'Ecole, fit la lecture du Palmarès et les élèves lauréats furent récompensés par des bons d'achats.

Le concert se poursuivit par l'audition des chorales et ensembles de flûtes à bec des classes de solfège. Virent ensuite les élèves des classes de violon, violoncelle, clarinette, saxophone et trompettes, on admira les jeunes talents naissants. Le public ne ménagea pas ses encouragements et ses applaudissements.

Les nouveaux professeurs, Mlle Maffel au piano, et M. S. Vivarès à la trompette, interprétèrent avec aisance et chaleur la Première Barcarolle de Gabriel Fauré et Grave de Corelli ; ils furent longuement applaudis.

A l'issue du concert, M. Duffard prit la parole pour féliciter les élèves de l'audition qu'ils venaient de donner ; il tint à souligner le travail fait par tous les professeurs et sa satisfaction de voir le nombre croissant de jeunes venir renforcer les rangs de l'harmonie ; il conclut en formulant le souhait de voir d'ici peu un renouveau encore plus accentué de la Musique dans l'Enclave.

Henri DEUDON

ASSUREZ

LES MEMBRES
DE VOS SOCIÉTÉS
A LA C.M.F.

Le gérant : A. AMELLER

Imprim. « La Vigie de Dieppe »
24, rue Léon-Rogé - 84.55.40

NOTRE CATALOGUE GENERAL VOUS SERA ENVOYE COMME CHAQUE ANNEE DANS LES DERNIERS JOURS DE MARS ; IL EST INUTILE DE NOUS LE DEMANDER AVANT. EN ATTENDANT QU'IL AIT PARU, NOUS VOUS RAPPELONS QUELQUES TRANSCRIPTIONS POUR HARMONIE OU FANFARE DE MORCEAUX EN VOGUE, NOTAMMENT DE CHANSONS CELEBRES.

SANS CHEMISE, SANS PANTALON (Rika Zarai) avec clairons.

BRASILIA CARNAVAL, samba (Les Chocolat's).

EL BIMBO célèbre samba.

LE JOUR LE PLUS LONG, marche du film (Anka).

LE JOUR LE PLUS LONG, transcription spéciale avec clairons.

LA MARCHÉ DE BABETTE (Bécaud), avec clairons.

DANS LES RUES D'ANTIBES (Béchet).
PETITE FLEUR (Bechet).

FRIDA OUM PAPA (Annie Cordy) sur la musique de BERR BARREL POLKA.

EVIVA ESPANA (Georgette Plana).

L'AVVENTURA (Stone et Charden).

BILLY LE BORDELAIS (Joe Dassin) avec clairons.

LA FLEUR AUX DENTS (Joe Dassin) avec clairons.

LES P'TITES FEMMES DE PIGALLE (Serge Lama).

IN THE MOOD (DANS L'AMBIANCE).

L'INCENDIE A RIO (Sacha Distel) avec clairons.

VIVE LA PISTE (LA PISTE AUX ETOILES).

TIPPERARY (It's a long way) marche anglaise.

GRANADA (paso doble).

AH ! SI J'ETAIS RESTE CELIBATAIRE (Verchuren) avec clairons.

LE CŒUR EN BANDOULIERE (Les Compagnons de la Chanson) avec clairons.

CONCERTO POUR UN ETE (trompette solo).

NOCTURNE POUR UN AMOUR (trompette solo).

UN PTIT CHAPEAU TYROLIEN (Verchuren).

LES MAJORETTES (Pierre Perret).

LE RIRE DU SERGENT (Michel Sardou) avec clairons.

LA MALADIE D'AMOUR (Michel Sardou).

ALORS JE CHANTE (Rika Zarai).

BALAPAPA (Rika Zarai).

LE SILENCE (Dalida) trompette solo.

CONCERTO POUR UNE VOIX, trompette solo.

LE TRAVAIL C'EST LA SANTE (Henri Salvador) avec clairons.

GIGI L'AMOROSO (Dalida).

MONSIEUR DE LA FAYETTE (du film).

RETOUR DE LIEGE (marche).

PERLES DE CRISTAL (solo de trompette).

SI TOUS LES GARS DU MONDE (célèbre marche).

TAGADA PAN PAN (Verchuren).

ANCHORS AWEIGH (Levons les ancres),
marche américaine.

Nous venons d'obtenir l'autorisation de publier une transcription pour harmonie ou fanfare du célèbre morceau de Duke ELLINGTON

CARAVAN

transcription de John Darling

Ce morceau est dès maintenant en vente (assez facile - tarif D)

Cette œuvre nous était demandée depuis fort longtemps par notre clientèle et nous sommes persuadés que de nombreux chefs de musique seront heureux de pouvoir mettre à leur répertoire ce classique de jazz américain comme ils l'ont fait pour IN THE MOOD que nous avons publié l'an dernier.

Et n'oubliez pas que

DE LA PETITE FLUTE AU SOUBASSOPHONE

Les instruments de toutes marques se trouvent aux

Editions Robert MARTIN

106, La Coupée 71009 MACON - CEDEX

Téléphone relié à Mâcon (85) 38.11.58 (3 lignes groupées)

STOCKS IMPORTANTS — LIVRAISONS RAPIDES

désormais séparés ; mais nous essayons de mettre tout en œuvre afin que les efforts d'un tel homme n'aient pas été vains et éphémères.

C'est avec peine que nous avons appris la nouvelle du décès de M. Aimé Aubry, ancien directeur du service des Domaines de la ville de Metz. Officier des Palmes Académiques et décoré du Mérite Social, le défunt était très connu dans le monde musical puisqu'il était sous-chef de l'Harmonie Municipale après avoir été un excellent exécutant. Il était également membre de l'Orchestre Municipal de Metz.

Puis ce fut la disparition de M. Charles Hay, employé à la ville de Montigny-lez-Metz. Sous-chef de l'Harmonie Municipale de Montigny, il dirigeait spécialement la Batterie en sa qualité de Tambour-Major. Il était également membre de l'Harmonie Municipale et de l'Orchestre Symphonique de Metz. Aux familles de nos chers disparus va l'expression de nos très vives condoléances.

NORMANDIE

NORMANDIE

MEMENTO

Jeu 19 mai (Ascension). — Vire — concours des Sociétés d'Accordéons.
Jeu 3 mars à 17 h — Caen — Théâtre Municipal : Orchestre de Chambre de Caen ; solistes : Jean-Marc Bouché (piano) ; Jacques Pillot et Georges Allrot (flûtistes).
Mardi 8 mars à 21 h — Lisieux — récital piano.
Vendredi 18 mars à 21 h. — Chartres — Théâtre de la Ville — Concert de l'Harmonie Municipale.
Samedi 26 mars à 20 h 30 — Caen — Théâtre Municipal : Lucia Di Lammermoor (Donizetti).
Mardi 30 mars à 21 h. — La Havre — Théâtre de l'Hôtel de Ville : A. Weissenberg, piano.
Samedi 16 avril à 21 h. — La Havre — Gymnase Pierre de Coubertin. — Danse : Roméo et Juliette (Prokofiev).
Mardi 19 avril à 21 h. — Orchestre de Chambre de Caen et Chœurs de la Cathédrale de Coventry : « Israël en Egypte » (Haendel).

CALVADOS

TROUVILLE

Le Concert de Noël de la chorale Trouvillaise

La chorale municipale de Trouville créée en 1972, sur une initiative de la municipalité, par M. Georges Pillot, directeur du CEG, a donné le dimanche 19 décembre 1976 son concert de Noël. Ce qui, à l'origine (Noël 1973) était une initiative de dimensions modestes, est devenue progressivement l'événement musical de l'année pour Trouville. En effet, grâce à un travail persévérant et efficace, grâce à l'accueil de plus en plus favorable qu'elle a reçu du public local et extra-local, grâce enfin à l'augmentation corrélatrice du nombre de ses participants, la Chorale a perfectionné et élargi son répertoire, et le programme de Noël en particulier, ajoutant à la partie folklorique et traditionnelle des œuvres d'un niveau plus élevé, scannées par un groupe symphonique, a été des plus intéressants.

Et c'est encore dans l'Eglise des Victoires, cadre majestueux, devant une nef comble, (550 chaises) que l'audition a été ouverte par un ensemble trompettes-trombones-tubas et orgue placés à la tribune, jouant le final de la Passion selon Saint-Jean, de Bach, adaptation réalisée par le sous-chef de la chorale, Patrice Canu.

Après cette vibrante introduction, les 50 choristes, dans leur grande tenue de concert, se présentent sur les gradins montés pour la circonstance dans le chœur, et sous la conduite précise et vigoureuse de leur chef, exécutent en premier lieu une demi-heure de musique profane : « Capella », comprenant trois chansons modernes, deux negro-spirituelles, deux chants du folklore français, dont la complainte « Le Retour du marin » (solistes : Jacqueline Bréard et Gérard Durand, très expressifs), et pour terminer, un extrait de « Trouvère » de Verdi, la page sans doute la plus célèbre le « Miserere », soutenu par l'orgue de chœur et les cordes.

Il est probable que porter au programme d'un concert d'amateurs une page aussi connue, aussi complexe (notamment le duo final) et si souvent chantée par des artistes professionnels de grand talent, pouvait être jugé bien présomptueux. Le public a été surpris par la qualité de l'interprétation, fruit d'un travail patient du chœur et des solistes : Jacqueline Leclerc, soprano dramatique, et Claude Triureau, ténor. Et si l'auditeur averti a perçu sans doute quelques imperfections dans le style, l'articulation le phrasé... il n'en a pas moins été ravi (si l'on en juge par le tonnerre d'applaudissements de l'assistance réclamant un « bis ») d'entendre autrement que par le disque ou la « télé », quelque chose de bien moins parfait sans doute, mais plus émouvant parce que « vivant ». Et pour les personnes qui n'ont peut-être jamais à l'Opéra de Paris, et qui plus est, tourneront le bouton de leur petit écran (pour fuir le « grand opéra »...) pour ces personnes, disions-nous, l'insuffisance de la technique des exécutants, de leur affectif, du nombre des répétitions, etc... disparaissent derrière l'émotion de la présence, du contact et de l'échange. Et c'est une bien belle récompense pour ces « musiciens du soir » que de provoquer cette émotion et cet échange. Telle est l'idée force que nous suggère dans ce concert le Miserere du Trouvère donné par l'ensemble vocal trovillais.

Aussi, nous passerons plus rapidement sur le reste du programme : en seconde partie, nous avons entendu cinq Noëls traditionnels, naïfs et charmants, tels le Noël de Brosee, la Chanson de

L'Ance et du Buzuf, le Noël de Daquin... et aussi ce Noël blanc américain qui tranche sur les autres par son rythme moderne et son texte « païen », (« l'hiver, la chaudière, le bon violonier, etc... »). Entre la seconde et la troisième partie, pour ménager un repos à ses choristes, le directeur avait prévu un intermède instrumental exempt de banalité pour nous : nous dirons : l'Adagio du Concerto en Ut de Vivaldi pour piccolo, cordes et basse continue. Ce fut pour nous un enchantement que ce chant aérien et très pur du piccolo (flûte à bec soprano) ; minuscule tuyau de bois percé de 8 trous mané avec dextérité par Patrice Canu) sur un fond très vivaldien, cordes et orgue.

BAYEUX

Musique Municipale... Union Symphonique

Le dimanche 5 décembre 1976, la Musique Municipale a fêté Sainte-Cécile par une messe en musique à la cathédrale. Le dimanche 19 décembre, l'Union Symphonique a fêté Sainte-Cécile par une messe en musique à l'église Saint-Patrice.

A ces messes plusieurs œuvres ont été données sous la baguette de M. Baudot, notamment : Entrée (Marche Solennelle) de R. A. Baudot ; Adagio, de Corelli ; Prélude, de Saint-Saëns ; Trumpet Voluntary, de Purcell.

Le 14 décembre, un grand concert de gala gratuit avait été donné par les deux sociétés de musique dans la grande salle des fêtes sous la présidence de M. Julien, sous-préfet. Plusieurs personnalités étaient présentes et il y avait beaucoup de monde.

Le programme comprenait : Indictif, de R. A. Baudot ; Trumpet Voluntary, de H. Purcell ; Sarabande, de Haendel ; Pastoral (extrait de la Symphonie en ré mineur), de R. A. Baudot ; Tyroler Trompeten, de E. de Clodet ; Danso des clarinettes, de J. Devogel ; Pepita Graus, de P.P. Chovi ; Boléro militaire, de J. Devogel ; L'Or et l'Argent, de F. Lohar ; Aventure western, de J. Darling ; Prélude du déluge, G. Saint-Saëns ; The Lancing Trombone, de Davo Baker ; Duke Ellington In Concert, de Arrgt. T. Kokoelar ; The Entertainer, de Joplin Kokoelar.

A l'entracte, M. Aimé Roudil prit la parole pour féliciter M. Baudot et les musiciens. Toute association doit compter non seulement sur le bénévolat de ses membres, mais aussi sur le sacrifice de temps et d'argent. Cette forme d'action demande du temps, du désintéressement, de la fermeté, de la patience elle demande aussi un minimum de moyens matériels.

M. le Président remercia M. le maire et son conseil municipal pour les locaux superbes que la ville de Bayeux a légués à l'Ecole de Musique et aux deux sociétés de musique, qui possèdent ainsi une magnifique salle de répétitions. Il ajouta : « la musique a évolué au cours des âges, ainsi que les arts, les sciences et les lettres au cours des siècles, mais elle est toujours restée un bienfait de l'humanité ».

CABOURG

Le samedi et dimanche 11 et 12 décembre 1976, la musique municipale de Cabourg, qui dirige depuis octobre 1972 Jacques Lecornu, a brillamment fêté Sainte-Cécile.

Le samedi soir, dès 20 h 30, la salle des fêtes de la mairie de Cabourg se remplissait rapidement et le public venu écouter la formation musicale cabourgeoise ne devait pas être déçu.

Le concert débuta par un excellent pas redoublé moderne et syncopé « Shako et Twirling », de DeGiulidice, dirigé avec maîtrise et brio par le dévoué sous-chef Pierre Jean.

Jacques Lecornu prit ensuite possession du pupitre et l'on entendit « Les fêtes de Terpsichore », suite dans le genre XVIIIème siècle, due à la plume de Boisvallée (arrangement D. Dondeyne). Cette excellente œuvre fit ressortir tout à tour les différents pupitres de l'Harmonie et Jacques Lecornu obtint de ses musiciens à la suite d'un long travail, une très bonne interprétation dans l'exécution de cette suite. Nous avons apprécié l'homogénéité des pupitres de trompettes, flûtes, clarinettes et saxophones, ainsi qu'un grand respect des nuances. Les basses et barytons sont également à féliciter pour leur accompagnement doux et subtil.

Jacques Lecornu dirigea ensuite avec

le talent qu'on lui connaît la célèbre ouverture de « Mireille », de Charles Gounod. C'était un morceau de choix très difficile pour l'Harmonie de Cabourg. Disons qu'après de longues et quelquefois fastidieuses répétitions, le maximum fut obtenu et que les musiciens cabourgeois prouvèrent à leur chef par leur exécution que le travail effectué avait porté ses fruits. La première partie du concert se termina par les « Danses Hongroises Nos 5 et 6 » de Brahms, jouées avec brio et fougue par cette musique de Cabourg dont les progrès sont constants et sensibles.

La seconde partie du concert fut consacrée à l'Orchestre Juniors de l'Ecole municipale de Musique. Nous avons entendu avec un grand plaisir cet ensemble de jeunes cabourgeois dans une série d'œuvres américaines et allemandes : marches, ouvertures, polkas, etc... On ne dira jamais assez de bien de cette exécution qui recueillit beaucoup de succès auprès du public présent. Les morceaux furent dirigés alternativement par Jacques Lecornu, directeur de l'Ecole municipale de Musique de Cabourg, et par Sylvie Grataloup, jeune clarinettiste pleine d'avenir, qui apporte son aide comme monitrice à l'Ecole de Musique.

Toutes les parties sont faites et bien faites dans cet ensemble de 25 jeunes musiciens et musiciennes, depuis la flûte jusqu'à la basse, et nous souhâmes également la grande justesse de l'orchestre. Qu'il soit permis d'exprimer un seul souhait : celui de voir les nuances plus accentuées et le contraste entre les « forte » et « pianissimo » plus affirmé. Cet orchestre juniors, résultat d'un travail tendu effectué depuis 4 ans par Jacques Lecornu, a été remarqué lors de son audition au Congrès de la Fédération Musicale de Normandie qui s'est tenu à Cabourg le 24 octobre dernier. Nous disons que c'est grâce à ces ensembles que la musique d'expression populaire sera sauve en France. C'est par la création et la multiplication de ces groupes musicaux de jeunes dans nos villes et communes de France que pourront être maintenues nos sociétés de musique ; harmonies, fanfares, orchestres, etc... Il n'y a pas et il n'y aura pas d'autres solutions dans notre pays tant que l'Instruction de la musique sera absente dans nos écoles.

Après deux brèves allocutions du maire de Cabourg, Bruno Coqatrix, et du Président Champeaux, qui félicitèrent chef et musiciens, et remercièrent le public venu nombreux à cette audition, la Musique municipale de Cabourg reprit possession du plateau.

Nous avons entendu successivement « La Marche d'Aida » de Verdi, une fantaisie sur l'opérette « Colorado » de J.-H. Rys, qui nous permit d'apprécier comme solistes MM. G. Rouas à la clarinette, Yannick Morin au trombone et Jean Beau-mois au baryton.

Après le « thème du concerto pour piano » de Tchaikovsky, interprété avec une grande justesse par le pupitre des trompettes, le concert se termina par le pas-redoublé avec tambours et clairons « Quand Madelon », de G. Allier, dirigé martèlement par le sous-chef Pierre Jean.

Le public présent ne ménagea pas sa satisfaction et longtemps les applaudissements retentirent dans la salle des fêtes de la mairie de Cabourg, récompensant de leurs travaux et longues répétitions directeur, sous-chef et musiciens debout sur la scène.

Le lendemain dimanche, l'Harmonie se fit entendre lors de la messe dominicale à l'église Saint-Michel de Cabourg, à l'entré, l'offertoire, la communion et la sortie. L'abbé Mazot salua avec beaucoup de chaleur et d'amitié les dirigeants et musiciens de Cabourg.

Après un défilé impeccable dans les rues et avenues de Cabourg, en union avec les horticulteurs et jardiniers de la plage des fleurs, qui fêtaient le même jour la Saint-Fiacre, le banquet traditionnel organisé avec soin par Mlle Nicole Mabire, fille du chef de la Fanfare « Les Enfants de la Plage », décédé en 1972, eut lieu dans les locaux fort agréables de la nouvelle cantine scolaire.

Plusieurs musiciens et le président Champeaux reçurent des mains du maire les récompenses de la Fédération Musicale de Normandie et de la Confédération Musicale de France. Nous citerons M. Raymond Lobas, ancien chef de la Fanfare de Villers-Bocage ; MM. René Beau-mois et Jean Lobourgeois, ainsi que le Président Champeaux si dévoué à la Société.

M. Lecornu, chef de musique, tint à associer ses musiciens et M. Pierre Fouilleul, ancien sous-chef de 1972 à

1975, qui reçut à Vire, des mains de M. Stirn, secrétaire d'Etat et maire de Vire, la médaille de la Jeunesse, Sports et Loisirs pour ses 38 années de dévouement bénévole au service des sociétés musicales de Vire et Cabourg.

LISIEUX

Concert de l'Orchestre Symphonique et de la Chorale Saint-Pierre

Sous la baguette de M. Louis Muckens-turm, l'Orchestre ouvrait la soirée avec le « Concerto en mi majeur » de Bach. Cette œuvre donnait l'occasion d'entendre un jeune violoniste lexovien dont le talent ne cesse de s'affirmer : Jean-Pierre Lacour, premier prix au Conservatoire de Paris, professeur à l'école nationale de musique de Pau, ancien élève des écoles de musique de Caen et de Lisieux. Depuis plusieurs mois, les membres de la Chorale Saint-Pierre, dont beaucoup ne connaissent pas la musique, mais qui s'adonnent au chant choral parce qu'ils aiment ce qui est beau, et aussi l'ambiance des répétitions avaient préparé ce concert sous la direction d'André Petit.

« Lux Aeterna » de Niccolò Jomelli (1714-1774), qui constituait le chant d'entré, est une pièce de profonde inspiration religieuse. La fugue du début est puissante et gaie, elle précède la note grave et profonde du requiem avant de s'achever dans la joie et la paix des âmes serénines.

Mozart a composé de très nombreuses messes avec chœurs et orchestre. Celle en « ré majeur », inscrite au programme des Instrumentistes et choristes lexoviens constitue une œuvre difficile et fort longue. Déjà les mélomanes de Honfleur, de Saint-Pierre-sur-Dives notamment, en avaient apprécié l'interprétation ; les Lexoviens n'ont pas non plus été déçus. Outre la bonne cohésion de l'ensemble, les auditeurs ont remarqué les solistes, Dominique Gulligvin, soprano ; M.-F. Thomas, alto ; Patrick Chos-nais, ténor, et Charles Surais, basse, fidèles habitués de la formation lexovienne, la première lauréate du Conservatoire de Paris, le dernier nommé professeur au Conservatoire de Caen. Les choristes ont aussi innové en interprétant « A Capella », le psaume 103 de Lewandowski (1894), une œuvre religieuse très poétique... en langue hébraïque ; un travail difficile !

Encore une fois, pour le plaisir de tous, on entendit les solistes, J.-P. Lacour et aussi Denis Bouez, violon alto, premier prix du Conservatoire de Paris, membre de l'Orchestre de la capitale et professeur à Lisieux. Avec l'Orchestre, ils jouèrent avec brio dans « la Symphonie Concertante » de Stamitz, des pages connues, mais inoubliables.

« Simple Symphony », de Benjamin Britten, compositeur anglais contemporain (né en 1913) est une belle pièce orchestrale d'une grande diversité avec une bourrée, une sarabande, du folklore et aussi un « pizzicato » que le public réclama deux fois.

Une bonne soirée culturelle de grande qualité qui fut appréciée à sa juste valeur. Les longues acclamations de la salle récompensèrent les deux chefs et leurs sympathiques musiciens.

La troisième partie comprenait quatre partitions de musique sacrée pour chœur et orchestre ; d'abord de Mozart, le sublime « Ave Verum », et le délicat (ô combien, dans son rythme ternaire décomposé et ses ornements) « Laudate Dominum », dans lequel on retrouvait la voix chaude et souple de Mme Leclerc.

Puis comme pour Noël 75 : « L'Alce-luia » et le chœur final (Amon) du Messie de Haendel... Et personne ne s'est étonné ni plaint de cette redite ! Ni les choristes qui savaient ce que représentait la mise en place de vocalises en style fugué, et qui étaient visiblement heureux de présenter à nouveau ces deux morceaux de bravoure vocale, et de s'approcher un peu plus la seconde fois que la première des interprétations gravées sur le disque par des formations prestigieuses. Ni les auditeurs, dont nous étions, qui manifestèrent par de longs applaudissements leur satisfaction... Dans cette réussite incontestable, nous ne saurions oublier la part importante qui revenait au groupe symphonique formé de cinq violons, deux violoncelles, une contrebasse, une trompette (professeurs de musique ou élèves du Conservatoire

de Paris) réunis par M. Louis Muckens-turm, directeur de l'Ecole de musique de Lisieux.

Que dira on conclusion, si ce n'est se répéter : les mélomanes et autres auditeurs du Franco-Musique, aussi bien que le chef et ses choristes, sont conscients, bien sûr, de la distance qui sépare de bonnes formations d'amateurs comme celle-ci des grands ensembles instrumentaux et vocaux. Mais nous ne boudérons pas notre plaisir ! Cette communion (sans jeu de mots, vu le lieu du concert), des 600 personnes concernées : choristes instrumentistes et auditeurs, durant deux heures, nous a apporté une grande joie. Que nos musiciens et leur directeur, Georges Pillot, en soient sincèrement remerciés !

EURE

BOURGACHARD

L'Union Musicale toujours jeune a fêter ses 75 ans

Créée le 1er janvier 1901 à l'initiative de trois notables, Achard-Bourgeois, MM. Mattard, Mouetto et Porte, l'Union Musicale de Bourg-Achard fêta, dimanche dernier, le 75ème anniversaire de sa création et, de son premier président, M. Tribouillard, à M. Hauchard, l'actuel président, ce fut une longue histoire, au cours de laquelle l'Union Musicale connut beaucoup de succès, mais aussi quelques échecs, notamment au cours des deux guerres, qu'elle vit et auxquelles elle survécut. Cette journée anniversaire commença le matin par une magnifique messe en musique animée par la chorale de Bourg-Achard, dirigée par M. Loiseau. Les accordéonistes de Lisieux-Musique et bien sûr, l'Union Musicale. A l'issue de cette cérémonie, une surprise attendait les directeurs de la chorale et de l'Union Musicale qui reçurent un cadeau à l'initiative de M. l'abbé Cléroux.

L'après-midi, un concert était donné à la salle des fêtes par les accordéonistes de Lisieux, dirigés par M. André Pierre et l'Union Musicale en présence de MM. Héry, maire de Bourg-Achard, des membres du conseil municipal, de M. Petit, président de la Fédération Musicale de Normandie, ainsi que M. Hessebourg, président de la musique de Bourgheroué, rassemblés il y a quelque temps à l'Union musicale.

A l'issue de ce concert, M. Petit, après un discours, remit les médailles de la Confédération musicale. P. Fagar recevait la médaille d'or pour 42 ans de pratique à l'Association ; M. Ollivier la médaille d'or pour 42 ans de service ; M. Chion René, entré en 1935 vice ; à la musique recevait deux médailles, l'une pour 40 ans de services à l'Union Musicale ; la seconde, une médaille d'argent, pour 20 ans à la direction des musiciens, en tout une quarantaine d'exécutants. M. Darnetot recevait la médaille d'argent pour 24 ans à l'Union musicale ; M. Gresbellin, médaille d'argent pour 24 années également ; M. Oullian, médaille de bronze pour 23 ans. M. Lepié, médaille de bronze pour 21 années de pratique au sein de l'Union, et M. Hauchard, qui recevait des mains de M. Petit la médaille d'argent de la Confédération nationale pour 27 ans de présence. Une surprise lui était réservée, puisqu'il recevait de la part de tous les membres de l'Union Musicale, un magnifique cadeau en récompense de son dévouement. Ce fut un magnifique anniversaire, mais il y en aura encore beaucoup d'autres, car dès à présent le rythme est assuré, puisque depuis le mois d'octobre, une école de musique vient d'être créée sous la direction de M. Pierre, qui regroupa déjà 20 élèves qui promettent et qui sont la signe que la musique connaît de nos jours un net regain d'intérêt surtout au sein des jeunes éléments de la population.

EURE-ET-LOIR

CHARTRES

Concert au théâtre, le 17 décembre 1976 de l'Harmonie Municipale

Concert au théâtre, le 17 décembre 1976.

Léon Cordier règne toujours avec une tranquille maîtrise sur un aérail d'instrumentistes amateurs pour lesquels il faut éprouver un sentiment de franche sympathie. Et dans ce concert de fin d'année, le chef de l'Harmonie nous proposait un programme assez confortable, où figurait en intermède l'excellent « Ensemble de saxophones de Paris ».

L'intérêt du programme symphonique résidait en particulier dans « Cantabile », de César Franck ; « Les Noces de Figaro » et « Marche de Bizet ».

Du premier, on peut affirmer que la beauté que dégage cette page ouverte à toutes sortes de nuances lumineuses, avec des plans qui s'avancent et s'éloignent, a été fort bien traduite par une sensibilité collective, dans une discipline cohérente.

On n'approche pas, d'ailleurs, les « Noces de Figaro » sans une certaine appréhension, rien de plus ardu que de s'attaquer à cette page mozartienne difficile la-quel'elle est transcrite pour instruments à vent. Pourtant, dans la recherche des équivalences propres à ces cuivres ne se valent pas revêtées à travers la discours/polyphonique et que les clarinettes aient pu apprivoiser la vitesse du rythme dans le thème de l'ouverture. Egalement, la densité harmonique de la « Marche de Bizet » avait tout son poids, son degré d'émotion. Léon Cordier a fait évoluer dans cette page wagnérienne un sang vif et généreux.

De leur côté, les quatuoristes qui forment l'Ensemble de saxophones de Paris : Jean-Pierre Vermeiren, Simon Dubrulle, Yves Gulehard et Jean-Luc Rochon, ont égrené un collier de perles s'avonantes.

De toute évidence, sous l'angle instrumental, le langage du quatuor ré-éclairait cette prosodie captivante qui suit l'attirer l'oreille : justesse d'accent dans

GLEBLANC PARIS

LA MARQUE DES ARTISTES

75020 - 403, Rue des Pyrénées